



The book cover features a traditional marbled paper pattern with swirling, organic shapes in shades of blue, yellow, red, and white. A central white rectangular label with a thin red border contains the title and author information.

Le ne fay rien  
sans  
**Gayeté**

*(Montaigne, Des livres)*

Ex Libris  
José Mindlin

L. Lorenz  
San Francisco, California

I am 14 mai 82 y.

ESH

X 10-11-12

~~82~~

1699

HISTOIRE ME-  
MORABLE DE LA  
ville de Sancerre.

*Contenant les Entreprises, Siege, Appro-  
ches, Bateries, Assaux & autres efforts  
des assiegeans : les resistances, faits ma-  
gnanimes, la famine extreme & deli-  
urance notable des assiegez.*

Le nombre des coups de Canons par iournées di-  
stinguées. Le catalogue des morts & blesez à la  
guerre, sont à la fin du Liure.

Le tout fidelement recueilly sur le lieu,  
par JEAN DE LERY.

*Jeremie 15. 15.*

*O Seigneur, tu le cognois, aye memoire de moy, & me vi-  
sité, & me venge de ceux qui me persecutent: ne m'oste  
point en la longue attente de ton ire: cognoy que i'ay  
souffert opprobre pour toy.*

M. D. LXXIII.

## SONET.

Qui vouldra voir vne histoire tragique,  
Ne lise point tant de liures diuers  
Grecs & Latins, semez par l'vniuers,  
Monstrans l'horreur d'Amérique & d'Afrique.  
Qu'il iette l'œil sur Sancerre l'antique,  
Il y verra des ennemis peruers,  
Canons, assaux, coups à tors, à trauers.  
Et tous efforts de la guerriere pique.  
Combat terrible, & plus cruelle fain,  
Où de l'enfant la chair seruit de pain:  
O ciel! ô terre! ô grand Dieu! quel ourage!  
Qu'en moins d'un an vn seul lieu face voir  
Plus de pitiez, que ce que peut auoir  
Tout l'vniuers de hideux en partage.



# Au Lecteur.

**D**OVRCE que ie suis, & seray iusques à la fin de ma vie, moyennant la grace de Dieu, du nombre de ceux qui font profession de la Religion, pour laquelle la ville de Sancerre a esté ainsi rudement & estrangement traitée, que la presente Histoire le contient, si quelqu'un estime que pour cela ie me sois tant soit peu detourné de la verité, comme ayant porté faueur à ceux, le party desquels i'ay suyuy, ou pour haine que ie porte à ceux qui nous ont tant fait & pourchassé de mal: ie le supplie, quel qu'il soit, estre persuadé du contraire, & croire, comme ie le tesmoigne deuant Dieu, qu'en ceste presente narration, que i'ay soigneusement recueillie iour par iour, ie n'ay eu deuant les yeux que la simple & pure verité. Aussi ay-je esperance que cela sera aysé à recognostre à tous ceux qui ont esté sur les lieux, & qui ont veu pour le moins vne partie de ces choses, sans s'arrester à ce que quelqu'un de dehors en peut auoir escrit, n'ayant eu ny le moyen d'en scauoir, ny le soin d'en

## P R E F A C E.

remarquer autant que moy : ioint que le simple style dont i'ay vsé declarant seulement les choses aduenües, sans me taire ny de ce qui est digne de loüange, ny de ce qui m'a semblé digne de reprehension d'une part & de l'autre, suffira, comme i'espere, à m'exempter de tout soupçon d'auoir plus ou moins dict que la verité ne porte. Mais il y a vne autre sorte de gens, ausquelsie desire aussi de satisfaire, afin que de ceste Histoire ils puissent recueillir le fruiet, la seule esperance duquel m'a induict des le commencement à prendre garde de si pres à ce qui se faisoit, & depuis à le rediger par escrit. Je presuppose dōc qu'entre ceux qui desia nous sont mal affectionnez, soit pour n'estre bien informez du droict de nostre cause, soit pour autres occasions, il y en aura qui ne faudront de se conformer en ceste mauuaise opinion, comme si les miseres tant extremes de ceste poure ville estoient certain tesmoignage de sa mauuaise cause. Il y en aura d'autres peut estre de ceux-là mesmes, qui iusques icy ont tout autrement estimé de nous, & qui plus est, auront participé aux mesmes afflictions, qui commenceront à craindre qu'ils n'ayent esté trompez par cy deuant, n'estimant point que

Dieu

P R E F A C E.

Dieu eust voulu exposer les siens à telles & si extremes calamitez. Je respondray à tous deux par mesme moyen, priant les vns & les autres de prendre raison en payement. Je dy donc en premier lieu, qu'encores que rien n'aduienne à l'auanture, & que Dieu ne face rien que iustement, si ne faut-il iuger d'une entreprise qu'elle soit iuste ou iniuste, bien ou mal dressée, par l'euuenement qui s'en ensuit. Les raisons en sont toutes euidentes, assauoir d'autant qu'il n'est ny agreable à Dieu, ny expedient ou de continuer la prosperité des iustes qui ont souuēt besoin de chastimēs, & sont subiects à mesvser de la faueur de Dieu, ou d'enuoyer tousiours aduersité aux meschans, ausquels il veut rendre le bien pour le mal, pour les rendre inexcusables, & desquels souuent il luy plaist se seruir maintenant pour chastier, maintenant pour en esprouuant les siens, paracheuer sa vertu en eux par leur infirmité. Je dy dauantage, que pour droitement iuger entre ce qui nous est bon, & ce qui nous est mauuais, il faut auoir de meilleurs iuges que nos sens exterieurs: sinon qu'on vueille dire que la fiebure soit mauuaise à vn paralytique, qu'endurer la soif soit pernicieux à vn hydropicque, la

P R E F A C E.

douleur du cautere dommageable à celuy  
 qui periroit sās iceluy. Ce qui doit estre auf-  
 si entendu des autres accidens suruenans à  
 l'esprit, voire de la mort mesme trouuée  
 souuent meilleure & plus souhaitable que  
 la vie. De là s'ensuit ce paradoxe Chrestien  
 tant de fois verifié, qu'il n'aduient iamais  
 mal aux bons, ny iamais bien aux meschans:  
 par ce que les maux mesmes tournent en  
 bien, aux bōs, & ce qui de soy mesme est be-  
 nediction, change de nature aduenant aux  
 meschans, ainsi que les Medecins du corps  
 disent, qu'vn corps mal disposé plus il est  
 nourry, plus est offésé. Cecy se veoit en tout  
 le Gouvernement de ce monde conduict  
 par la sagesse plus qu'admirable de l'ou-  
 urier, attempant tellement la repugnance  
 des causes, & les contraires effects d'icelles,  
 qu'il n'y a aucun ordre comparable à ce que  
 les temeraires & irreligieux contrerolleurs  
 des œuures de Dieu iugent estre confusion.  
 Et de faict quelle impieté est ceste-là, de ne  
 recognoistre en Dieu ce qui est bien & iu-  
 stement attribué aux Musiciens en leur art,  
 lesquels encores que l'vn monte, l'autre de-  
 scende, l'vn chante gresse, & l'autre gros, ce  
 neantmoins ne trouuent leur harmonie  
 qu'en ceste repugnance attempée par cer-  
 tains tons & mesurés. C'est peut estre ce

P R E F A C E.

qu'ont voulu dire les Platoniques par allegorie à leur maniere accoustumée parlans de la musique, des cercles & mouuemens celestes, qu'ils disent ne pouuoir estre comprinse par les aureilles des hommes non capables, ou plustost assourdis par la grandeur d'un tel & si harmonieux son. Ceste sentēce encores que s'arrestant aux cercles celestes, elle ne nous conduise pas iusques à la prouidence de Dieu, cause vrayemēt souueraine, & combien que souuent occulte, toutesfois tousiours tres-iuste de toutes choses, merite bien d'estre cōsiderée par ceux qui ne pouuans iuger des faiçts de Dieu, sinon suyuant leurs presuppositions, ne se monstrēt iamais plus fols que quand ils cuident estre plus sages. Pour acheuer dōc mon propos, ces deux poinçts estās presupposez, assauoir qu'il n'est pas expediēt que tousiours ny les bons soiēt en prosperité, ny les meschans en aduersité: & que souuent nous sommes trompez au iugement de nostre profit & de nostre dōmage, il s'ensuit que ny l'heureux succès ne suffit à iustifier ceux qui viennent à bout de leurs desseings, ny les calamitez à condāner ceux qui en sont pressez, & quelquesfois cōme accablez iusques à l'extremité. Si ces raisons ne semblent assez fortes, adioustōs-y

P R E F A C E.

l'experience tirée des exēples tous clairs & notoires. Certainement qui considerera les guerres suruenuës entre les nations, les accroissemens des plus puissantes monarchies, les occurrences suruenuës & suruenantes encores entre les peuples, villes, & familles, trouuera que la vertu & prudhōmie pour la pluspart, ont esté tellement oppressez, que l'iniquité & l'iniustice ont emporté le dessus, si on en veut iuger humainemēt. La seule republicque Romaine nous peut fournir vn milier de tels exēples, en laquelle se peuvent quasi autant remarquer d'exemples d'ambition & d'iniustice, qu'il se trouuera de victoires sur les nations estrangeres, encores que leurs Historiens ayent coulouré leur fait tant qu'ils ont peu. Voyla pourquoy vn de leurs Poëtes a biē osé dire qu'en la guerre iuste de Pompée contre Cesar, le premier Tyran de sa patrie, les Dieux auoiēt auctorisé le tort. Et pour nous arrester aux histoires sacrées cōme les plus certaines, qui osera dire que la querelle de Cain fust iuste, sous ombre qu' Abel a perdu la vie? que la religiō d'Egypte fust meilleure que celle d'Abraham, Isaac, & Iacob, sous ombre que la famine les a cōtraincts l'vn apres l'autre d'auoir refuge à l'Egypte? que la benedictiō de Dieu

P R E F A C E.

Dieu residast sur Edom & sa posterité, d'autant qu'il estoit paisible & à son aise, tandis que Iacob & les siens estoient vagabonds & si rudement traittez? que Dieu & le droit soit du costé de Pharaon, d'autant que le pauvre Israël est affligé à toute extremité, iusques à estre contraincts les peres d'exposer à la mort leurs propres enfans? que tant de nations estrangeres qui ont asseruy les Israélites du temps des Iuges, les ayēt combatus & vaincus à iuste tiltre? que les Chaldeens ayans exercé toute cruauté contre la famille Royale de Dauid, contre les personnes sans aucun respect de sexe ny d'age, contre les pierres & murailles, voire mesmes contre la sacrée & vnique maison du vray Dieu, ayent soustenu le droit, & qu'au contraire les habitans de Iuda, les vns contraincts par la faim, comme tesmoigne Ieremie, iusques à manger leurs propres en-

*Lam. 4.*

10.

*2. Chro-*

*niq. 24*

21. 22.

*Matth.*

23. 25.

## P R E F A C E.

Innocens? Souffrir donc calamité, quelle qu'elle soit, ou en paix, ou en guerre, ne iustifie ny absout celuy qui souffre, mais cōme celuy qui souffre pour ses demerites, porte les marques de sa faulte: aussi celuy qui souffre pour iustice, & sur tout pour l'honneur de Dieu, approuue son innocence & loyauté. Car comme la peine ne faict pas le Martyr, mais la cause du martyre, aussi ne le deffaict-elle pas. Tant y a que le Seigneur cōioinct la croix & l'Euangile, comme choses inseparables: & quelqu'vn des anciens a tres-bien dict, que faire iniure est le propre du monde, & souffrir iniure le propre du Chrestien. Sur cela ie sçay bien qu'il y a deux repliques: l'vne, que le tort & par consequent l'iniure procede de ceux du party desquels i'ay desia dict tout ouuertement que ie suis: l'autre, que si nous sommes vrays Chrestiens, il ne faudroit pas donc auoir prins les armes, qu'aucuns appellent mesmes, non seulement defensiuës, mais aussi offensiuës. Je ne serois, Dieu mercy, desgarny de bonnes defenses, & desquelles i'oserois bien faire iuges ceux qui sont de contraire opinion, pourueu qu'ils ne soyent du tout preuenus par leurs preiudices. Mais mon intention n'est autre pour le present,

que



## P R E F A C E.

que de monstrier ce que i'estime auoir bien prouué, & par raison, & par experience continuelle du gouuernement que Dieu exerce en ce monde, & sur tout entre ses vrayz domestiques, qu'il honore du nom de sa maison; assauoir, qu'il n'y a iuste occasion de donner le tort à ceux de Sancerre, par ce qui leur est aduenu, ny le droict aussi: mais qu'il faudroit prendre la cause de plus hault, ne leur estant aduenu chose par laquelle n'ayēt passé ceux contre lesquels ne prononceront iamais sentence de condamnation ceux qui nous fauorisent le moins. Je remets donc ceste decision, encores que de ma part ie ne la reuoque en doubte, iusques au temps auquel Dieu luy-mesme monstrera tout clairement ce qui en est. Et passeray cependant encores plus outre. Car combien que Dieu toutes & quantes fois qu'il luy plaist, exerçant les siens n'ait pas esgard, quelques pecheurs qu'ils soyent, à leurs iniquitez, ains les mette aux plus dures espreuues, pour estre glorifié en la constance qu'il leur donne (tesmoin l'histoire de Iob, des Prophetes, Apostres, & autres Martyrs, non point chastiez à parler proprement, mais honnorez de Dieu en leurs souffrances) si est-ce que ie confesseray librement, que ces calamitez

P R E F A C E.

font aduenuës iustement du costé du Seigneur, tant sur la ville de Sancerre, que sur les autres Eglises du Royaume de France, pour le grand mespris de sa Parole, & autres fautes qui pourront estre remarquées nommément en ceste presente Histoire. Mais que le Seigneur ait plustost voulu chastier que perdre, voire menacer que fraper son Eglise, en quelque extremité quasi incroyable qu'il l'ait reduicte, il appert par l'issuë, vrayement notable, & plus qu'esmerueillable, sur tout à l'endroit de mes freres, & cōpagnons, Ministres de la parole de Dieu, & de moy qui y auons esté conseruez, comme les enfans en la fournaise, si on considere de pres ce qui est finalement ensuiuy de la volonté des assiegeans contre les assiegez, chose de laquelle il ne faut point douter, que ceux-là mesmes ne s'esmerueillent, desquels Dieu s'est seruy, tant pour affliger, que pour soulager ses seruiteurs. Voyla pourquoy encores que ie ne recognoisse en moy les parties necessaires à la deduction d'vne telle Histoire, i'ay toutesfois mieux aymé mettre en lumiere ce que i'en ay soigneusement & veritablement marqué, comme ie l'ay peu faire en ma façon simple d'escrire, que d'ensepuelir sous silence choses tant dignes de per-

P R E F A C E.

perpetuelle memoire. Vray est que ie n'ay  
sçeu estre si curieux obseruateur que ie n'aye  
encore laissé eschapper & obmis quelques  
poincts notables en ceste premiere edition:  
mesmes i'eusse bien desiré d'y inferer & cō-  
mencer par les autres precedentes deliuran-  
ces & sieges que ceste ville de Sancerre a  
obtenuës, & soustenus depuis les premiers  
troubles aduenus en Frāce pour la religion,  
suyuant les memoires que i'en auois, qui se  
pourront recouurer: mais à la seconde im-  
pression (moyennant la grace de Dieu) i'ad-  
iousteray tāt ce qui reste des dernieres guer-  
res que des premieres. Or ie supplie le Le-  
cteur de prendre mon petit labeur en gré, &  
supplie sur tout le Seigneur, qu'en ayant pi-  
tié de son pauvre peuple de France, il luy  
plaise bien vnir en soy-mesme toutes les  
deux parties, & nous donner plus  
ioyeux argumens pour reco-  
gnoistre & magnifier sa  
puissance & bonté.

# COMPLAINTE A DIEU

tout bon, tout puissant.

O tout bon, tout puissant, tu vois l'affliction.  
N'auras-tu point pitié de ta pauvre Syon?  
Nos pechez *voirement*, ont tiré sur nos testes,  
(Et comme maugré toy) ces esclairs & tempestes  
Es coups que nous sentons, il faut bien s'abaisser,  
Et nos faits *vicioux* humblement confesser.  
Mais si pour nous punir, tu lasches cest orage,  
Qui est celuy de nous, qui aura le courage  
De subsister un iour, puis que tant de forfaits  
Sont plus grands que les maux que Satan nous a faits?  
Quoy que pauvres soyons, & sales comme boüe:  
Ta honte nous reçoit, & pour siens nous auoüe:  
Si le monde se fasche, & ne veut nous loger,  
Tu nous tires au ciel pour iamais n'en bouger.  
Si le viure defaut & la chair se desole  
Tu nourris nos esprits du pain de ta parole.  
Si le glaive cruel, si le feu deuorant  
Nous consume çà bas, nous viuons en mourant,  
Et maugré tout effort, en ta gloire receus,  
Laissons Satan, le monde & les meschans confus.  
Serons-nous donc saisis de peur continuelle?  
Iugerons-nous tousiours que l'horrible estincelle  
De tes grands iugemens nous vueille consumer?  
Ne permets qu'un tel cas nous venions presumer:  
Ains fay qu'au plus profond de l'angoisseuse crainte,  
Au centre de nos cœurs soit & demeure empreinte  
Ta grace, O Pere bon, qui ia nous face voir  
Quelque part de ces biens, qu'esperons recevoir  
Lors qu'en faueur de Christ, nostre course finie,  
Tu nous recueilliras en ta gloire infinie.  
Puis que d'un œil ouuert tu contemples les tiens,  
Puis que dessous ton bras sermes tu les soustiens,

Puis que ta large main à chasque creature  
Fournit ce qu'il luy faut pour auoir nourriture:  
Puis que la trahison & fureur ne te plaist:  
D'où vient que ce troupeau de tes brebis, qui paist  
Es amiables champs de ta viue Parole,  
Sent la fureur des loups, qui à la mort l'afole?  
D'où vient qu'un pauvre peuple en tes loix consermé  
Est tant estroitement par Satan enfermé?  
Helas! d'où peut venir, sinon de nostre offense,  
Que le traistre ennemy, sans danger se dispense  
A foudroyer nos murs, nos corps & nos maisons,  
Employant pour ce fait les mois & les saisons?  
Quand cessera le cry du moqueur execrable,  
Demandant où tu es nostre Dieu secourable?  
Feras-tu point sentir aux tyrans enragez  
Que leurs bras ny complots ne nous ont saccagez,  
Sinon comme il t'a pleu, en leur laschant la bride,  
Redresser nostre foy d'espoir & d'amour uuide?  
Si pour un peu de temps tu as conuert tes yeux,  
Oste ores le bandeau de nos faits vicieux,  
Afin que nous voyons à trauers cest orage  
L'amiable clarté de ton graue visage,  
Qui comme un beau soleil amollisse nos cœurs,  
Et de tous nos forfaitz nous rende tost vainqueurs,  
Afin que l'ennemy n'y trouuant rien à battre,  
S'esleue contre soy, coure pour se combatre  
Et ruyner du tout, si sous ta grand' bonté  
Tu n'aymes mieux monstrier son courage donté:  
Changeant tant de lyons & bestes furieuses,  
En agneaux de ton parc & brebis gracieuses.  
As-tu point veu les tiens assaillis de la faim  
Manger chiens & cheuaux, comme saououreux pain,  
Et pere & mere (helas! ô siecle lamentable)  
Mettre pour se saouler leur chair dessus la table!  
Ha terre creue toy, pour tous ceux engloutir

Qui par leurs trahisons ces maux ont fait sentir.  
Que dy je, ô tout puissant ! si tienne est la vengeance,  
Fay que nos cœurs transis, toute leur deliurance  
Attendent de ton bras, qui peut bien tost guerir  
Ceux qu'on apperceuoit ia desia se mourir,  
Et au fond des enfers, pousser en un quart d'heure,  
Celuy qui pres des cieux cuide auoir sa demeure.  
Tandis, nous gousterons les non caduques biens,  
Et perdrons (s'il te plaist) tous moyens terriens:  
Moyennant que ton œil nous conduise sans cesse,  
Tant qu'à toy paruenus celebrions ta hauteesse.  
Nos forces tu cognois, ne nous tente donc point,  
Comme si tu uoulois nous mettre au dernier point  
De toute oppression, mais selon nos foibleesses  
D'une main nous frappant, de l'autre nous redresses.  
Si que le chastiment ne soit pour accabler,  
Mais pour en ton troupeau tes brebis rassembler:  
Separant à ce coup les boucs ords & infames,  
Dignes, avec Satan, des infernales flames.

Et toy peuple assiégré, qui muny de vertu  
Plus qu'humaine cent fois, as pour Christ combattu:  
Quoy que par tous dangers tu as fait ton entrée:  
Ne desiste pourtant, que par toy rencontrée  
Ne soit ceste couronne & robbe de grand prix  
Preparée à tous ceux qui çà bas ont appris,  
Que pour monter au ciel, sainte perseuerance  
Est l'aisle de la foy, d'amour & d'esperance.  
Cependant receuez, & de vous soit chery  
L'utile-doux labeur de nostre De Lery,  
Lequel de main soignesse, au milieu de l'orage  
A basty pour vos yeux ce merueilleux ouurage,  
Qui maugré les tyrans & leur cruel effort,  
Se verra le vainqueur du temps & de la mort.

S. S. S.

HISTOIRE

MEMORABLE DES

DELIVRANCES DE LA VIL-

le de Sancerre, du Siege qu'elle a soustenu, de l'ex-  
treme famine durant iceluy, & de tout ce

qui s'y est passé depuis le 24.

d'Abust 1572.

Chapitre I.

*Situation & description de la ville de San-  
cerre: pourquoy elle est de si long temps  
haye par ceux de l'Eglise Romaine. Cõ-  
ment elle receut les fugitifs pour la Re-  
ligion apres ce qui auint à Paris le 24.  
d'Aoust 1572. & du comportement des  
habitãs & habituez à ce cõmencemẽt.*

**NOUCHANT** l'antiquité de  
la ville de Sancerre, on ne lit  
point en autheur digne de foy,  
qu'elle soit si ancienne qu'aucuns le veu-  
lent, encores moins qu'elle ait esté ba-  
stie par Iules Cesar. Et pour ceste cause,  
comme ils disent, d'autant qu'il y faisoit  
ses sacrifices, appelez Sacrum Cæsaris:  
car'on ne trouuera pas vn seul mot de tout  
cela en ses commentaires. Il y a plus d'ap-

parence de dire qu'elle ait esté bastie durāt  
 les guerres des Bourguignons. Mais laissant  
 disputer aux autres son anciēneté, ie m'ar-  
 resteray seulement à descrire sa situation.  
 Elle est assise au milieu, & comme au cen-  
 tre du Royaume de France, au pays & Du-  
 ché de Berry, sur vne haute & roide mon-  
 tagne, & n'y peut-on arriuer sans monter  
 de toutes parts, tellement que le lieu & la  
 place sont naturellement forts. L'endroit  
 le plus accessible est entre le Midy & Occi-  
 dent, tirāt à Bourges. Elle est en oual voire  
 presque ronde, à cause dequoy elle est bien  
 peu flāquée par dehors: & n'y auoit mesme  
 auant sa ruine que huit ou neuf tours alen-  
 tour de la muraille, comprenant celles des  
 portaux des portes de la ville. Elle a enui-  
 ron deux mille cinq cēs pas de tour, & qua-  
 tre portes presque vis à vis & opposites  
 l'vne de l'autre, assauoir porte Feuhard, ap-  
 pallee vulgairement porte Cesar, du costé  
 de Septentrion, au plus haut, & porte Vieil  
 au plus bas deuers le Midy, qui est la lon-  
 gueur de la ville d'environ sept cens pas.  
 Sa largeur, depuis porte sainct André du  
 costé d'Occidēt, iusques à porte Oyson du  
 costé d'Oriēt, est d'environ cinq cens cin-  
 quante pas. Le chasteau est situé au plus  
 haut



haut & sommet de la montagne entre porte Cesar & porte Oyson, seruāt en cest endroit de muraille à la ville, à laquelle il cōmande presque comme vne citadelle. Il y a vne autre montagne plus haute, appelée l'Orme au Loup, si proche de la ville qu'elle peut cōmander dedans. Elle est enuironnee de tous costez d'autres montagnettes & collines, lesquelles (comme aussi celle où est assise la ville) sont presque toutes plantees de vignes, où il croist des meilleurs vins de la Frâce. La Riuere de Loyre passe à vn quart de lieue du costé du Leuāt: & y a vn port sur le bord appelé S. Thibaut, où il y a dix ou douze maisons. Entre la mōtagne & ladite riuere, il y a vne petite campagne de prairie & terre labourable: & à vn traict d'arc tirant à la ville, vn beau grand bourg fermé de murailles appelé S. Satur, du nom de l'abbaye assez ancienne qui y est. Vn peu plus haut, & au pied du mont, est situé le village de Fontenay ainsi appelé à cause des belles fontaines qui y sont, où les Sancerroys (combiē qu'ils ayēt plusieurs puits dās la ville) vont ordinairement querir de l'eau, & lauer les lexiues. Menestreol, qui est vn autre bourg en remontant de l'autre costé de la montagne,

en est à vn quart de lieuë. Et au reste, il y a plusieurs autres villages proches & à l'environ, comme Cheueniol, Verdigny, Sury en Vaux, Bué, & autres lieux & places, qui seront specifiees cy apres, quand ie descriray les forts & tranches qui furent faites alentour durant le siege. Le pays est fort bon & fertile tant en bled qu'en autres fruits necessaires pour la vie humaine. Mais entre les principaux benefices que ceste ville de Sancerre a receus de Dieu, elle a esté des premieres en France où sa Parole a esté purement preschee, à cause dequoy elle a encouru la haine de ceux qui ne peuuēt porter ny entendre ceste doctrine, assauoir des Catholiques, qui des pieça luy portēt vne merueilleuse haine, l'ont assiegee & assaillie plusieurs fois, & ont taché par tous moyens de la surprēdre. Mais principalement leurs menees contre ceste poure ville s'est descouuerte incontīent apres ce qui fut faict à Paris au mois d'Aoust 1571. sur les seigneurs & autres de la Religion reformee: car lors empoignans ceste occasion, ils pensoyent estre venus au tēps pour exterminer entierement Sancerre: & en estoient tant plus desireux, que les poures fideles des villes voy fines, de Bourges, de la

*Aoust.*

de la Charité, Gien, Orleãs, & de plusieurs autres, apres estre reschappez, comme poures brebis de la gueule des loups, s'y estoient retirez pour euiter la furie de ceux qui auoyēt executé leur rage plusque barbare, sãs aucun respect, sur tous ceux qu'ils auoyent peu atteindre. Or y estans arriuez de diuers lieux, en nombre d'environ cinq cens personnes, hommes, femmes, & enfãs de toutes qualitez, esperdus & effarouches, comme poures poussins, au trauers desquels le Milan est passé, leurs freres, & habitans naturels du lieu, bien qu'ils fussent aussi grandemēt estonnez, oyans telles & si piteuses nouvelles, & s'assurassēt que si on n'auoit pas espargné les plus grands, eux qui auoyent tousiours tenu bon, durāt tous les autres troubles, & fauorizé au parti de la Religion, ne seroyēt quittes à meilleur marché, si leurs aduersaires mettoyēt le pied dans leur ville, ayans toutesfois cōpassion d'eux, & vsant d'hospitalité, les receurent dans l'enclos de leurs murailles, par ce que tous autres lieux de seurté leur estoeyēt interdits. Et combien que deslors ils eussent plus-que suffisante matiere de s'opposer ouuertement à telles tueries de ceux de la Religiō reformee, & à la ruptu-

re de l'edi& de paix si solennellement fait& & iuré au mois d'Aou& 1570. ce neantmoins pour o&ter toutes occasions à ceux qui ne demando&ent qu'à les surprendre, & à mordre sur eux, sous pretexte de l'infraction de l'edi& du Roy, prohibitif du port d'armes: il fut resolu du commencement, par l'aduis de tous les habitans, habituez, & refugiez (qui pour cest effect furent assemblez deux ou trois fois) qu'on ne feroit nul acte d'hostilité, ains qu'o se comporteroit doucement, se donnans garde aux portes, & sur les murailles, sans armes defendues, pour empescher vne surprise, & pour conseruer les vies de ceux qui esto&ent dans la ville en ce temps si calamiteux, & pour iouyr de la liberté de conscience, & seruir purement à Dieu, mesmes selon l'edi& du Roy, lequel nul n'auoit transgressé. Qu'vn chacun, tant es presches, qu'es prieres publiques, & particulieres, eleueroit son cœur à Dieu, imploreroit son aide, & dependroit du ciel, en attendant la volonté du Pere celeste, lequel iustem&ent prouoqué pour nos pechez, & pour le mespris & peu de proffit que nous auions fait& de sa parole, auoit ainsi lasché la bonde de son ire sur les poures Eglises

glises & fideles de France, desquels on entendoit iournellement les massacres horribles qui cōtinuoient de toutes parts, comme rapportoyent ceux qui pouuoient reschapper, & qui se sauuoÿēt de iour en iour: les vns sautans les murailles, & passans par deffous les portes des villes: quelques vns se faisans enfoncer dans des bahus, coffres & poinçons, & charrier sur des charrettes: autres arriuanz fort naurez & blesez, & presques tous sans aucun moyen, parce qu'ils n'auoyent eu le temps, ny le loÿsit de rien prendre ny apporter de leurs maisons. Tellement qu'à ce commencement les pources refugiez se trouuoient non seulement merueilleusement perplex: mais aussi destituez & desnuez. Toutesfois, outre ce que plusieurs de la ville en receurent en leurs maisons, les fugitifs s'entr'aidoyēt & assistoyēt les vns les autres, selon le moyen & volonté qu'un chacū auoit enuers son prochain.

Le huietième iour de Septembre, durāt cest estonnement, le Baillif de Berry enuoya à Sancerre vne declaration du Roy, pour faire cesser les presches: & d'autant que cela estoit formellement & directement contraire à l'ediēt de pacification du mois d'Aoust 1570. lequel le Roy auoit de-

*Septē-  
bre.*

claré perpetuel & irreuocable , derogeant à toutes restrictions , & modifications faites ou à faire , on ne desista pas de prescher : toutesfois pour ne point aigrir les choses , on cessa de sonner la cloche pour quelque temps. Suyuāt telle defense Monsieur de la Chastre , Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy , au pays & duché de Berry , cerchoit tous moyens pour mettre la ville de Sancerre à sa deuotion : pour à quoy paruenir , il obtint vne commission du Roy , afin d'y mettre garnison , & fit entendre son pouuoir aux habitans par le sieur de Mōtigny leur voisin , qui enuoya les lettres à la ville , le trezieme dudit mois par son receueur. Là dessus les habitans s'assemblent , tiennent conseil sur ce fait , & enuoyent cinq ou six d'entr'eux , avec memoire pour respondre. Mais d'autant que ledit sieur de la Chastre n'estoit encores arriué à Montigny , comme on pensoit qu'il fust , eux estans reuenus à la ville , retournerent le lendemain aux Aix d'Angilon , où il leur fit entendre son intention , leur bailla les lettres du Roy , & les somma luy faire response le Mardy suyuant chez le sieur de Mōtigny , où il se trouueroit à disner.

Teneur

*Teneur des lettres transcriptes à l'original.*

*Anos chers & bien aymez les Maire, Escheuins, Conseilliers & habitans de nostre ville de Sancerre.*

DE PAR LE ROY.

**C**HERS & bien-aymez, nous estimõs appartenir à l'affection de bon Roy, de tenir nos subiets bié aduertis de nostre intention, afin qu'estans bien informez de la syncerité d'icelle, ils sachēt ce qu'ils doyuent ensuyure, & ne soyent abusez par inaduertance ou autrement : D'autant moins en occasion d'importance, comme celle qui s'est presentée ces derniers iours. Surquoy encores que ne doutions de vostre obeissante volonté, & que n'aiousteriez foy aux rapports, si aucuns vous estoient faicts autrement qu'à la verité. Nous auons bien voulu vous faire la presente expresse, pour vous faire sçauoir, que le feu Admiral & autres ses adherans, estans en ceste ville, auoyent certainement & euidemment cõspiré cõtre nostre persõne, celle de la Royne nostre treshonõree dame & Mere, de nos treschers freres, les Ducs d'Aniou, d'Alançon, & Roy de Nauarre, & autres Prin-

ces & Seigneurs, & estoient prests à ex-  
cuter leur malheureuse entreprise, lors que  
moins nous y pensions, & que moins ils en  
auoyent occasion. Ce qu'ils eussent faict,  
n'eust esté que Dieu nous inspirant & nous  
faisant toucher au doigt ceste coniuration  
par preuues plus certaines que ne desiriōs,  
nous n'auons peu & deu moins que de les  
preuenir, & les faire tomber au lieu qu'ils  
nous auoyent préparé: dequoy nous ren-  
dons graces à nostre Seigneur, & nous as-  
seurons que tous nos bons & loyaux suiets  
en receuront merueilleux bien & conten-  
tement.

Les aduisans au surplus, & vous en parti-  
culier, que cela n'a esté fait à cause ou pour  
haine de la religion pretendue reformée,  
ny pour contreuenir aux edicts de paci-  
fication, lesquels auons tousiours entendu,  
comme entendons, obseruer, garder, & en-  
tretenir inuiolablement, ains pour obuier  
à l'execution d'icelle conspiration, decla-  
rans à tous nos suiets quelconques de la-  
dite Religion pretendue reformée, nostre  
intention estre, qu'en toute seurté & liber-  
té, ils puissent viure & demeurer avec leurs  
femmes, enfãs & famille en leurs maisons,  
sous la protection de nos edicts. Ne voulās  
que



que pour raison de ce, il leur soit meffait, ny attété à leurs personnes & biens, sur peine de la vie des delinquans & coupables. Voila l'interieur de nostre intention, que nous ferons tres estroitement garder, estás assurez que nosdits suiets en feront tres aises & contens: & que vous portans empreinte au cœur toute naturelle affection & obeissance enuers nous ne vous lairrez aller à croire autre chose que la verité cy dessus dite, dont nous serions tres-marris: moins permettez aucune emotion, prise d'armes, ny violence contre les concitoyés & autres de la ville. Mais au contraire, vous admonestans que sur tout le seruice que vous desirez nous faire, & pour euitier tous inconueniens, vous receuiez les gens de guerre qu'auons ordonné au sieur de la Chastre, Gouverneur, & nostre Lieutenât general au pays de Berry, mettre en vostre ville & chasteau d'icelle, pour vostre garde & conseruation, sans y faire difficulté, ny vser d'excuse, que si deuant n'en auez eu, ny n'aurez à present besoin, ny autre quelconque excuse ou delay, que ne pourrions ouyr de bonne part, attendu que tel est nostre vouloir pour nostre seruice, & pour vostre bien & conseruation. Ayans

ordoné lesdits gens de guerre estre payez & entretenus, afin qu'ils ne nous tournent à foule, ains seulement pour vostre conseruation. Et au surplus, vous maintiendrez tousiours en nostre obeissance & protection, comme nos bons & loyaux subiects, viuans vnis & en bõne amitié les vns avec les autres, sous l'obseruatiõ de nos edicts, qui est le plus grand contentement & plaisir que nous sçauriez donner: & soyez tres-certains que trouuerez de tant plus nous vostre Roy enclin & disposé à vous conseruer & fauoriser de tout ce qui sera en no<sup>9</sup>, ainsi que plus particulièrement & au long vous sçaurez par ledit sieur de la Chastre, & declarera de nostre intentiõ, auquel adiousterez entiere foy & creance, & luy obeirez comme à nous mesmes. Escrit à Paris ce 3. iour de Septembre, 1572. Ainsi signé, Charles. & plus bas, Deneufuille.

Ces lettres leuës, examinees & cõferees avec ce qui se faisoit & passoit par tout le Royaume de France en ce temps-là, ceux de Sancerre s'assemblent derechef le 16. pour aduiser à la responce, laquelle ils enuoyēt par leurs deputez au lieu & iour qui leur estoient prescripts. Ceste responce fut en somme, qu'attendu la malice du temps,  
les

les tueries & massacres de ceux de la Religion continuez de toutes parts, comme ils en sont certainement aduertis, s'estans tousiours comportez fidelement, & n'ayant donné nulle iuste occasion d'estre recherchez, estant aisé à voir qu'on tendoit là, de les tuer, & traiter comme les autres. Ioint que par priuilege de leurs Comtes ils sont exēpts de garnison, ils ne la pouuoÿt receuoir, suppliant treshumblement d'estre excusé: car sinon qu'ils voulussent cōme de propos deliberé auancer leurs iours, & se precipiter eux mesmes, ils ne pouuoÿent faire autrement. Cependant que ces choses passent, craignās d'estre surprins par ceux qui espioÿent l'occasion, & qui voltigeoyēt iour & nuict à l'entour de leur villes, à pied & à cheual, ils cōmencerent à faire racoustrer la breche près porte Serure, que le Comte de Martinangue auoit faicte aux autres troubles, laquelle estoit lors en tel estat, & si accessible, que les asnes, cheuaux & autre bestial y pouuoÿent monter & passer aisément. Et afin de chercher tous moyens pour se maintenir saufs & en paix ils enuoyerēt en Cour vers Mōsieur de Fontaines, premier Escuyer du Roy, & gendre de Madame mere de Mon-

sieur le Comte de Sancerre, pour le supplier de prendre leur cause en main, faire entendre au Roy l'innocence des pures suiets de monsieur le Cōte son beaufrere : qu'on viuoit paisiblement à Sancerre, & qu'à tort on les auoit accusez du contraire, comme ils auoyent entendu : & pourtant n'estoit besoin les charger & greuer de garnison. Celuy qui fit ce voyage, fut vn nommé Loys de Sainpré, qui depuis se reuolta, & a tousiours esté deuant la ville au siege, lequel ne fit difficulté dès lors de prendre & porter vne croix sur son chapeau. En ce mesme temps d'autāt que d'autres estoÿt en bransle, & aucuns presque resolu d'en prendre pour passer chemin, il fut disputé si cela se pouuoit faire en bonne conscience par ceux de la Religion reformee : car, comme aucuns disoyent, encores que le signe soit indifferent de soy, & que la croix blanche soit l'enseigne ancienne des François, laquelle on pourroit porter allant en guerre contre l'Espagnol, ou autre estrange & ennemy du Royaume, tant ya, que pour la circonstance du temps, & à cause qu'outre ce. qu'aux autres guerres qui se sont faittes contre ceux de la Religion, ç'a tousiours esté la marque des Papistes, estant

estant lors plus spécialement le signal des massacreurs des fideles, qui en portoyent tous par trophée, il fut dit qu'il ne seroit licite aux nostres d'en porter: & que (suyuãt le proverbe, Qui ne vouldra ressembler au loup, qu'il n'affuble pas la peau :) ceux qui en estoient venus là, deuoyent plustost recognoistre leur infirmité, que d'approuuer tel fait. Ledit Sainpré reuint le 29. dudit mois, qui apporta réponse telle qu'on verra cy apres.

### Chap. II.

*Des escarmouches, surprinses, & deffaites de ceux qui s'estoyent retirez au village de Cheueniol.*

**S**Vyuãt ce que nous auons dit, que plusieurs voltigeoyent pour surprendre Sancerre, le premier iour d'Octobre quelque nombre de gens de cheual & de pied, parurent en la plaine sur le chemin, tirans es villages de Sury en Vaux, & Cheueniol, lesquels piaffans & brauans, vindrent iusques au pied des vignes, assez près de la ville: prouoquans & appellans au combat ceux qui se tenans clos & couuert, ne demandoient rien à personne, & les iniuriãs & conuians aux nopces à Paris. D'autant donc qu'ils continuèrent ainsi trois iours

Octo-  
bre.

fuyuans, & principalement les matins, & les heures du presche, qu'ils mettoyent la ville en alarmes, ceux de Sancerre voyans bien qu'il falloit entrer en lice, & que quelque remonstrance qu'ils eussent faicte de la iustice & equité de leur cause, on ne les lairroît iamais en paix: assaillis de si près, ne pouuâs plus dissimuler, cōtraints d'empescher telles courses, & repoussans la force par la force, sortent dessus, & repoussent si viuemēt ces brauaches, qu'ils les firēt reculer de plus de trois cens pas de premiere abordée: & en escarmouchāt, il y eut vn cheual blanc des leurs tué, son homme blessé & porté par terre, qui se sauua à la fuite, & fut la selle & harnois dudit cheual emportée par les gouïats de la ville, à la barbe des autres, qui se retirerent à leur courte hôte. En la nuit d'être le troisiēme & quatriēme iour dudit mois, ceux de la ville, rāt du lieu, qu'estrāgers, estās aduertis que ceste troupe s'estoit logée & retirée au village de Cheueniol, à demie lieue, s'asseurans que ce seroit le lendemain à recōmēcer, & qu'ils ne faudroyēt de cōtinuer leur train, & empescher les villageois de venir au marché, cōme ils auoyēt ia fait, (estans aucunemēt ioyeux de l'echec qui estoit tombé sur

eux

eux le iour precedent , conduits par le Capitaine la Fleur , ( qui estoit reschappé du massacre de Paris , & arriué à Sancerre le 26. d'Aoust, où il auoit commandé aux autres troubles ) & par vn autre Capitaine nommé Montauban , font entreprinse de les aller voir & visiter de plus pres. Et succeda si bien l'affaire , que les ayans trouuez ferrez audit Cheueniol , bien qu'ils fussent barriquez, tranchez, & barrez de charrettes par toutes les aduenues, ils les chargerent de telle façon , & donnerent l'alarme si chaude & si roide dans leurs corps de garde, & en la hasse dudiect lieu où vne partie d'iceux estoit, qu'ils les mirent tous en route, & en demeura quarantecinq tuez par les rues, & par les maisons, où ils se pensoyent cacher, & sauuer: lesquels furent enterrez le lendemain par les paysans. La Fleur, & ceux qui l'accompagnoyēt, amenerent sept prisonniers: & entre autres le Capitaine Durboys, qui fut mis en prison au chasteau de Sancerre avec ses compagnōs, là où estans fort gracieusement traitez, ils en penserent rendre si bōne recompense, qu'estans quelque temps apres mis en liberté par aucuns de la ville, & par le sieur de Racam, qui surprint le chasteau,

comme sera dict cy apres, ils cuiderēt couper la gorge à ceux qui leur auoyent sauué la vie. De ceste desfaict, fut amené par les victorieux soixante cheuaux, beaucoup d'armes & autres butins: & confessa ledict Durboys à sa prinse, qu'il n'auoit nulle commission pour leuer gens; ne faire ce qu'il faisoit. Mais (soit qu'il dist vray ou non) il a esté aduoué, & a esté tousiours depuis au siege deuant la ville.

### Chap. III.

*Par qui & par quels moyens les habitans naturels de Sancerre furent diuisez & bandez les vns contre les autres: & des malheurs qui s'en ensuyuirent.*

**A** Pres que monsieur de Fontaines eut entendu Sainpré, messager susdict, & receu les lettres de ceux de Sancerre, il leur enuoya vn nommé Cadaillet sieur de Chiron, vallet de chambre & Veneur du Roy, ancien seruiteur de feu monsieur le Comte de Sancerre, qui arriua à la ville le Mardy septieme d'Octobre. Ce Cadaillet estoit



estoit vn vray courtisan , homme choisi & fort propre pour endormir ceux qui n'auoyent accoustumé d'ouir les amyel-lemens , & receuoir de l'eau beniste de Cour. Et de faict, estant cogneu d'vne grande partie des principaux & plus app-arents habitans naturels de la ville, qui le festoyoyent en leurs maisons, il en es-branla plusieurs, qui furent incontinent gaignez , & se laisserent escouler par ses douces paroles & promesses , tellement qu'il fut le premier motif & soufflet de Satan, pour engendrer la diuision entre les habitans qui causa la prodition & malheureuse trahison du Chasteau, où il fut aussi tué, & receut son salaire, comme on verra cy apres.

Le 14. dudiect mois, il s'en retourna en Cour, & parce que les habitans auoyent es-crit & faict entēdre (outre ce que nous auōs dit) audiect seigneur de Fōtaines, par Sain-pré, que moyenant qu'on les laissast en paix cent des principaux d'entr'eux s'oblige-royent à luy, & l'asseureroyent sur leur vie, qu'il ne se fe-roit riē entr'eux cōtre l'E-dict de pacification dernier, qu'ils auoient tousiours estroitement obserué, & ne rece-uroyent personne qui fit du contraire. Luy

de sa part leur auoit aussi mandé, & escrit qu'au plustost ils enuoyassent par deuers luy, & qu'il leur feroit entēdre ce qu'ils auroyent à faire, & comment ils se deuroyent gouverner: ils en esleurēt cinq des pl<sup>o</sup>notables, dont deux estoient Papistes, assauoir maistre Iean Fouchart, Lieutenāt, & Pierre Rouleau, & trois de la Religion reformee, Guillaume Guichard procureur, Symon Arnaud procureur de la ville, & Loys d'Argent Escheuin. Ceux-cy doncques avec amples memoires signez des plus riches & apparās, s'acheminērēt à Paris vers ledit sieur avec Cadaillet, pour faire entendre leurs comportemens estre autres qu'on ne le croyoit, & auoit on fait entendre à la Cour. Mais estans arriuez, & intimidez, comme il est vray-semblable, au lieu de faire leur charge, suyuant l'instruction & memoires qu'ils auoient, ils furent conseillez de demander pardon au Roy comme mal-faiçteurs, au nom de tous les habitans de Sācerre: ce qu'ils firent: & en outre prierent le sieur de Fontaines de s'acheminer pour venir en leur ville. Cela faiçt, Cadaillet fut rēuoyé le premier, & arriva en poste le 26. dudict mois, à deux heures apres midy, & eux deputez à cinq. Le Lundy suyuant, fut  
faicte

faicte assemblee generale de ville, où ils firent entendre ce que dessus, & dirent qu'à leur requeste monsieur de Fontaines s'acheminoit pour venir à Sancerre, l'ayans asseuré, & s'estans faicts forts sur leurs vies qu'il y entreroit, comme aussi les lettres qu'ils apporteroient de sa part le portoyent. En ceste assemblee il fut resolu, que cōme les deputez auoyent excédé & passé leur commission, aussi seroyent-ils, & de faict furent desaduouez. Et parce que cest acheminement tant precipite dudict sieur de Fontaines, estoit fort dangereux, & qu'il estoit à craindre, qu'à faute d'y pourueoir le repentir en fust trop tard, il fut promptement resolu qu'on iroit au deuant, pour le prier qu'il ne trouuast mauuais si on ne luy pouuoit permettre l'entree si libre en la ville, attendu la malice du temps, & que en autre saison, il y seroit le tres bien venu: qu'on estoit biē marry que les deputez s'estoyent tant oubliez de le prier de venir, & prendre ceste peine, car ils n'en auoyent nulle charge. Durant ce temps on nous dit que monsieur de la Chastre & autres estoient en Cour à poursuyure plus ample commission du Roy, pour par moyens plus violents reduire & amener les po-

ures habitans de Sancerre à leur deuotion. Mais le fait estant debatü au Conseil priué, ils furent deboutez pour lors à la requeste dudict sieur de Fontaines : car on pensoit par son moyen, mieux & plustost venir à chef de ce qu'ils pretédoient. chose qui toutefois ne succeda.

Le Mardi 28. dudict mois d'Octobre, considerant le danger & la saison sanglante, fut derechef resolu au conseil, & ratifié en l'assemblée generale des naturels habitans & autres habituez, que monsieur de Fontaines, quoy qu'il en aduint, & quoy que les deputez & autres insistassent au contraire, n'entreroit point pour lors à la ville : & s'y opposoit-on de tant plus fort, qu'on recepuoit tous les iours rapports certains, qu'on ne cessoit de tuer & massacrer les fideles en plusieurs gouuernemens & endroicts du Royaume : mesme que ceste grande ville meurtriere de Paris, ne se pouuoit rassasier du sang des poures enfans de Dieu, voire que la populace y estoit si acharnée, que pour auoir le pillage, venger les querelles priuées & particulieres, aucuns pour payer leurs debtes, en tuoyent plusieurs de ceux de la Religion Romaine; & ne falloit lors  
autre

autre pretexte, quede crier, Au Huguenot, pour couper la gorge avec toute impunité à qui on en vouloit. Le mesme se pratiquoit sur tout és autres villes principales de ce Royaume, & nommément à Rouen, Orleans, Lyon & Bourges, qui n'est qu'à huit lieues de Sancerre, (ville principale du Duché de Berry, pays du gouvernement de monsieur de la Chastre) & où plusieurs furent massacrez, & aucuns des principaux tuez à coups de dagues & autres façons dans les prisons mesmes. Semblablement à la Charité, proche aussi de cinq lieues de Sancerre, où la compagnie du Duc de Niernoys estant entrée au temps & iour du massacre de Paris, sous pretexte d'y vouloir faire monstre, combien qu'au parauant elle fust assignée à la prochaine ville du Marquisat de Salluces, où ledict Duc estoit gouverneur, comme il apparut par vne patente du Roy, avec la populace & sedicieux de la ville, ils massacrerent dix-huit ou vingt personnes de la Religion, entr'autres le Capitaine Corse, qui s'estoit marié & habitué audict lieu depuis environ deux ans, braue & vaillant soldat: lequel ayant ouuert sa porte de nuit à vn nommé

Minotte Italien de nation, archer de la cō-  
 pagnie dudiēt Duc, qui se disoit estre son a-  
 my, & luy vouloit faire plaisir: comme de  
 fait il auoit esté en garnison à la Charité  
 sous le seigneur de la Beuuriere, gouuer-  
 neur (durāt les deux ans que messeigneurs  
 les Princes l'auoyent en garde, avec les vil-  
 les de la Rochelle, Montaubā, & Cognac,)  
 faisant profession de la Religiō reformee,  
 & fort familier dudiēt Corse, ce neātmoins  
 le fit tuer à coups d'espee en chemise qu'il  
 estoit pres son liēt, où sa femme estoit cou-  
 chee, laquelle vit ce piteux spectacle, & le  
 frappa lediēt Minotte des premiers, s'estās  
 plusieurs iettez sur celuy lequel ils n'eusēt  
 osé autrement attaquer, ny prendre en hō-  
 me de bien (cōme on dit.) Le capitaine Lā-  
 das d'Orleās, aussi fort estimé, & ayānt fait  
 preuue de sa vaillāce es autres troubles, ha-  
 bitué de nouveau au mesme lieu, fut tué &  
 massacré en son logis. Ierosime Iogāt Esche-  
 uin de la ville ayant receu vn coup de pisto-  
 le en sa maison, sa femme enceinte & Papi-  
 ste, pour empescher qu'il ne fust blessé da-  
 uātage, se mettant au deuant, fut tuee avec  
 son mary. Qui plus est, apres leur mort, les  
 massacreurs Italiens exerceerent vn acte sur  
 leurs corps si infame & horrible, que ie ne  
 le puis

le puis reciter. Dauantage ils contraignirent l'une de leurs filles à enseigner l'argēt de son feu pere, & trouuerent de cinq à six mille francs, (comme on disoit) qu'ils pillerent : outre ce la forcerent de promettre mariage à l'un des meurtriers Italiens fort aagé. Je ne puis ny ne dois taire la mort de Iean Sarrazin, de la mesme ville, aagé d'environ septante ans, lequel de long temps auoit presques tousiours esté Diacre en l'Eglise reformee, tenu pour pere des poures, & homme de bien, par le tesmoignage mesme des plus Catholiques. Ce bon vieillard estant en sa maison de nuit le Ieudy au soir quatrieme de Septembre, fut surpris, outragé, & frappé à coups d'espee par ces furieux, ausquels d'une face venerable & riante, selon sa coustume, il dit, Messieurs, que me voulez vous? ay ie fait desplaisir à persōne? quelqu'un se plaint il de moy? Mais cela ne seruit de rien pour amollir les meurtriers, ains d'une rage furieuse & plus que barbare ils se ietterēt sur ce poure corps grisō qui se mit sous sō liēt, où l'un des pēdars sō fillol & sō proche voisin luy balla vn coup d'espee au vètre, d'où les boyaux sortirēt. Le poure hōme sentāt ce coup, & voyant celuy qui luy auoit bail-

lé, dit en s'escriāt, Ha mō fillol, est ce ainsi que vous mē traitez? ie ne vous fis iamais que plaisir. Il languit ainsi nauré en plusieurs endroicts, deux iours & deux nuicts, durāt lesquels (cōme i'ay entēdu de la femme qui le gouernoit, ) il inuoquoit Dieu d'vn grand zele, & d'vne merueilleuse ardeur, s'estimant heureux de souffrir pour son Nom, ayant plus de regret que son fillol qu'il auoit tant aimé, l'eust ainsi nauré, que de la mort mesme: & ainsi rendit l'esprit au Seigneur. Vn nōmé maistre laques, Canonnier, fort malade en son liēt, duquel on attēdoit plustost la mort que la vie, fut ainsi à demy mort tué & massacré à coups de dague. Antoine Taleuton fut noyé, Estienne de Viion fut tué à coups de dague en la prison. Pierre Guichard, maistre Paul, menuisier de son estat, Pierre Bailly tixier, & autres, iusques au nombre susdict, furent tuez & massacrez audict lieu de la Charité.

Autres y furent naurez & blesez de plusieurs coups d'espées & dagues, lesquels en cest estat furent rançonnez iusques au bout. Les maisons plus honorables, voire toutes celles de ceux de la Religion, furent pilleés, & falut encores que les plus riches



ches qui s'estoyent cachez durant la furie, payassent grosses rançons auant que pouuoir sortir hors la ville. Et pour le comble de toutes meschancetez, tous ceux de la Religion tant hommes, femmes que enfans, qui estoyent eschappez des griffes de ces bestes sauuages, estans empeschez de sortir, furent forcez & contrains d'aller à la messe & d'idolatrer. Desquels massacres, pilleries, violences, & outrages faicts à la Charité, i'ay faict icy mention, & faict ceste digression, tant pource que Dieu m'auoit appellé à seruir à ceste Eglise là, (d'où il me deliura miraculeusement avec mon compagnon) que pour monstrier que ceux de Sancerre, voisins si proches, auoyent plus-que iuste occasion d'empescher l'entrée de leur ville aux furieux & meurtriers des poures fideles qui estoyent comme à leur porte, l'espée encores sanglante au poing: car (cōme dit le prouerbe) qui void la maison de son prochain brusler, la sienne n'est pas à seureté.

Retournons à nostre subiect de Sancerre. Ce refus d'entrée à monsieur de Fontaines engendra grande altercation en la ville: car les deputez reuenus de la

Cour, qui auoyent engagé leurs vies & honneurs, avec plusieurs autres des principaux, qui gaignez par euxy consentoyēt vouloyent qu'il fust receu, & qu'il entrast, les autres, & nommémēt tous les refugiez, y contredifoyent, & s'y opposoyent formellement & manifestement. Les principaux consentans à ceste entrée estoient, maistre André Clement, Baillif de Sancerre, Claude Arnaut, & Iehan Fouchart Catholiques, trois Escheuins, Francois des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent, & avec eux plusieurs autres, qui trahirent & vendirēt le Chasteau, lesquels serōt nommez & specifiez cy apres. Leurs principales raisons estoient, Que ledict sieur de Fontaines beau frere de mōsieur le Comte, auroit interest si ceste place estoit ruinée, & les habitans tuez & destruiets, parce que (comme beau frere du Comte) cela le regardoit: qu'il ne demãdoit l'entrée avec force, ains seulement luy dix ou douzieme: ne vouloit entrer dans le chasteau, & n'empeschoit qu'on ne fist garde & corps de garde pour s'asseurer. Les contredifans à ceste entrée, tant habitans que tous les habituez, ayãs mieux apperceus & decouuert le lāgage des Serenes de cour, desquels

quels le premier article de foy est, de ne rien tenir aux heretiques, qu'ils appellent; & le second de ne rien faire contre la volõte de ceux à qui ils ne veulent desplaire ny desobeir, alleguoyët alencontre des autres qu'encores que ledict sieur de Fontaines eust le vouloir de faire ce qu'il disoit, il ne pouuoit l'executer, pour ne pouuoir empescher l'intention, & le dessein d'autres plus grands, contre tous ceux de la Religion reformée: & qu'il y auoit moyen de le recompenser d'ailleurs, la ruine & destructiõ de la ville interuenant: que s'il entroit, nul n'eust osé luy contredire, quand il eust voulu entrer audict Chasteau, introduire les gentils hommes du pays, & faire tout ce que bon luy eust semblé: ioint que son honneur & grandeur ne luy permettoient de coucher vne seule nuict en la ville, sinon qu'il y eust commãdé, & n'eust iamais souffert que les habitans, qui ne luy estoient pas seulement inferieurs, mais comme suiets, luy eussent rien prescript, ny rien fait dans la ville cõtre son vouloir, mesme luy present. Le mercredi au soir 29. Octobre, il arriua à Cosne, ville distante de deux lieues de Sancerre, de l'autre costé de la riuiera de Loyre, en baissant. Ceste approche trouuilla encores à

merueilles ceux qui auoyent entierement resolu de s'opposer de tout leur pouuoir. son entree, & y auoit grande diuision entre eux & les autres. Plusieurs des principaux de la ville, gagez par les deputez reuenus de Cour (comme nous auõs dit) trop craintifs, & ayãs plus d'esgard à leurs biens qu'à la conseruation de l'Eglise de Dieu, de si long temps dressée en leur ville par vn priuilege special, furent voir & faire la reuerence à Cosne audict sieur, duquel ils cherchoyent entierement la bonne grace. Luy de sa part, cõme seigneur accord qu'il est, nõ seulement les receut humainement, mais aussi leur ratifia les promesses qu'il leur auoit ia faiçtes par escrit, & fait faire par Cadaillet, & les asseura de la bonne volonté & amour qu'il leur portoit. Ces allees & venues de Sancerre à Cosne, durerent cinq ou six iours, non sans le grand mescontentement de ceux qui voyoyent l'importance & dangereuse consequence de ces voyages si frequents, qui ne seruoyent qu'à en esbranler de iour en iour plusieurs, par ce moyen attirez à changement de voslonté. Et de faiçt, cela engendra, ou plustost accreut tellement la diuision ia commencee entre les habitans naturels dudict lieu,

lieu, que plus de quarante maisons en ont esté depuis ruinees, les chefs & familles s'estans absentez de la ville apres la reprise du Chasteau, & la pluspart mesme retirez avec l'ennemy, comme il sera dit apres.

Comme ces choses se passoyent, monsieur de Fontaines, qui sauoit que sur tout les habituez (reschappez des massacres des autres villes) ne consentiroient à son entree, leur fit dire par plusieurs foys, que s'ils vouloyent, il les feroit conduire en tel lieu de seureté qu'il leur plairoit, & leur bailleroit ostage en tels lieux qu'ils voudroyent, les conseillans aussi plustost sortir, s'en aller, & retirer ailleurs, que demeurer dans la ville: ayant charge expresse de leur tenir ce langage: & parce qu'il desiroit de parler & cōmuniquer avec eux, ils les prioit que quelquesvns l'alassēt trouuer à Cosne. Eux s'estans assemblez pour y aduiser, arrestent d'y enuoier: de leguēt & prient maistre Jehan Minier Scribe de l'Vniuersité d'Orleans, & maistre Jehan Girardin medecin d'Auxerre, de faire ce voyage: ces deux avec lettres de creāce signees de six d'entr'eux s'y acheminerēt: toutefois pour plus grande seureté de leurs personnes, fut aduisé qu'on demanderoit ostages

*Novē-  
bre.*

audit sieur de Fontaines, avant qu'eux partissent de Sancerre. Luy leur accordant cela, le cinquieme iour de Nouëbre, enuoya les sieurs de la Mothe Ferchaut gentilhomme seruant de Monsieur le Duc d'Aniou, & de Lugny fils du sieur de Buzanlure, lesquels coucherent vne nuit à la ville, en laquelle il y eut vne alarme, qui les estonna vn peu: toutesfois on les assura, que moyennant qu'ils ne sortissent du logis du Cerf volant où ils furent logez & traitez en toute douceur, ils n'auroyent nul deplaisir. Le lendemain (apres que les nostres eurent repassé le port de Loyre, du costé de Sancerre) ils s'en retournerent. Arriuez donc que furent lesdicts Minier & Girardin vers ceux qui les auoyent enuoyez, ils leurs firent entendre leur legation, & les propos que monsieur de Fontaines (qui leur auoit faict bon traitement) leur auoit tenus, qui estoient en somme, qu'il ne se falloit meffier de luy, & qu'il estoit prest de faire tout plaisir aux refugiez dans Sancerre s'ils l'en requeroÿt, & que bien leur prendroit de croire son conseil. Toutesfois luy ayant touché de la liberté de conscience, il leur dit franchement, que comme il auoit desia dit aux  
habi-

habitās, il n'auoit aucune charge du Roy, de permettre l'exercice de la Religion dans Sancerre. Surquoy ils luy auoyent remōstré qu'estant cela le principal poinct, les habituez, ny la plus grande partie des habitans ioints avec eux, n'y pouuoient acquiescer, ny à vne telle sortie qu'il desiroit d'eux: moins permettroient-ils son entrée dans Sancerre, veu la malice du temps: & qu'ils s'asseuroyent tant de luy & de son iugement, que s'ils luy en demandoient aduis, & s'il auoit plus d'esgard à leur innocēce, & à la iustice de leur cause, qu'à aucū autre respect, il ne leur conseilleroit de faire ce qu'il requeroit d'eux: bref que n'ayans aucunemēt meffait, ny transgressé les Edicts du Roy, estans reschappez des lieux où on auoit tué & massacré ceux de la Religion, ils s'estoyēt seulement retirez à Sancerre, pour la conseruatiō de leurs vies & liberté de leurs consciences, ne pouuans faire autrement: sur lesquelles choses leur auroit dict qu'à ce refus, il scauoit qu'il auoit à faire, & qu'il mettroit à execution la volonté & intention du Roy.

*Chap. IIII.*

*Pratiques de monsieur de Fontaines avec*

*ceux de la ville de son party, pour surprendre le Chasteau de Sancerre.*

**A**Yant donc ledi&t sieur de Fontaines essayé par plusieurs fois d'entrer à Sancerre, & de paruenir à ce qu'il pretendoit, voyant qu'il n'auançoit rien de ce costé-là: ayant aussi esté aduertiy, que la pluralité des voix à la derniere assemblée generale auoit emporté, que l'entrée ne luy seroit baillée en façon que ce fust, il resolut d'y proceder par autre voye: ceux aussi de son party l'aduertirent, que puis qu'il n'y auoit nulle esperance qu'il peust entrer par les portes de la ville, ils s'essayeroient & se faisoient forts luy donner entrée par le Chasteau, au desceu des contredisans. Et de fait ay&t fait vne ligue d'environ trente des citoyens, ils proie&terent & resolurent de trahir leur partie aduerse, & introduire ledi&t sieur de Fontaines avec force dans ledi&t Chasteau: ce qui leur estoit tant plus facile, que Iulian de la Bertauche, & Simon Charleluchet, principaux de ceste faction, auoyent esté esleus auparauant pour commander en ladi&te place. Les trois Escheuins susdicts, François des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent, estoient

aussi



aussi de la partie, & sollicitoyent les autres tenans leur party à executer leur entreprinse. Mesme pour cest effect ils y auoyent transporté grande quantité de poudre à canon, munitions de guerre, viures, & autres choses necessaires pour se fortifier, qu'ils auoyent en charge & en garde de la ville comme Escheuins.

Ces menées se faisoient assez secretement: car combien que quelques iours auparauant on se doutast aucunement d'eux, d'autant qu'ils alloient & venoyent plus que de coustume au Chasteau: mesmes y portoyent & faisoient transporter leurs marchandises & plus precieux meubles, parce (disoyent-ils) qu'ils ne s'asseuroyent en la ville, à cause des habituez, qu'ils disoyent les auoir menassez, si n'eust-on iamais pensé qu'ils eussent ainsi voulu quitter non seulement la pieté, mais toute humanité, trahissans l'Eglise de Dieu, où ils auoyent esté si long temps nourris, (mesmes aucuns d'eux y auoyent eu, & auoyent encors charge d'Anciens) leur ville, patrie, peres, meres, femmes & enfans, avec plus de trois mille personnes qui estoient lors à la ville, qu'ils mettoyent en proye, & à la mercy du glaiue sanglant, tellement que si

Dieu n'y eust pourueu , les pources refugez fussent bien tōbez de fieure en chauld mal.

Plusieurs qui se doutoyent de ceste trahison, aduertissoyent souuēt les principaux citoyens du party contraire , qu'il estoit expedient de prendre garde au Chasteau , & que ceux qui le gardoyent faisoient desia murailles & remparer par le dedans , & de leur costé, la seconde & principale porte descendant à la ville: comme aussi ils auoyent peu au parauant tenu quelques propos fascheux és Rondes , qui passans les nuicts deuant le Chasteau selon la coustume , estoient menassez d'eux , ne vouloyent ouvrir les portes, ne receuoir le mot comme au parauant: & le tout sous ce pretexte, qu'ils ne se fioyent aux habituez, desquels toutesfois ils n'auoyent nulles iustes occasions de mescontentement.

A force donc de sollicitier certains personages de la ville , plus affectionnez à maintenir l'Eglise de Dieu , & à s'opposer aux aduersaires, le Capitaine la Fleur , & autres habituez ioints avec eux , alloient quelquefois de iour visiter le Chasteau, sur tout pour prendre garde qu'on desmurillast & d'escencombrast l'huis de fer ( qui est

est vne fausse porte sortant du Chasteau hors la ville, lequel dés les guerres & troubles passez, pour obuier aux trahisons, on auoit murailé par le dedans, & remparé de terre, pierres & fumiers de plus de douze pieds d'espaisseur ) ce que n'apperceuans les nostres, & voyans les autres si bien dissimuler leur entreprinse, ils ressortoyent contents : tellement que trompez & deceus qu'ils estoient, ils asseuroyent aussi ceux de leur party, qu'il ne se brassoit rié de ce qu'on craignoit.

Chap. V.

*Surprinse du Chasteau par le sieur de Racam frere de Monsieur de Fontaines ayde, & introduict par ceux de la ville tenans son party: & la reprise miraculeuse d'iceluy au mesme iour.*

**A** Pres que les proditeurs du Chasteau, d'eux, & de leurs concitoyens eurent ainsi dissimulé quelques iours leur fait, ne pouuans ny voulans deguiser la matiere plus longuement. Le Dimanche au soir 9. de Nouembre ( ayans retiré & retenu

avec eux dans le Chasteau, la plus grand part de leurs complices, en nombre de treize quatre, ) ils refuserent tout à plat la garde de cinq ou de six soldats habitans, qu'on auoit accoustumé d'enuoyer à rechange tous les soirs au Chasteau, pour oster toute deffiance & mescontentement. Les deux fils de Iehan Naulet, François d'Argent, & Iehan Tache, estoient de ceux qui furent renuoyez, lesquels tout soudain en aduertirent les chefs & principaux y ayans interest: qui tout incontinent s'y acheminerent, pour sçauoir la cause de ce refus. Les traistres estans enquis sur cela, nierent auoir refusé l'entrée aux susdicts soldats. Bien dirent-ils pour s'excuser, qu'ils s'estoyent presentez trop tard pour entrer en garde, & que l'heure estoit indeuë pour ouvrir le Chasteau. Parquoy, apres qu'on eut remonstré à la Bertauche & à Charleluchet qui y commandoyent, qu'ils en faisoient trop, & que finalement on seroit contrainct de proceder par autre voye, eux ne pouuans faire autrement sans se descourir du tout, consentirent l'entrée à ceux qu'ils auoyent renuoyez, & à d'autres qui leur furent adioints: mesmes à Loys Martinat ieune hōme, sur la fidelité duquel

duquel tous les refugiez & ceux de leur party s'asseuroyent. Ce qui contenta aucunement ceux qui se messioyent d'eux, tellement que chacun se retira, pensans estre à seureté. Toutesfois comme Dieu voulut, le Capitaine la Fleur prenant la chose au pis; fit faire corps de garde ceste nuit-la, en la maison dudit Charleluchet, proche & au dessous du Chasteau: du costé de la ville posa sentinelles au deuant d'icelle, & à saint Denys, ( qui est vn lieu terrassé ioinnant les murailles de la ville, & proche aussi du Chasteau, lequel on peut descouvrir par dehors de cest endroit-là.) Cependant, ceux qui estoient dedans, resolus, & sur le poinct d'executer leur entreprinse, enuoyent en diligence Sainpré ( duquel nous auons parlé cy dessus, qui estoit avec eux, & de la partie ) vers le sieur de Racam, frere de Monsieur de Fontaines, lequel Loys d'Argent, & Simon Regnault auoyent esté querir, & faict venir au Chasteau de Buzanlure, distant de lieuë & demie de Sancerre, lequel s'estant acheminé avec sa troupe, & embusqué tant aux masures & ruynes du temple dit saint Romble, hors la ville au dessous de la forteresse, & non plus loing que trois

cens pas , qu'aux vignes proches environ la minuiet, il escalla la fausse braye du Chasteau ( n'estant plus haute que de dix ou douze eschelons ) toutesfois il ne fut si bien suyuy qu'il pensoit : car il n'entra que luy dix-huictiesme , ( non compris maistre André Clement Baillif de la ville , qui estoit comme la guide des autres , homme cependant aussi propre à escaller villes & Chasteaux , qu'on dit qu'il est mauuais gendarme. ) La sentinelle que la Fleur auoit posée à saint Denys , les ayant descouuers , tira sur eux , & donna l'alarme , ce qui empescha que le reste de ses soldats n'entraist , & montaist avec luy. L'alarme donnée , & toute la ville esmeuë & effrayee de la surprinse du Chasteau , chacun estoit merueilleusement estonné , & non sans cause : car ( comme nous auons dit au commencement ) outre que la ville de Sancerre est assise sur vne haute montagne , le Chasteau est situé sur le sommet & plus haut lieu , de sorte qu'il commande presque par tout comme vne Citadelle. Et de faict , ceux de la ville ne craignoient rien plus que l'entrée de l'ennemy par ceste place , & par consequent veu la saison sanguinaire d'auoir tous la gorge coupée

coupée. Toutesfois n'ayans le courage perdu, ne le cœur failly, le Capitaine Paquelon (reschappé de la Charité) avec quelques harquebousiers sortit par porte Oyson pour combatre les soldats du sieur de Racam qui estoient dehors, & pour empescher qu'il ne fust secouru de plus grand nombre que de ceux qui estoient entrez & mōrez avec luy: comme donc Paquelon marchoit & s'acheminait en faueur des tenebres de la nuit, vers le temple Saint Romble, il rencontra vn soldat de l'ennemy, ayant vn morion doré, belle harquebouse & fourniment (qui se dit depuis estre escuyer de monsieur de Fontaines, & se nommoit Pantange) lequel pensant que ce fust de ses gens iurant à leur façon accoustumée, & demandant, Qui va là, mort Dieu? fut prins & emmené. Arriué qu'il fut à la ville, il asseura encores que ledit sieur de Racam luy dixhuitième estoit dās le Chasteau, que leur entreprise estant descouuerte, auoit causé que luy & plusieurs soldats de leur compagnie, qui estoyēt proches & aux enuirs de la ville, n'auoyent peu entrer. Mesme disoit que la caualerie & grands cheuaux du Roy, que monsieur de Fontaines conduisoit, avec quelque infanterie de Cosne, & d'autres villes & lieux cir-

conuoisins, estoient aussi à saint Satur, & autres lieux à l'entour de la ville: que d'autre secours deuoit venir de la Charité & d'ailleurs, & qu'ils esperoyēt entrer au Chasteau par vne fausse porte, par le moyen de ceux qui le tenoyent. Et de là aussi entrer dans la ville pour la reduire à leur deuotion. Cependant qu'on interroge ce prisonnier, la Bertauche, Charleluchet & leurs adherans desmurailloyent vne porte qui respōd de l'vne des Tours du Chasteau à la fausse braye, où le sieur de Racam & les siens estoient montez, lequel estoit entré dedans la place par ceste ouuerture, & bien receu de ceux qui y estoient, ils pensoyent tous estre au dessus de leur entreprinse. Soudain aussi le Capitaine Durbois, & les six autres prisonniers, qui auoyent esté prins à Cheueniol, comme il a esté veu cy-dessus (ausquels dès les iours precedens on auoit baillé & fait apporter secrettement harquebuses & armes en la tour & prison où ils estoient,) furent mis en liberté par la Bertauche & Charleluchet. Et ainsi estans sortis en la court, les armes au poing, ils combattirent & tindrent bon dans le Chasteau avec le sieur de Racam & les siens, & les trente quatre de la ville, desquels i'ay icy specifié les noms & qua-



qualitez, selon qu'ils me furent nommez par ceux qui les cognoissoyent.

- 1 Iulian de la Bertauche. } Capitaines comman-
- 2 Simon Charleluchet. } dans au Chasteau.
- 3 François des Moulins. } Escheuins.
- 4 Guillaume Finou. }
- 5 Loys d'Argent. }
- 6 Iean Reullard.
- 7 Iean Guychard, dit bon Iean.
- 8 & 9 François Guichard, dit Guichon, &
- 10 Iean Garnier dit l'Hebrieu. (son fils.
- 11 Loys Finou. 12 Iean des Choux.
- 13 Pierre le Mort.
- 14 & 15 Landelle orfeure, & son seruiteur.
- 16 Simon Regnaud. 17 Loys Sainpré.
- 18 Simon Semelé. 19 Le Corporal Denys.
- 20 Vn potier d'estain duquel ie ne sçay le
- 21 Guillaume Frelat. (nom.
- 22 François Reuchon.
- 23 Lancelot Borré le ieune.
- 24 Le seruiteur de Pierre Rousseau, apoti-  
caire.
- 25 M. André Clement, Bailly de la ville.
- 26 Simon Boybeau, dit le curé.
- 27 Estienne Cholet.
- 28 Brion Notaire.
- 29 Antoine Turriel.
- 30 Iean Rigou.

31. 32. & 33. Pierre Bucqueau fermier du Comté, demeurant au Chasteau, avec son clerc & vn charretier.

34. Iean Guychard fils d'Estienne Guychard.

Les deux fils de Iean Naullet & Loys Martinat y estoient aussi, mais ils n'estoyent de la faction, ains ils y furent enuoyez le soir precedent par ceux de la ville, comme il a esté dit.

Ainsi donc, ceux qui estoient dedans le Chasteau, tenans bon, estoient enuiron soixante, qui continuerent à remparer les portes du costé de la ville, pour empescher les nostres de les forcer, firent diligence de descombrer & desmurailles l'huis de fer, dont nous auons parlé, sortant hors la ville, pour donner entrée aux leurs : brief, combati- rent, & se mirent en tout deuoir d'executer ce qu'ils auoient deliberé. Or comme nous auons dit, ils auoient retenu avec eux les deux fils de Naullet, qui ne sçauoyent rien de l'entreprinse, ny aussi le ieune Martinat, lequel fut extrêmement marry de ceste surprinse. Car comme ainsi soit qu'il ait esté nourry, & bien instruit en l'Eglise de Dieu dès son enfance, & qu'il ait succé sa Parole avec la mammelle, les traistres se doutans  
bien

bien qu'il s'opposeroit à leur perfidie & desloyauté, l'auoient enuoyé dormir sur le foin, comme auoyent accoustumé ceux qui n'estoyent posez en sentinelle : mais esueillé qu'il fut, entendant le bruit, & voyant ce qui se passoit, bien resolu de ne consentir à tel acte, & toutesfois ne pouuant sortir, il accourut secrettemēt & soudainement en l'vne des Tours dudit Chasteau, appelée saint George, autrement le Thresor, qui regarde sur la muraille de la ville, du costé de porte Cesar : là où Michel Granger ieune homme, son grand amy, estoit posé en sentinelle : & (apres luy auoir dit, Adieu Granger mon compaignon, mon amy, ie suis mort, ils me tueront) l'asseura que pour certain monsieur de Racam estoit dans le Chasteau avec force, & partant qu'il aduertist diligemment ceux de la ville qu'ils pensassent à leurs affaires. Ce qui leur seruit d'vn bon aiguillon pour les faire haster d'assaillir viuement & forcer le Chasteau. Cela faict, il s'en retourna en la court, où il demeura par force avec ceux qui le tenoyent, lesquels le cognoissant vaillant, & hardy soldat, le sollicitoyent de prendre les armes, & combattre avec eux. Ce que non seulement il refusa, mais aussi courageusement detestoit la des-

loyauté des habitans , qui meschamment combatoyent contre leurs citoyens, qu'ils auoient si malheureusement trahis : & mesmes reprochoient en particulier à la Bertauche , duquel on auoit si bonne opinion, & en qui on s'estoit tant fié , que ce n'estoit pas les prieres qu'il auoit faictes le soir, qu'il pleust à Dieu de conseruer la place , qu'à Dieu ne pleust que luy fust si meschant de l'ensuyure pour combatre contre ses freres, soustenans vne cause pour laquelle il vouloit mourir. Le sieur de Racam l'oyant ainsi parler, ne le contraignit point dauantage, & demeura ainsi tout ce iour avec eux. Toutesfois il fut fort sollicité de dire à ceux de la ville , qu'il n'y auoit personne dans le Chasteau que les ordinaires, à quoy il ne voulut aussi obtemperer. Eux cependant se fortifoyent & desencombroyent l'huis de fer à grand' puissance. Ceux de la ville aussi de leur costé , se barriquent, & barrent de charrettes les aduenües deuant le Chasteau, craignans d'estre forcez, & qu'on ne fortist sur eux. Dauantage, pour ne donner loisir aux autres de se fortifier, ains les empescher ailleurs, ils mettent le feu, & bruslent la premiere porte du Chasteau auant le iour. Martinat aussi de sa part cherche tous moyens d'ayder

d'ayder, & seruir à la reprise de ce Chasteau: & aduertit de rechef Granger par vne canonniere, & dit qu'on prenne bon courage. Et sur les sept heures du matin n'ayant ancre ny papier, il escriuit d'une espingle au dedãs de la couverture d'un liure de Pseumes qu'il auoit en sa pochette, Prenez courage, messieurs, car le cœur leur faut. Et ietta ledit liure le plus fort, & le plus secretement qu'il peût, dans la ville, où il fut amassé, recogneu & porté à son pere, qui le recogneut aussi, & en fut tant plus ioyeux, qu'il estoit au parauant en opinion que son fils fust mort, & que ceux qui tenoyent le Chasteau l'auoyēt tué. On ne s'apperceut point de cest aduertissement, iusques apres que celui qui l'auoit donné fust sorty, comme il sera dit. Cependant ceux qui tenoyent la place, ietterent force grosses pierres de dessus les tours du costé de saint Denys, & par tout où ils pouuoient sur ceux qui les tenoyent assiegez, & ne tirerent coups d'arquebouse que sur le matin. Le iour venu, les Capitaines & autres de la ville se voyans en tel danger, pensans esmouuoir à pitié eux qui estoient dans le Chasteau, prennent le pere de la Bertauche aagé d'environ soixante ans, les femmes & enfans des au-

tres, & liez ensemble, ayans chacun vn fa-  
got sur l'espaule (sauf le bon homme la Ber-  
tauche) furent conduits par des soldats, qu'  
alloyent derriere eux pour escarmoucher,  
& enuoyez mettre le feu à la seconde porte.  
Mais les assiegez ne laisserent pour cela de  
tirer, n'espargnans leurs femmes ny leurs  
enfans, tellement que la femme d'vn nom-  
mé Pierre le Mort, y receut vn coup d'har-  
quebouse sous la mammelle. Le bon hom-  
me la Bertauche remonstra à son fils le dan-  
ger où il estoit, & tous ceux qui luy appar-  
tenoyent, & le pria de rendre la place, & se  
r'alier avec les siens: mais tout cela ne seruit  
de rien. Voyans, cela ceux de la ville per-  
cerent la gallerie de la maison de Turpin, le  
Colombier, & autres lieux prochains pour  
escarmoucher, & assaillir viuement, & de  
toutes parts ceux qui tenoyent le Chasteau,  
lesquels de leur part tiroient & escarmou-  
choient aussi, tellement que les mousque-  
tades & harquebouzades ne manquoient  
point de costé & d'autre: mais en apparen-  
ce ceux de la ville traualloyent en vain,  
estans les plus habiles d'iceux bien estonnez.  
Sur ces entrefaites, par l'aduis d'aucuns, il  
fut resolu d'aller sapper le grand corps de  
logis du Chasteau, du costé de Septentrion,  
là

là où ayans mené quelque nombre de vigneron & massons, qui gaignerent le pied de la muraille sans qu'on les peust offenser, parce que le Chasteau n'est percé de ce costé là, nonobstant la durezza & espaisseur de ce vieil & ancien mur, trouuillant d'aussi grande viffesse que la chose le requeroit, & qu'ils voyoyent qu'il estoit question de la vie, en moins de quatre heures firent ouuerture & passage en quatre endroicts, par où deux ou trois hommes de front pouuoient entrer. Ceux de dedans cependant iettoyēt force pierres du haut de la tour saint George: mais tant à cause du baret du toit & à l'endroit où ils sappoyent, que de quelques aix & mantelets de bois dont ils estoient couuerts, on ne les pouuoit empescher ny offenser. Pendant que la sappe se faisoit, les Capitaines la Fleur, le Buiffon, les soldats & autre, ( n'esperans toutesfois par trop d'y entrer, veu la force de la place, & le nombre d'hommes qui estoit dedans) s'armoyent & preparoyent, & montans les vns apres les autres, firent tant qu'ils gaignerent les trous & endroicts percez, pour donner l'assaut quand il en seroit temps, & en attendant faisans apporter bois & fagots, poursuyuoient d'acheuer de faire bruler la secon-

de porte, que les autres s'efforçoient aussi de remparer par dedans. Comme le Château estoit ainsi assailly de tous costez, & que ceux qui le tenoyent se defendoyent, & tiroient sur les nostres, vn nommé Denys de la Ville, Thomas Paillard, qui s'estoit marié à la Charité, vn autre soldat nommé le Gascon, des assaillans, furent tuez de harquebouzades. Or faut-il noter qu'à l'endroit où on s'apportoit (qui estoient les grandes escuyries voultes) tout estoit plein de foin, qui empeschoit le passage: partant en grande diligence on s'eslaya de le tirer hors par les trous & endroits percez, mais voyans que cela eust esté trop long pour la quantité de foin trop grande, on y fit mettre le feu par vn bon & braue soldat, qui y receut vn coup de harquebouze au bras, dont il est presque demeuré estropiat. Toutesfois cela ne succeda pas si bien qu'on esperoit, car outre ce que la fumée de ce foin bruslant offusquoit tout, il eschauffa tellement la volute & le lieu où il estoit, qu'il seruoit comme de rempart contre ceux qui y auoyent mis le feu: & eust esté impossible de passer au trauers, si Dieu n'y eust pourueu. Ceux de dedans cependant se voyans assaillis de si prés, & si viuement, ne sçachans point l'em-



l'empeschement que ce feu & fumée donnoient aux nostres, voulans faire tomber le comble, creuer & abatre la voulte dedans pour se fortifier, mirent aussi le feu au dessus dudit corps de logis, qui estoit vn beau & grand grenier, plein de blé, fagots & meubles, de sorte que le toit & tout le logis fut incontinent embrasé: & mesme le feu gaigna la viz de la Tour saint George, fort haute & toute ioignante, & brusla vn petit tourillon couuert d'ardoyses, qui estoit au sommet d'icelle.

Et comme ainsi soit que ce Chasteau ait esté autrefois vne belle place, estant pour lors, & mesme deuant ce feu presque ruyné, & peu habitable: ceste tournelle couuverte d'ardoise, estoit la chose la plus eminente de toute la place, & qui se voyoit de plus loing. Or les assaillans craignans que le secours des autres n'entraist par l'huis de fer qui estoit desmurailié, & que la nuit forte & froide n'entreuint, avecques toute diligence font apporter, & iettent force caudans ce feu, & outre cela tirent avec crochets & engins de fer, les pieces de bois bruslantes, le foin fumant, & tout ce qui empeschoit le passage. Ce qui espoutianta tellement ceux de dedans, qu'ils perdirent

lors entierement courage. Et au lieu de tenir bon, comme nous pensions qu'ils feroient, iusques à ce que leur secours fust venu, estant desia si proche que nous entendions la trompette de leur caualerie, oyons les tabours de leur Infanterie, voyons passer les bateaux chargez de leurs soldats au port saint Thibaud, au bas, & non plus loing de mille pas du Chasteau saisi, prendrent resolution de s'en aller & quitter la place. Ce que voyant Martinat, qui sçauoit que l'huis de fer auoit esté desmurailé, pour penser faire entrer le secours, il se lança dextrement dans la voulte par où on y va, qui est comme la descente d'une caue, & tirant le correau, & oyurant la porte d'une merueilleuse vifteste, sortit, & se ietta dans les vignes, du costé de porte Oyson: puis sautant les hayes, vignes & buissons, cria à ceux qui estoient sur la terrasse de saint Denys, & aux autres sentinelles de la ville, Ne tirez pas, Messieurs, c'est Martinat, courage, courage, ils s'en veulent fuyr. Arrivé qu'il fut en la ville, & ayans oüy de luy ces ioyeuses nouvelles, chacun se print à louer Dieu, & à le remercier de ce qu'il nous auoit retiré du pas de la mort. Estant venu chez son pere, on luy demanda pourquoy & à quelle fin

il auoit ietté le liure des Pseaumes, dōt nous auons parlé : & lors il monstra ce qu'il auoit escrit d'une espingle au dedans de la couverture. Les Capitaines & soldats de la ville qui estoient près le Chasteau, desencombrans en diligence le foin & bois bruslant qui les empeschoit, comme nous auons dit, firēt si bon deuoir, qu'environ les cinq heures du soir ils entrerent dedans, sans que les autres (qui acquirent autant de honte de s'enfuyr, que nous en fusmes ioyeux) fissent lors grande resistance. Le Capitaine Laurens (habitué de long temps à la ville) fut des premiers dedans, lequel gaignant la viz de la Tour saint George, bien qu'elle fust fort eschaufée, monta au plus haut, & lors (oüy par toute la ville) cria, Dedans, enfans, dedans, ils sont à nous, ils ont peur, ils ont le cœur failly. Ce que voyant & oyant la plus grand' part de ceux qui auoyent prins le Chasteau, (lesquels estoient encores dedans, & en la court d'iceluy) furent effrayez, & s'enfuyrent par l'huis de fer, quittans la place qu'ils auoyent tenuë environ dix & sept heures. Le Capitaine Paquelon avec huit ou dix soldats seulement sortit pour les poursuyure par porte Oyson : mais craignant qu'eux se voyans forcez des deux co-

stez ne iouïassent à la desesperade, & ne ren-  
traissent en la forteresse, où ils pourroyen  
tenir bon aux corps de logis, & Tours forte  
qui y sont, que les nostres n'auoyent enco-  
res regaignées, il leur fit vn pont d'argent,  
& les laissant aller, tira quelques coups apres-  
eux. On dit que le sieur de Racam qui auoit  
commandé tout ce iour au Chasteau, voyant  
que le secours que Monsieur de Fontaines  
luy auoit promis tarδοit trop, & qu'un page  
qu'il auoit mis hors enuiron midy par l'huis  
de fer ne retournoit point, dit auant que sor-  
tir, Ha mon frere! vous m'avez fait faire vn  
pas de clerc. Le fils du sieur de Buzanlure,  
& le sieur de la Courdiou (qui s'en retourna  
auecques vne harquebouzade en la jambe)  
estoyent entrez avec le sieur de Racam. Vn  
page du Roy y fut tué par les creneaux en  
escarmouchant auant la reprise. Cadaillet,  
duquel nous auons parlé cy-deuât, qui auoit  
conduit l'entreprinse, & sollicité ceux de la  
ville de s'éparer de la place, pour estre blef-  
sé à mort à la teste d'une harquebuzade, ne  
pouuant suyure les autres, y demeura. Et  
comme chacun entroit dedans de nuict a-  
uec lanternes & falots, il fut prins & passé  
par la porte du costé de la ville, laquelle n'e-  
stoit encores qu'à demy desmurailée, & des-  
encom-

encombrée du fumier & rempart qui auoit esté fait par dedans : fut mis sur le dos d'un vigneron qui l'emporta, & en passant, comme motif de tout ce desordre, hué & detesté de tous iusques aux petits enfans, fut assommé, & acheué à la porte du temple S Iean, par le peuple esmeu. Reullard de la ville, blessé d'une harquebouzade au bras, & un nommé Sandron de Cosne, y demeurèrent aussi, & furent tuez de furie par ceux qui y entrerent les premiers. Iean Garnier & son fils, Estienne Cholet, Buqueau, fermier du Chasteau, & François des Moulins, Escheuin, y furent prins prisonniers. Dauantage, ceux qui quitterent la place s'estans sauuez à grand' haste, & estonnez d'une reprise si soudaine, & non esperée de costé ny d'autre, y laisserent beaucoup d'armes, & de l'argent monnoyé assez bõne somme, des draps de soye & de laine, meubles, & autres marchandises que ceux de la ville estans de l'entreprinse y auoient transportez pour estre plus asseurez, ce leur sembloit. Le lendemain apres midy, fut crié à son de trompe & tabour par les carrefours de la ville, que tous eussent à se trouuer aux hasles pour rendre graces à Dieu de ceste deliurance admirable non attenduë, selon le iugement humain.

Le Pseaume 144. fut chanté, & fut noté & remonstré par maistre François de la Mare dit de Claireau, Ministre du lieu, qu'il y auoit quatre ans qu'au mesme iour, dixiesme de Nouembre, Dieu auoit deliuré aussi ceste ville de Sancerre de ceux de Bourges & autres, qui la pensans assieger, auoyent charrié & amené leur artillerie iusques au village de Cheueniol à demie lieüe, & s'en estoient retournez espouuantez sans estre poursuyuis. La surprise de ce Chasteau auoit merueilleusement estonné le peuple de la ville: & de fait, pour mon regard, i'apprehenday plus la mort ce iour-là, que ie n'ay fait depuis durant tout le siege, aussi aspre cependant qu'on en ait gueres veu. On nous assura vn peu apres que la prise de Sancerre auoit esté criée, publiée, & imprimée à Paris, parce que ceux qui passoyent par le grand chemin, venans du costé de Lyon, en ce temps-là voyans le feu au Chasteau, auoyent rapporté, & estimoyent qu'ainsi fust. Le Mardy vnziésme dudit mois de Nouembre, & le lendemain de la reprise du Chasteau, Monsieur de Fontaines partit de Conne, & s'en alla en poste à la Cour: ses gens & bagage demeurèrent audict lieu iusques au vingtiesme qu'ils s'en allerent tous. Faut aussi

aussi noter icy qu'apres ceste reprise du Chateau, à cause de quelque mescontentemēt, le Capitaine la Doye, Estienne Guichard, le Baron, Bazarne & plusieurs autres des principaux & plus riches habitans naturels, la pluspart vaillans hommes, & ayans commandé aux autres guerres, s'absenterent de la ville, & n'y sont entrez iusques apres la reddition, mesmes les aucuns ayans esté deuant portant les armes avec ceux qui l'auoyent assiegée, tellement que ceux de Sancerre furent merueilleusement affoiblis d'hommes, & destituez de moyens par telle sortie & diuision. Et n'ya doute qu'une partie des defauts qui ont esté en la ville durant le siege, ne soit venuë de là.

*Chap. VI.*

*De l'ordre & gouvernement qui fut mis en la ville de Sancerre, pour s'opposer à ceux qui la vouloyent forcer, & de quelques sorties & escarmouches.*

**O**R faut-il noter que iusques à ce temps & iusques apres la reprise du Chateau, ceux de Sancerre tant habitans qu'habituez (pensans qu'avec le temps les choses s'adouciroyent, & qu'apres les auoir bien

harassez, on les laisseroit en paix) n'auoyent encores dressé l'ordre requis en vne ville de guerre, pour le faict & maniemment des armes. Car les Capitaines & autres auoyent executé les choses susdictes s'accordans ensemble, sans que nul eust commandement sur son compagnon: mais voyans qu'il en falloit passer par là, & que l'experience, qui est la maistresse des fols, leur auoit monstré que presque trop tard, ils auoyent vsé des moyens licites que Dieu leur auoit mis en main, ils esleurent maistre André Iohan-  
neau Aduocat (qu'ils appellent là Bailly) cōme le plus propre qu'il estoit, pour Gouverneur, ayant ja faict ceste charge és autres troubles. Loys de Martignon Grenetier du sel, pour Sergent maior. Le Capitaine Martignon fils dudit Grenetier, pour commander à tous les habitans de la ville. Claude Pillard pour son Lieutenant, & le ieune Martinat (duquel nous auons faict mention cy dessus, & duquel on auoit experimenté la fidelité au Chasteau) pour son Enseigne. Le nombre de la compagnie de la ville, (comprins les vigneros) à laquelle ledict Capitaine Martignon cōmandoit en tiltre de Capitaine general, estoit lors d'environ 500. hommes. Le Capitaine la  
Fleur



Fleur voulut faire vne compagnie de gens de cheual, mais pource qu'il n'y auoit pas beaucoup de cheuaux de seruice en la ville, on fut d'aduis qu'il fit vne cōpagnie de gens de pied, comme il fit: toutesfois il voulut tousiours retenir cela, de cōmander au gens de cheual, & à sa compagnie d'Infanterie. Il eut pour Lieutenant sur les deux compagnies le Capitaine Chaillou d'Orleás, pour Cornette de la cauallerie, le Capitaine Mōtauban, qui demouroit à Gergeo auparauant les massacres, & pour Enseigne de l'Infanterie, le Capitaine la Bussiere d. Cortaisson pres Orage (lequel fut tué durant le siege, cōme on verra au catalogue des morts.) Le Capitaine Buisson dressa aussi vne cōpagnie de gēs de pied d'habituez, eut le Capitaine Paquelō pour Lieutenant, & le Capitaine la Minée pour Enseigne. Le Capitaine Dorival d'Aubigny, cōmandoit aux volontaires habituez, & prenoit tel membre de sa cōpagnie que bon luy sembloit pour le soulager. Il y auoit aux susdictes compagnies d'habituez & refugiez, enuiron trois cēs soldats: & estoit le nombre total de ceux qui portoyent les armes pour lors à Sancerre, d'enuiron six cens cinquāte soldats, & enuiron cent cinquante vigneron, lesquels fai-

soyent bien quand il se presentoit vn affaire, fust sur la muraille, ou aux sorties, mesmes le iour de l'assaut, comme nous verrōs, ils firent merueilles avec leurs fondes, que nous appellions Pistolles de Sancerre. Puis que nous sommes sur l'ordre & sur les moyens, que ceux de Sancerre establirent pour dēfēdre leur ville, il ne faut taire que Dieu auoit donnē tel courage à tous en general, que iusques aux femmes & enfans, nul ne s'espargnoit pour s'opposer aux aduersaires, & eussiez veu iour & nuict les femmes avec hallebardes, demies picques, & broches de fer sur la muraille, quand il se donnoit quelques alarmes : lesquelles afin que l'ennemy ne les cogneust à leurs coifures, portoyēt des chappeaux, & principalement celles qui auoyent des couurechefs blancs. Ainsi donc enuiron le 16. de Nouēbre, ceux de Sancerre ayans ja esté assaillis si souuent & à tort, estans encores menassez & enuironnez de toutes parts, y estās contraints & forcez, prindrent ouuertement les armes, pour cōseruer leurs vies, & la libertē de leurs cōsciences, suyuant l'Edict du Roy du mois d'Aoust 1570. lequel estāt inuiolable, ils vouloyēt aussi maintenir. Adonc le tabour qui n'auoit encores sonnē: commença à battre:  
les

les corps de garde se font, les Sergēs de bande, Caporaux, Lampsessades, & autres membres de compagnies, sont esleus, & dōne-on ordre de faire bonne garde aux portes & sur la muraille iour & nuict. Cela faict le second *Decē-*  
iour de Decembre, Satan ennemy de con- *bre.*  
corde, & enuieux sur nostre ordre, suscita vne querelle entres les Capitaines la Fleur, & la Minée, à cause dequoy il pensa auoir trouble & sedition dans la ville. Car d'autāt que chacun auoit des amis de son costé, les autres Capitaines & soldats d'vne part & d'autre s'assemblerent pres la hasle, ou aucuns mirent l'espée au poing, chacun se formalisant pour le party qu'il tenoit, toutes-fois sans qu'il y eust personne blessé ne tué. Le conseil s'assembla extraordinairement le lendemain qui les reconcilia, tellement qu'ils furent faicts amis, & souperent ensemble. Faut aussi noter, qu'à cause de la diuision qui estoit entre ceux de la ville, & pour la crainte que les refugiez auoyent d'vne nouvelle trahison, estant le bruit tout commun qu'il y en auoit encores beaucoup dans la ville, qui estoient de l'entreprinse du Chasteau, lesquels faillirent de s'emparer & saisir de la grand'maison, aupres de la Tour du Temple saint Iean, & autres lieux & places

de la ville, où ils deuoient combattre, lors que ledict Chasteau fut prins, il fut aduisé & resolu en vne assemblée generale, que pour oster tout soupçon & defiance les vns des autres, le conseil ne seroit plus des seuls habitās, ains seroit composé des vns & des autres, & y en eut onze, tant Capitaines qu'autres habituez, esleus & ioints avec ceux de la ville, faisans nombre en tout d'environ vingt & cinq personnes. Apres cela bonnes & sainctes ordonnances furent faictes, pour reprimer les iuremens, blasphemes & autres vices : touchant l'art militaire, & la police. Chacun fut exhorté de faire son deuoir, & les criées & publications faictes par les carrefours, à fin que nul ne pretendit cause d'ignorāce: le tout fut affigé aux places publiques. Le Sabmedi 6. dudit mois, vn soldat nommé le Riual ( autrement la Pomme ) ayant esté conuaincu d'auoir avec d'autres rançonné & pillé par les villages contre les defēses, mesmes auoir chauffé les pieds à vne femme du bourg de Menetreol pour auoir de l'argent d'elle, fut pendu & estranglé, & deux autres soldats & vne chābriere foüettez pour larrecin le mesme iour. Le 19. parce que le Capitaine Cartier, d'Orleās, avec sa compagnie, & quelques vns de ceux qui s'estoyens

s'estoyent absentez de la ville, auoyent esté aux moulins de Menerreol, d'où ils auoyent emporté les fournées de farines de ceux de la ville, pensans qu'ils y deussent retourner, on leur dressa vne embuscade: mais n'y estās reuenus, & ne les ayans peu attraper, ceux de la ville à ce voyage & en retournāt amenerēt dix-neuf charrois chargez de vin, vne charrette chargée de deux porcs, & deux cheuaux chargez d'autres viures & hardes qu'on menoit à Cosne, à ceux qui faisoient tous les iours la guerre aux Sancerrois. Le lendemain 20. le dit Capitaine Cartier, ceux de la Charité & de Cosne, assemblez avec luy, estans en nōbre d'enuirō quatre vingts cheuaux, & quelques gens de pied, pensans auoir leur reuange du iour precedent, parurent assez loing de la ville, & ayās posé leurs sentinelles sur les montagnes prochaines, ceux qu'ils venoyent agacer & chercher les aperceuans, sortirent dessus, & tuerent vn de leurs soldats qui estoit en sentinelle sur la mōtagne dicte l'orme au loup, duquel furent apportées les armes & hardes, iusques aux bottes & esperons, ne pouuās auoir son cheual qui s'enfuit. Ceste sortie troubla vn peu le marché, qui se tenoit au champ saint Ladre hors la ville. Le vingtseptiesme cinquā-

te harquebouziers & quinze ou seize cheu-  
 uaux sortirent la nuict, & allerēt es villages  
 de Lassi, Azi, & autres circonuoisins, d'où ils  
 amenerent enuiron trois cens boisseaux de  
 blé & farine dans douze charrettes, pour  
 l'auitaillement de la ville menacée du siege.  
 Quelques iours apres quatre soldats & qua-  
 tre vigneron estans allez iusques aupres du  
 village de Iars, ils trouuerent quelques gés  
 de cheual, ausquels ils donnerent l'alarme,  
 & firent quitter les logis. Et ayans pris trois  
 beaux cheuaux aux estables monterent des-  
 sus, & s'en retournerent à la ville. Toutes-  
 fois en faueur du Capitaine Buysson, qui a-  
 uoit quelque cognoissance à ceux qui les  
 auoyent perdus, lesdits cheuaux furent ren-  
 dus, moyennant huit pistolets qu'il donna  
 aux susdicts soldats & vigneron pour leur  
 vin. Le dernier iour de Decembre, trente  
 harquebouziers, & quelque caualerie, ayas  
 eu aduertissement pour surprendre certains  
 voltigeurs sortirent de la ville, & allerent au  
 village de Saigny, mais n'ayans trouué  
 ceux qu'ils cerchoyent, & voyans ja les pre-  
 paratifs du siege, ils amenerent enuiron  
 cent boisseaux de blé pour la munition, qui  
 furent mis au magazin. Les premier & se-  
 cond iours de Ianuier mil cinq cens septan-

*Février*  
 1573.

te trois, quelque nombre de soldats par le commandement de leur Capitaine, partirent & allerent au village de Sulligny & ailleurs, d'où ils amenerent quatre charrois chargez de blé & de vin: huit bœufs & vaches, pour l'avitaillement de la ville, & le prestre du lieu prisonnier.

En ce temps, & huit iours au parauant, le bruit estoit grand, & auoit-on nouvelles de toutes parts que Sancerre seroit en brief assiegée; mais plusieurs (& nommément le Baillif Iohanneau Gouverneur) mespriesoyent tous ces aduertissemens: car (disoyent-ils) le Roy a assez d'affaires à la Rochelle, en Languedoc & ailleurs, & seroit bien empesché de dresser vne armée pour venir icy, tellement qu'on ne tint compte d'avitailer la ville comme il falloit, & comme on pouuoit, ny de desmanteler & ruiner saint Satur, Fontenay, & autres villages, lieux proches & circonuoisins, où ceux qui ont depuis assiegé la ville, se sont trouuez fort bien accommodez. On ne donna aussi l'ordre qu'il falloit pour remparer & fortifier la ville, & faire toutes choses requises pour soustenir vn siege, que les plus aduisez voyoyent non seulement s'appareiller, mais lesia marcher contre ceste ville: laquelle

(comme ils disoyent, & comme la chose estoit toute euidente) le Roy ne laisseroit iamais à repos, au milieu & au centre de la France. Ce mespris & nonchalance d'aucuns, causa beaucoup de maux: & empescha que plus de trois mille boisseaux de blé, (qu'on pouuoit aisémēt recouurer en quelques lieux proches, où le Capitaine Martinat l'aisné se faisoit fort de les auoir en payant) ne furent mis dans la ville, dont s'ensuyuit l'extreme famine au mois de Iuin, Iuliet & Aoust, comme il sera dit cy apres. Le troisieme dudit mois, la compagnie du Cōte de Brienne, & vne autre cornette de caualerie parurent, & se mirent en bataille assez loing de la ville, & hors la portée du mousquet, sur le chemin de Bourges, où ils firent alte.. Et ayans enuoyé vingt & deux cheuaux coureurs voltiger au champ saint Ladre, vingt cinq harquebouziers sortirent de la ville à l'escarmouche sur eux, mais ne s'estans approchez de pres, il n'y eut coup de harquebouze qui portast: & ainsi les vns & les autres se retirerent. Le cinquiesme, le Capitaine la Pierre (depuis peu de temps reuenu de Monts en Hainaut) sortit avec quinze ou seize cheuaux, qui furent battre l'estrade iusques au village de Villegenon, où



où ils trouuerent le peuple au Temple, solennizant la feste qu'on appelle des Roys, & ainsi ces bonnes gens estans surprins, & voyans bien qu'ils n'auoyent pas trouué la feue au gasteau, s'enfuyrent, & laisserent le prebstre seul avec son gobelet, crier, le Roy boit: auquel cependant, ny aussi à nul des autres, on ne fit aucun desplaisir. Bien fut amené prisonnier vn nommé Bretichou sergēt, apostat de la Religion reformée, qui estoit à la messe: lequel apres auoir esté gardé lōg temps, & mis en liberté par la ville, en faueur du Capitaine la Minée, sauta la muraille durant le siege, & rapporta tout ce qui se faisoit dans la ville, au grand preiudice des assiegez: car Monsieur de la Chastre estoit lors en peine de sçauoir de nos nouuelles, comme il sera dit. Le septiesme ayans eu aduertissement qu'il y auoit moyen de surprendre le Capitaine Cartier & sa compagnie en vn village pres Chastillon sur Loye, où ils se retiroyent & logeoyent ordinairement, les Capitaines la Fleur & la Pierre avec enuiron cinquante cheuaux s'y acheminerent, mais ne l'ayant trouué, reuindrēt sans rien faire: & comme à leur retour ils pensoyent disner à Iars, leurs coureurs entendirent vne trompette, & descouurirent

audiēt village deux cornettes d'environ cent soixante cheuaux conduits par le sieur de Montigny, lesquels ayans aussi apperceu les nostres, ne faillirent à les poursuyure: toutesfois, bien que les cheuaux des nostres fussent fort las & harassés, ils se sceurent si bien desuelopper qu'au grand trot & pour estre bien conduits ils reuindrent tous à la ville, raconter qu'ils l'auoyent eschappé belle: & qu'estans sortis pour aller prendre les autres, ils auoyent pensé estre prins eux mesmes. On faisoit bruit que l'aduertissement qu'on leur auoit baillé pour aller surprendre Cartier estoit faux, & qu'on raschoit par ce stratagemer tuer & defaire ceste troupe (où estoient presque tous nos Capitaines & gens de commandement) auant que d'assieger la ville.

### Chap. VII.

*Commencement du siege deuant la ville de Sancerre. Le nombre & ordre des assiegeans, les sorties qui furent faictes sur eux à leur arriuée: leurs preparatifs, tranchées, bateries: & tout ce qui s'est passé iusques au iour de l'assaut.*

*Le Ven-*

LE Vendredy neufiesme de Ianuier à trois heures apres midy, deux Escadrõs de Cauallerie parurent sur la Cresle ( qui est vne montagnette à vn quart de lieuë de Sancerre du costé de Septentrion sur le chemin de saincte Iame ) lesquels descouuers par la guette qui estoit au clochier de saint Iehan, il sonna & donna l'alarme à la ville. Descendus qu'ils furent aux champs de la campagne, pres les vignes, & au pied de la montagne, sur laquelle la ville est assise, vne troupe d'harquebouziers conduits par le Capitaine la Fleur, descendirent pour les saluer: & comme en escarmouchant leurs coureurs voltigeoyent & pensoyent attirer les nostres hors des vignes, vn cheual des leurs y fut blessé, son cheuauteur ( contraint mettre pied à terre ) se sauua de vistesse. Vne heure apres, on apperceut encores deux osts de cauallerie venât du mesme lieu que les precedents, lesquels ioints ensemble, faisoient mōstre de quatre cens cheuaux. Ils se mirēt en bataille en deux troupes, & se tindrent ainsi ferrez sans se desbander, iusques à ce que la nuict suruenante ceux de la ville, qui estoient sortis pour escarmoucher, les ayãs perdus de veuë se retirerent. Et eux furent logez ceste nuict-là à saint Satur, à Fonte-

nay, à Sury en Vaux, & autres villages prochains. Le lendemain dixiesme, cinq Enseignes des vieilles compagnies du regiment sieur de Goas arriuerent deuant Sancerre, & se logerent à sainct Satur: & la nuit precedente, quelque Infanterie & gens ramassez de Cosne, & autres lieux, auoyent passé la riuere de Loyre, lesquels s'estans ioints avec eux audict lieu commencerent de s'y fortifier. Le lendemain quelques harquebouziers des susdictes compagnies approcherent au deffous de Fontenay, pres vn moulin rompu, pour attaquer l'escarmouche: quoy voyans les Sancerrois, ils descendent dessus, & les saluent aussi à grāds coups d'harquebouzades: toutesfois il n'y eut nulle execution pour ce iour là. Le Mercredy suyuant vne autre compagnie de gens de pied arriua encor deuant la ville, qui se logea à Fontenay. Ainsi doncques ces compagnies de gens de cheual & de pied, estans ioinctes & logées au pied de la montagne où Sancerre est située, ceux de la ville firent quelques sorties sur eux, mais sans rien faire digne d'estre noté. Or ils attendoyent plus grandes forces, comme de fait enuiron quinze iours apres, huit Enseignes des vieilles compagnies du regiment du sieur de

de Sarrieu, cinq compagnies nouvelles des Capitaines Pierre, de la garnison de la Charité, de la Rose, reuolté de la Religion, de Canduc, de Verrieres & de Tessier, avec plusieurs autres gens ramassez, arriuerent au bourg de Menestreol, qui est à vn quart de lieuë de Sancerre, & aux villages circonuoisins: & fut saisie dès lors la maison couuerte d'ardoise, appelée l'Estan, appartenante à Madame Portier, vesue de Millefcens, qui est au pied de la montagne de Sancerre vers midy, & à quatre cens pas de la muraille de la ville. La compagnie d'hommes d'armes de Monsieur de la Chastre, chef de ceste armée, la compagnie de gens de cheual du Comte de Brienne, celle du sieur de Rostin, celle du sieur de Tourfi, & celle de Cartier, estoient lors logées à Buy, Sury en Vaux, & villages circonuoisins. Outre cela, les Gentilshommes du pays, avec tous les villages & paysans furent bandez & assemblez contre, & deuant Sancerre.

En ce mesme temps seize ou dix-sept Enseignes de pionniers de plusieurs prouinces, habillez chacun de la liurée du pays ou de la ville qui les fournissoit, arriuerent aussi, tellement que tous assemblez,

il y auoit en ceste armée de quatre à cinq cens cheuaux, & enuiron cinq mille hommes de pied: le nombre total estant d'enuiron sept mille hommes, non compris les Gentilshommes & autres du pays, ny les pionniers.

Le Dimanche vnzième en l'assemblée generale de ville, on ordonna à chascque Capitaine son quartier, & outre y fut resolu que les poures, quelque nombre de femmes & d'enfans, & tous ceux qui ne pouuoient seruir que de manger dans la place, seroyent mis dehors: mais ceux qui eurent la charge de les faire sortir, & faire la recherche, ne s'en acquiterent pas, ains, partie par paresse, partie se laissant gagner à la clameur d'aucuns, ils ne mirent personne hors des portes. Ce qui fut cause d'un grand mal & defaut: car ceux qui fussent sortis lors, pouuoient aisement passer, & s'en aller où ils eussent peu: & si cela eust empesché la grande famine, qui les a presque tous emportez depuis, & a fait beaucoup souffrir & endurer les autres, comme il sera dit cy apres. Ledit iour enuiron midy, les Capitaines la Fleur, la Pierre, & la Minée avec cent harquebousiers descendirent à Fontenay, où (pour incōmoder l'ennemy qui s'y logeoit,

logeoit, & y auoit ia de ses soldats qui se retirèrent bien viste) ils mirent le feu aux maisons plus proches de la ville de deça le ruisseau qui passe au milieu : toutesfois les soldats de l'ennemy logez és autres lieux proches oyans l'alarme furent incontinent assemblez, tellement que comme ceux de la ville remontoyent & se retiroyent, il y eut force harquebouzades tirées d'une part & d'autre, & quelques soldats blessez, des deux parts. Si les nostres ne se fussent si tost decouverts, ils eussent surprins vn grand Seigneur de l'ennemy suiuy de vingt cinq cheuaux, qui venoyent de S. Satur, & estoient au bout du village (qui n'est pas long) quand la Fleur & les siens y entroyent, mais les ayãt apperceus ils firent soudain sonner & donner l'alarme par vn trompette qu'ils auoyẽt, & en courant à bride abbatue retournerent du costé d'où ils venoyent. Le treiziesme monsieur de la Chastre estant à saint Satur, enuoya vn Tabour avec lettres à ceux de Sancerre, & leur manda en somme : **Que** si on ne se rendoit à luy, qui est Gouverneur du pays, & prest à faire plaisir si on l'en requiert, on s'en repentiroit, car autrement on ne pouuoit eschapper ny empescher les forces qu'il a toutes prestes, avec lesquelles le

Roya resolu d'auoir & subiuguer ceste place. Ce Tabour fut retenu, & ne fit-on aucune responce: ce qui fut trouué mauua de plusieurs de la ville, qui eussent plustost desiré qu'on eust renuoyé ledit Tabour, & qu'on eust respondu honnestement. Ledit sieur de la Chastre en fut aussi merueilleusement fasché, & l'a souuent reproché depuis par lettres & autrement: & dit-on que cela a esté cause en partie de la mort du Bailly Iohanneau, & de quelques autres qui furent tuez depuis la reddition de la ville comme il sera dict. Le Mercredy vingtiesme les Capitaines la Fleur, la Pierre, & autres gens de cheual, en nombre de vingt-cinq, ayans des casaques rouges & de liurée, sortirent par porte Viel, sans estre descouuerts ny recogneus, & feignans d'aller vers la fontaine saint Martin descendirent au grand chemin tirant à saint Satur, où ils rencontrerent quelques soldats de l'ennemy venans de la picorée, lesquels ils chargerent, & en tuerent dix ou douze, qui demurerent sur la place: outre cela le Capitaine la Fleur poursuyuit vn fourrier qui venoit recognoistre, & luy donna vn coup de pistolle aux reins, qui le fit tomber de des-

fus



fus son cheual, & fut amené prisonnier avec vn autre. Fut amené aussi vne charette chargée d'vn tonneau de vin blanc, & de quelques sacs de farine. Semblablement quinze ou seize moutons, brebis & cheures que les picoreurs emmenoyent, furent conduites à la ville, sans que ceux qui vindrent incontinent recognoistre leurs morts, le peussent empescher. Le vingt-neufiesme les susdicts Capitaines ( ne se soucians pas beaucoup de l'ennemy qu'ils auoyent braué quatre ou cinq iours deuant) voulurent aller picquer leurs cheuaux au chāp saint Ladre hors la ville, mais ils furent incontinent descouverts par les sentinelles, qui donnerent l'alarme, & tout soudain plus de cent cheuaux parurent, qui vindrent droit aux nostres, lesquels se tenans serrez teindrent bon, iusques à ce que les harquebouziers de la ville sortirent pour les soustenir. Les approches faictes, & en escarmouchant, le cheual du Capitaine Fontaine (qui estoit avec les Catholiques, combien que és autres troubles il eust porté les armes pour ceux de la Religion, & mesmes estoit encores fortly dernièrement de Monts en Hainaut) fut tué d'vne harquebouzade, & tomba sous luy, toutesfois il se sauua avec ses

*Fe-  
urier.*

pistolles. Le Lundy deuxiesme de Feurier l'ennemy commença de trancher & fortifier la plus proche maison du costé de la ville, du village du Fontenay, où il fit vn fort qui n'estoit pas à quatre cens pas des murailles de la ville, & ayans employé les pionniers à faire des gabions les iours precedés, les leudy & Vendredy suyans il en fit traîner grande quantité de sainct Satur à Fontenay, en approchant tousiours de la ville. Or les Sancerroys voyans ces preparatifs despescherent le cinquiesme dudit mois vn certain personnage habitant pour aller demander secours aux amis, & faire entendre l'estat de leurs affaires. Ce mesme iour deux soldats du Capitaine la Rose se vindrent rendre avec les assiegez. Le Dimanche huitiesme l'artillerie arriua par eauë au port sainct Thibaud : surquoy ie m'esbahy de ce que celuy qui a fait imprimer quelque chose de ce siege de Sancerre à Lyon, dit que nous fusmes battus & canonnez au mois de Ianuier, veu qu'il n'estoit encores arriué aucune piece deuant la ville en ce temps-là, & ne ioüa le canon que le treiziesme dudit mois de Feurier, la batterie commençant seulement le dixseptiesme. La nuit suyante vn nommé la Roche, braue soldat & bien armé

armé se vint rendre, & entré qu'il fut assu-  
ra du nombre des canons, pouldre & bou-  
lets arriuez à sainct Thibaut, assauoir huit  
pieces de batterie, six couleurines, deux  
mille boulets, & de la poudre pour tirer trois  
ou quatre mille coups: toutesfois on vid par  
experience qu'il y auoit douze pieces de  
batterie & quatre couleurines. Nous re-  
ceusmes lors aduertissement d'un certain  
personnage, que nous serions battus entre  
le Chasteau & porte Cesar, où l'ennemy pre-  
tendoit faire breche, & venir à l'assaut plus  
aisément, en faueur des rochers qui sont  
proches de la muraille en cest endroit-là:  
à cause dequoy on abatit le dessus du por-  
tail de la porte, craignans que la ruine & les  
esclats n'endommageassent les nostres: &  
que tombans du costé des ennemis, elle ne  
leur fauorisast. On fortifia aussi les lieux qui  
sembloyent plus foibles au Chasteau, &  
continua on la tranchée iusques à porte  
Cesar, mit on le tout en defense, & fut ren-  
du cest endroit-là presque imprenable: mais  
nous trauillasmes en vain: car comme s'e-  
stoit desia l'un des endroits plus forts de la  
ville, aussi l'ennemy ne s'y amusa pas, & n'y  
fit nulle batterie: & croy qu'il faisoit courir  
le bruiet de nous vouloir battre par là, afin

de nous y amuser, & empescher que nous ne remparassions du costé de porte Viel, lieu plus foible & plus accessible, là où aussi nous fusmes batus à bon escient, & eusmes l'assaut depuis. Le neufiesme vn mosquet de la ville creua, & tua le Sergent Mercier habitant, blessa le Pasteur, & le Matrou (autrement dit Beaugran) de Paris, habitez. Le dixiesme on apperceut de la ville plusieurs compagnies d'Infanterie, faisant monstre d'environ mille harquebouziers, qui venoyent & descendoient du costé de la Cresle, à la teste desquels le Capitaine la Fleur, suyuy seulement de dix ou de douze soldats, sortit, & apres auoir tiré coups d'harquebouses sur eux, il print & amena à leur barbe vne charette chargée d'vn tonneau de vin blanc, qui fut baillé à la porte aux vigneron: dauantage parce qu'il fut poursuyuy, & qu'il ne peût amener d'autres charettes chargées aussi de vin, il tira dans les vaisseaux & les trouua à coups de pistolle, de sorte que le vin s'espancha. Le treziesme l'artillerie fut amenée du port S. Thibaut, à saint Satur, duquel lieu furent tirez les quatre premiers coups, dont l'vn perça à iour la courtine de la muraille de la ville pres porte Cesar: vne fille aussi fut tuée sur  
le pa-

Le paué seulement du vent de l'une des balles qui passa pres elle : laquelle balle recueillie fut pesée, & trouuée du poix de 35. à trente six liures. En la nuit du Sabmedy suyuant l'ennemy commença vn fort de terre, sur le chemin de saint Thibaud, au lieu dict les Ardilliers : fait vne pallissade au champ saint Ladre, au dessus de la perriere, où il mit quelques Enseignes de gens de pied, & commença de s'y camper : outre fait trainer force gabions en plusieurs endroits : & pensoit-on qu'ils deussent faire deux batteries. Les Piõniers aussi comencerent lors de trancher les chemins & les aduenuës de toutes parts aux environs de la ville. Le Dimanche quinzieme ils trainerent & roulerent deux grands mantelets de boys, ( que nos soldats par mocqueries appelloyent Tectz à pourchaux ) de Fontenay iusques au pied des vignes. Les deux iours suyuant ils charrierent & menerent dix pieces d'artillerie au chãp saint Ladre, & six pieces sur l'Orme au Coup, qui est vne montaigne haute, au Milieu de Sancerre, laquelle (comme nous auons dit au commencement) commande dans la ville : ce que toutesfois plusieurs n'eussent iamais pensé, s'ils n'en eussent veu l'experience. Et de fait combien que le Comte

de Martinangue eust fait canonner ceste place ( qu'il ne print pas toutesfois ) aux autres troubles, il ne mit point son artillerie sur ceste montagne, l'estimant trop eslongnée: & cependant les Sancerrois ont esté plus endommagez des pieces & couleuvres qu'estoient là, que de tous les autres endroits dont on les ait battus. Le Ieudy dixneufiesme ils commencerent à battre & à taster la muraille entre porte Viel & porte saint André. On verra à la fin de ce discours le nombre des coups de canon que j'ay mis à part, & distinguez par iournées. Et faut icy noter, qu'il nous vint bien à point qu'ils s'opiniastrerent à battre la muraille près porte Viel, l'estimant la plus foible: car Dieu la fortifia tellement, qu'elle receut six fois plus de coups, avant que tomber, que nous n'eussions pensé. Nous vismes semblable chose à la Charité sur Loire, lors qu'elle fut assiegée en l'an mil cinq cens soixante neuf, car la Tour de la porte de la Marche (laquelle on s'opiniastra aussi à battre) receut plus de cinq cens coups de canon avant que pouvoir estre abbatue, & nous eussions pensé qu'il n'en eust pas falu cent. Le Samedy vingtvniesme, Dimanche, Lundy & Mardy suy-uans, la batterie continua fort furieusement,

de

de sorte que nous receusmes plus de trois mille cinq cēs coups de canō en ces quatre iours-là : mais (chose notable) i'obseruay qu'auāt qu'il y eust vne seule personne des nostres tuez du canon, fors la fille qui fut tuée du vent d'vne balle des quatre premiers coups, comme i'ay dit, ils auoyent ia tiré plus de douze cens coups : & estoit ceste tempeste si grande que les pierres de la muraille de la ville, les cailloux & esclats de boys des maisons où donnoit le canon, voloyēt en l'air plus dru que mousches : & estoit ceia tant plus esmerueillable, que ces cailloux & esclats rompoient les harquebuses entre les mains & sur les espaules de nos soldats, deschiroient & perçoient les chausses, mandilles, & chapeaux de plusieurs sans les offenser. Mesmes le boulet d'vne piece de batterie emporta la creste du morion qui estoit sur la teste d'vn soldat nommé le Pauilloy de Gergueo, le rōd du boulet apparoissant au morion, & passant à vn poulice pres de la teste de celuy qui le portoit, sans le blesser aucunemēt : comme aussi il y eut vne autre balle qui ayant percé la muraille de la ville à iour, donna de telle roideur dās la grāge de Londis, qu'elle fit tomber avec elle vn gros quartier de

pierre de taille sur les reins du sieur de Petitbois d'Orleans ( qui estoit là avec plusieurs autres soldats ) sans le blesser. Pour mon regard ie puis aussi affermer qu'un coup qui donna dans la courtine & parapet de la muraille de la ville, me ietta & fit tomber pres de moy plus d'une charretée de cailloux & pierres, & m'en passa quelques vnes entre les iambes bondissans d'une merueilleuse roideur, sans m'offenser: choses certes non moins veritables qu'esmerueillables: tellement que nous apperceuions en cela la main de Dieu, qui empeschoit que nous ne fussions tous tuez & accablez de ceste foudre, contre laquelle rien ne peut resister. Car comme ceux qui ont veu des villes assiegées sçauent, plusieurs tombez morts du vent des balles du canon, voire sans nulle blessure ny meurtrissure, comme i'en ay veu moy-mesme ailleurs, & comme aussi la fille dont nous auons parlé le fut à Sancerre des quatre premiers coups. Et de fait, comme nous sceusmes depuis par quelques soldats que nous prinsmes, l'ennemy pésoit que la plus grand' part des Capitaines, soldats & autres de la ville, eussent esté tuez de ceste furieuse tempeste, & ne pou-



pouuoient croire du contraire quand on le leur disoit. Et certes ie croy qu'il y en a bien peu qui ayent esté en ville assiegée, & batue de pres de six mille coups, comme nous auons esté à Sancerre, qui ayent veu si petit nombre de personnes tuez du canon : car (comme on verra au catalogue des morts, où i'ay noté ceux qui en ont esté tuez) durant la furie, & tout le temps que nous fusmes batus es mois de Feurier & Mars, le iour de l'assaut, & durant le siege, qui a duré sept mois & demy, on n'a pas tué, & n'est point mort vingt-cinq personnes du canon, de ceux de la ville.

Des ce temps là, & des que le canon eut ioué à bon escient, d'autant qu'il fa-  
loit par necessité que tous couchassent  
aux corps de garde, ie m'aduisay de fai-  
re vn liët d'vn linceul lié par les deux  
bouts, & pendu en l'air à la façon des  
Sauuages Ameriquains, avec lesquels i'ay  
demeuré dix mois, ce qui fut inconti-  
nent imité & pratiqué de tous nos sol-  
dats, tellement que tous les corps de garde  
en estoient pleins. Ceux qui y ont cou-  
ché diront avec moy que cela est fort  
propre, tant pour euitter la vermine,

que pour tenir les habits nets, ioinct qu'on ne se trouue si rompu que sur la paillasse, où les flasques, dagues, & armes blessent quand on est couché, & empeschent le repos: & si est-on plustost prest quād on crie Arme. Le vingtquatrieme le Capitaine la Fleur estant sorti pres le Ruelin de porte Viel, fut blessé à la teste d'une harquebuzade, qui faulsa l'oreille de sa bourguignote. La nuict du mesme iour l'ennemy s'efforça de surprēdre le Ruelin: mais il fut repoussé si viuement, que le Capitaine Dyuori des vieilles bandes y fut tué avec vingt-quatre ou vingt-cinq soldats, & beaucoup de blesscz. Du costé de ceux de la ville, le Capitaine la Bussiere enseigne de la Fleur y fut aussi blessé d'une harquebouzade à la mammelle, dont il mourut le deuxieme de Mars suyuant. Le Mecredy quatrieme dudict mois de Mars, vn soldat nommé Guar guet qui auoit suiuy les nostres, & qui de long temps estoit prisonnier à Concreffaux, estant eslargy fut enuoyé dudict lieu à Sancerre par le sieur de Bonniuet, qui luy fit promesse d'estre bien recompensé, s'il remarquoit & faisoit entendre les deportemens de ceux de la ville. Il arriua enuiron minuiet dans le fossé, & ayant faict en-

tendre à la sentinelle qu'il auoit rompu la prison, & s'estoit sauué, fut incontinent tiré avec vne corde dans la ville. Et d'autant qu'estant interrogé par le Gouverneur il se trouua variant, mesmes nia du commencement qu'on l'eust enuoyé, il fut mis en prison, où apres estre gehenné il est mort. Le Samedy septieme l'ennemy poursuyuit ses tranchées, iusques à l'endroit de la grange Londis, se gabiona dans le fossé, fait des canonnieres sur la contrescarpe, & vn pôt de bois couuert de clayes, sous lequel il venoit à couuert iusques au pied du Ruelin, sans qu'on le peust offenser, & pensoit-on qu'il le deust sapper ou miner, ou biē se loger dessous: à cause dequoy ceux de la ville firent incontinent des puits pour contrerminer, combatre & empescher l'ennemy en cas qu'il eust percé, & fust voulu entrer par là, comme on craignoit. Durant es moys de Ianuier, Feurier & Mars l'iniure du temps, les grandes glaces, neiges & pluyes combatoyent merueilleusemēt les assiegeans dans leur camp, & dans leurs tentes, au grand soulagement des assiegez, qui en louoyēt Dieu: vray est qu'ils estoyēt aussi contraints d'estre iour & nuict sur la muraille, & en auoyēt leur part, mais si n'e-

stoyēt-ils du tout si incommodez que ceux qui gardoyent la campagne. Le Dimāche huiētieme les Capitaines Pillard & Martinat, bruslerent le pont faict de bois carré (duquel nous auons parlé) avec feux artificiels, force bois & fagots gressez qu'ils ietterent dessus, sans que l'ennemy les peust empescher.

Ce mesme iour sur les huiēt heures du matin M. Melet Ministre, faisant le presche à porte Viel, fut couuert avec autres de ses auditeurs, des pierres de la ruine d'une maison qui fut abbatue d'une volée de canon, sans qu'il y eust aucun tué, ne blessé, sinon quelques vns vn peu esgratignez.

Le Lundy en la nuit l'ennemy continua de cauer soubs le Rauelin, & y refit vn autre pont plus fort que n'estoit le précédent, mais ceux de la ville s'efforcerēt derechef de le brusler avec feux artificiels, grenades fagots gressez & liez ensēble, qu'ils ietterēt dessus. Dauātage trouuerēt l'inuention d'accrocher & tirer à eux, avec crochets de fer liez & attachez de cordes, qu'ils ietterent & lancerēt dessus les clayes dont il estoit couuert. Enuiron ce temps le Capitaine Queriers, Lieutenant du sieur

sieur de Goas, fut tué pres les gabions & tranchées au dessoubs de porte saint André d'un coup de mousquet venant de la ville; & fut porté & enterré à Cosne. Durant le siege aussi (n'ay sceu sçauoir le iour) la Lobiere, Guidon du Comte de Brienne, fut blessé à vne sortie dont il mourut.

Le Mardy dixieme, sur les dix heures du soir, le Capitaine Montauban fit vne sortie avec cinquante harquebouziers, faulsa vn corps de garde de la compagnie du Capitaine Verrieres, qui estoit vers les Gabions au dessoubs de la porte saint André, tua douze ou treize soldats, deux putains, & en amena trois prisonniers, lesquels asseurerent qu'on minoit en deux endroits, assauoir soubs le ruelin, & soubs la grange Londis. Pour à quoy obuier des le lendemain matin on commença sept puits en diuers endroits dans les tranchées au dedans de la ville, afin de contreminer & esuenter les mines.

Le mesme iour, dixieme, cinq bestes fauues que cerfs que biches, estonnées (comme il est vray - semblable) de la foudre du canon, sortirent des bois, & passerent au trauers du cāp de l'ennemy, où elles donnerent l'alarme, approcherent si pres

de la ville, que deux receurēt coups d'harquebouze de dessus la muraille, & furent tuez par nos soldats, dont vn cerf demeuré mort sur la place, fut amené dans la ville: l'autre qui tomba à la portée de la harquebouze, entres les fossez & les tranchées de l'ennemy, fut disputé & debatū à coups d'harquebouze d'vn costé & d'autre: mais en fin apres que les Catholiques ( qui vouloyent manger de la chair en caresme ) y eurent perdu deux ou trois hommes, qui furent tuez en contestant, vn des leurs luy mit vn cordeau au col, & fut tiré & emporté de leur costé. Quelques iours apres on entrouua vn troisieme mort & puant, apres de l'abbreuoir, ioignant la porte S. André, lequel nous n'eussions laissé pourrir si nous l'eussions sceu si presde nous. Le 12. les Sācerroys furent derechef aduertis par vn quidā reuenāt de dehors, que pour certain la mine cōtinuoit, & qu'outre ce que l'ennemy auoit encores munitiō pour tirer deux mille coups, il luy venoit d'autres pouldres: il rapporta aussi que ceux de la Rochelle auoyēt deffaiçts & tuez grād nōbre de leurs ennemis, & des principaux. Et d'autāt qu'ō craignoit que la mine ne fit sauter le portail & plate forme de porte Viel:  
afin

afin d'empescher l'acces libre que l'enyemy eust eu d'entrer par là dans la ville, par l'auis du capitaine la Pierre on commença vne seconde tranchée, & vn rempart par derriere tout le lōg traufferant la grād'rue depuis la maison de Naulet iusques à la grange Londis, & furent muraillez les huis & fenestres de toutes les maisons de ce rang-là, & y fit-on des canonnières qui flanquoyēt de toutes parts. Le trezieme en plein iour (par la faute de la sētinelle) Bretichou qui auoit esté prins prisonnier à Villegenou, des le cinquieme Ianuier (comme il a esté dit ci dessus) descendit la muraille de la ville avec vne corde, s'alla ranger & rendre à l'ennemy, auquel il fit entendre tout ce qui se passoit dans la ville, ce qui nuisit beaucoup, le capitaine la Minée qui l'auoit faict estrelargir en fut soupçonné, & mis en prison par le Preuost de camp, qui en informa cōtre luy, mais il ne fut trouué coupable. Le mesme iour sur les neuf heures du soir l'ennemy nous pensans surprēdre, apres s'estre approché par dedans ces tranchées sans estre descouuert, se ietta dans le fossé vers la breche de Londis, par laquelle il esperoit entrer: mais il en trouua en teste qui le receurent si bien que plusieurs y furent tuez,

& beaucoup s'en retournerent bleſſez. Durant ceſt aſſaut les noſtres ne ceſſerent de chanter, ce qu'entendans les autres, de deſpit ils firēt iouer & tirerēt quelques coups de l'artillerie de l'Orme au loup, qui donnerent dedans & au trauers le rempart, ſoubs les pieds de nos ſoldats, dont aucuns en branſlerent, ſans qu'il y euſt perſonne d'offenſé: toutesfois il y en eut deux bleſſez en combatāt. La meſme nuit trois Pionniers furent prins à vne ſortie, leſquels affermoyent que les mines ſ'auançoient fort, meſme que l'vne eſtoit ia bouchée & preſte à iouer. Et parce que l'vn diſoit y auoir trauaillé, & en eſtoit ſorti le iour precedent, on le mena le lendemain matin dans les tranchées de la ville pour recognoiſtre l'endroit deſdictes mines, & pour trauailler à contreminer.

Le Lundi ſezieme, ayans apperceu que l'ennemy ſur tout deſiroit de ſurprendre le ravelin de porte Viel, & qu'il trauailloit iour & nuit à le ſapper, ſans que ceux de dedans l'en peuſſent empescher: en la nuit de ce iour on le trancha par le milieu, & en fit-on comme vn ſecond & nouveau, qui fut en deſenſe le lendemain matin.



Le dixseptieme en la nuit, on fit vne sortie d'environ quarante soldats conduicts par le ieune Martinat, lesquels surprénans ceux qui estoient logez & fortifiez en la maison de l'Estang, en tuerent dixhuiet ou vingt, & amenerent vn prisonnier qui estoit de Bourges, lequel nous dit que nous deuions estre battus le lendemain de grand' furie, comme il aduint, que les mines estoient prestes à iouer, & que le leudy suyuant nous deuions auoir l'assaut, comme il fut vray aussi.

Le lendemain dixhuietieme, suyuant cest aduertissement, des les six heures du matin l'ennemy commença à battre de furie de ses seze pieces, & tira ce iour six cens cinquante deux coups. La nuit suyuant six pieces de baterie furent remenées & mises au lieu dict le Carroy mareschaux, sur le chemin de Sancerre tirant à Mene-streol, d'où la breche depuis la grange Lon dis, tirant à porte Oyson fut continuée & alongée de plus de trois toyses, laquelle poursuyuie le lendemain iour de l'assaut, cest endroit-là fut plus furieusement assailly.

## Chap. VIII.

*De l'assaut donné à Sancerre, cōment il fut soustenu, l'ordre des assiegeans & assiegez à assaillir & defendre: le nōbre des morts & blessez ce iour-la, & le Canticque des soustenans apres la victoire.*

**L**E dixneuvieme iour de Mars (qui étoit le Ieudy que les Catholiques appellēt Absolu) apres que les assiegeās eurent batu fort furieusement de toutes leurs pieces rāgees en trois bateries, à sçauoir au Chāp sainct Ladre, à la mōtaine dicte l'Orme au Ioup, & au Carroy mareschaux, ayans rompu & osté les defenses des tours & murailles de la ville, cōtinué & acheué la breche, laquelle (combiē qu'elle ne fust accessible par tout) auoit plus de trois cens pas de longueur, leur enseigne colonnelle (qui estoit vn drapeau blanc) suyuic des autres, commença de marcher, & tous en bataille, s'acheminērēt & glisserēt à couuert par leurs tranchées iusques sur le bord du fossé de la ville. Et ainsi pensans surprendre les assiegez, ils vindrent à vne heure trois quarts apres midy à l'assaut (qui dura iusques à trois heures) & cōme i'ay sceu depuis d'un capitaine &

taine & quelques soldats des leurs, leur ordre pour assaillir fut tel. Le regiment du Sr de Sarrieu dōna au bout de la bresche tirāt à porte Oysō, au lieu dit la grāge Lōdis, où fut faict le plus grād effort: & pour le soustenir, mōsieur de la Chastre & sa compagnie d'hōmes d'armes, lesquels avec autres gēs de cheual combaterēt à pied ce iour-là. Ce premier assaut fut furieux: car les assaillans d'vne bōne façō & biē resolu vindrēt droit à la bresche, sur laquelle mōterēt & cōbaterēt sept ou huit des mieux armez & mieux couuers, mesme le capitaine Ros enseigne dudict sieur de Sarrieu, y porta & en rēporta sō drapeau. Estās repoussez le sieur de Bōniuet, les gētils hōmes du pays & le capitaine Cartier, dōnerēt la secōde charge, où ils vindrēt aussi si furieusement qu'aucūs pour la secōde fois furent sur la bresche, & entre autres le capitaine Fontaine, Cornette dudict Cartier, lequel y estāt blessé, & y ayant receu vne grenade sur le pied, s'ē retourna boiteux, receuant cela pour ses gages, & pour le faire resouuenir, qu'ayant esté de la religiō, il ne deuoit cōbatre cōtre ceux qui la maintenoient. En ceste secōde charge, il y eut quatre enseignes suyuiues de quatre à cinq cēs soldats, qui d'vne merucilleuse af-

seurâce descendirēt dās le fossé, toutesfois en lieu de se presēter à la breche, il se ioignrēt au bout & au coing de la muraille de la ville qu'ō batoit encore, & y furēt assez lōg temps avec leur quatre drapeaux, sans que les nostres les peussent offenser, parce qu'ō ne se pouuoit tenir sur la muraille, qui les separoit, à cause des volées de canō qui y dōnoyent. Vray est qu'ō les eust peu desloger à coups de mosquetades & d'harquebuzades de quelques flancs & defenses qui estoient demeurez du costé de porte Oyson, mais il n'y auoit ny mosquet ny harquebuzier pour lors en cest endroit-là. Or Dieu qui auoit ordonné de nous preseruer & garantir de cest assaut, fit en sorte, que ce que les nostres ne peurēt faire, fut fait par leurs canonniers mesmes : car comme ils continuoient en toute diligence la baterie du lieu appelle Carroy mareschaux, pēsans abatre la muraille pour descouurir la plateforme sur laquelle les nostres combatoyēt, s'opiniastrans & n'en pouuās venir à bout, ils tirerēt deux ou trois volées de canons, qui firent tōber tant de pierres sur les leurs & sur ces quatre enseignes, que force leur fut de se retirer. Il nous vint aussi bien à point, que la poudre leur faillit en ceste baterie

terie là, car s'ils eussent encores fait tōber six ou sept pieds de muraille, la plateforme où nos gens combatoyent en flanc (qui estoit nostre principale defēse) eust esté decouverte, & leur eust serui de pont pour entrer à la ville, sans qu'il y eust eu moyē de les soustenir: car ceste plateforme ayant esté faicte à grand' haste, n'estoit pas retranchée par le derriere du costé de la ville, & on ne les pouuoit repousser d'ailleurs. Les six enseignes du regiment de Goas donnerent au ravelin de porte Viel, & à la plateforme de Baudin: & pour les soustenir le sieur de Montigny lieutenant du Comte de Brienne, & quelques autres gentilshōmes. Le capitaine Cabassole commandant à l'vne desdictes vieilles compagnies y fut tué. Les compagnies nouvelles (excepté celle de Tessier) donnerent à la grand' breche assaillās depuis la plateforme de porte Viel, iusques à l'autre bout de la breche tirant à porte saint André. Mais il est bō de noter icy, que le capitaine la Rose, reuolté de la Religion, & qui auoit esté Sergent maior dans Sancerre aux autres troubles commandant en chef à l'vne de ces compagnies nouvelles, n'en voulut point manger, car exhortāt son enseigne de marcher,

& mōter, luy (comme vaillant poltrō qu'il est) se tenoit loing des coups, tellemēt qu'il s'acquita fort mal de la promesse qu'on di qu'il auoit faite quād il vint à ce siege, qu'il abandonoit sa vie, celle de sa femme, & de ses enfans s'il n'entroit de force ou par surprise à Sancerre. Le capitaine Tessier alla à l'escalade à porte Cesar, qui est à l'autre bout de la ville, afin que l'assaut fust general, & que les assiegez fussent empeschez de toutes parts: mais il fut repoussé aussi viuement que les autres, comme il sera dit.

Du costé des Sācerrois l'ordre pour soutenir l'assaut fut tel. Le Capitaine la Fleur, Chaillou son lieutenant, Mōtaubā sa cornette defendoyēt la bresche Lōdis, de laquelle approchant, & auant que les soldats qui les suyuooyēt fussēt rāgez en bataille, deux (desquels on verra les nōs au catalogue des morts) furēt emportez d'vn coup de canō. Or (cōme il a esté dit) quelques enseignes & sept ou huit des pl<sup>9</sup> bragars & mieux armez des assaillans monterēt dessus, qui furent roidement repousses à grands coups de piques par la Fleur & les siens: mesmes par Montigny ieune gentilhomme, l'vn de ses soldats, lequel en ayāt vne au poing, fit merueilles durant l'assaut, comme aussi il a  
 toujours

touſiours faiſt acte de vaillant ſoldat dans la ville, & aux ſorties, iuſques à ce que finalement il fut bleſſé à mort à vne qui ſe fit au mois de May, comme il ſera veu en ſon lieu. Le capitaine Paquelon, lieutenant du capitaine Buiſſon, le Sergent la Regnaudiere de ſa compagnie, defendoyent la plateforme de Baudin, ſur laquelle y eut vn drapeau de taffetas incarnat blanc & verd, de l'ennemy planté, & vaillamment defendu par celuy qui le portoit, car il combatit main à main à grands coups de couſtelas avec les noſtres, toutesfois en fin il fut contrainct de ſe retirer, y laiſſant vne grãde piece & plus du quart du taffetas de ſon drapeau, que l'vn de nos ſoldats couppa & deſchira, & fut mis le lendemain en montre & en trophée au Ruelin de porte Viel, à la veuë de ceux qui l'auoyent perdu. Le capitaine Pillard (qui depuis a eſté tué) lieutenant du capitaine Martignon, defendoit la plateforme de porte Viel. Le capitaine Martignõ qui commãdoit à tous ceux de la vile, & le ieune Martinet ſõ enſeigne, defendoyent la grande breche depuis ladite plateforme de porte Viel, iuſques à la prochaine tour, tirant à porte ſainct André. Le capitaine d'Orual qui commandoit aux vo-

lontaires habituez, defendoit la platefor-  
me appellée du capitaine la Fleur, & la bre-  
che ioignante. Le Sergent d'Alegre, ( qui  
fut tué sept iours apres ) & le caporal l'Es-  
cu, de la compagnie du capitaine la Fleur,  
cōmādoyēt au ravelin de porte Viel, d'oū  
on larda bien les fesses de coups d'harque-  
bouzades à ceux qui pensoyēt monter à la  
breche de ce costé-là : car se sentans frap-  
pez par derriere, & pensans que ce fust de  
leurs gens, & de ceux qui les suyuoyēt, cri-  
oyent, Ha compagnon, tu m'as blessé.  
Le Capitaine Buiffon commandoit à porte  
Cesar, où le capitaine Tessier alla à l'escala-  
de, lequel y fut si bien receu, qu'apres y a-  
voir perdu quelques soldats, & autres blef-  
sez, il fut contrainct de se retirer. Le ca-  
pitaine Martinat l'aisné commandoit au  
Chasteau : & au reste les murailles estans  
bordées, & chacun disposé en son rang  
& en son quartier.

Durant l'assaut, les vigneronns de la ville,  
qui estoyēt en grand nōbre (diuisez en plu-  
sieurs endroits de la breche, & ailleurs, avec  
leurs fondes, qu'ils appellēt Pistolles de Sā-  
cerre, les femmes les seruans, & leur por-  
tans force pierres ) firent merueilles : &  
eusiez veu tomber les cailloux & les pier-  
res



rès qu'ils iettoyent plus dru que gresse sur les assaillans. Vne femme empoignant la picque d'un soldat de l'ennemy, au plus fort du combat, fit grand effort de luy arracher des poings, mais elle ne peût. Vn ieune soldat de la ville, nommé Ialot, fut pris en combatant par vn rondacher de l'ennemy, lequel l'emmenāt & descendant dans le fossé, Ialot cria à ses compagnons, Compagnons, me laisserez-vous emmener? plustost tirez à moy. l'un couche en iouë, & tire si droict qu'il tue le rondacher: ce que voyant Ialot, il tira sa dague, & en tua vn autre qui le tenoit encores, & ainsi eschappa, & le remonta à la ville sur la breche vers les siens. Durant le combat, le canon des assaillans ne laissoit de iouer, voire si soudainement, que l'une des volées n'attendoit pas l'autre, tellement que la breche se faisoit tousiours plus raisonnable: mais d'autre costé les defendans estoient aussi merueilleusement diligens à remparer les lieux plus accessibles, y portans & faisans charrier à grand' haste des sacs, taves de lits, coussins, linceux & autres toiles coufues & pleines de fumier, que chacū tenoit tout prest deuant la porte de son logis selõ le

conseil du capitaine la Pierre, lequel combien qu'il fust blessé d'une harquebouzade au bras (dōt il estoit malade au liēt) si est ce que s'estant leué, & donnant ordre par tout où il voyoit que la necessité le requeroit, il monstra bien qu'il entendoit le faict de la guerre. C'estoit aussi merueilles, que les coups de canon donnans dans les maisons, d'où les esclars de bois & cailloux tomboyent & voloyent de toutes parts, n'assomoyent & tuoyēt tous ceux de la ville, principalement ceux qui estoeyēt és rues & lieux pres des brēches. Et de faict, cōme ainsi soit que durāt l'assaut nous fussiōs quatre à cheual, pour aller & venir de lieu en lieu, pour faire rōde alētour & parmy la ville en plus grāde diligence, & pour accourager les soldats & autres, mesmes pour faire porter & charier hastiuemēt les sacs, terres & fagots pour remparer, il y eut vne volée de canon qui donna dans le pignon d'une maison, pres la grād' breche que defendoit le capitaine Martignon, où ie passois, qui fit tomber grande quātité de pierres & gros quartiers, desquels moy & mon cheual fusmes couuers, sans en estre aucunement blessez, combien qu'il y en eut qui tombassent sur les oreilles de mon cheual, & mesme sur les bords

bords de mō chapeau , & que de la ruine & poussiere du mortier ie fusses tout empoul. dré. Ce que ie recite en donnant gloire à Dieu, car cela estoit suffisant pour tuer cēt persōnes, si elles se fūssēt trouuées deffous: ce mesme iour sur les dix heures du matin auāt que l'assaut cōmençast, Dieu me deli. ura aussi d'vn autre grand dāger : car cōme on rēparoit & trāchoit de nostre costé vers la breche de Londis, il y eut vne balle qui tua si soudainement vne fille qui portoit de la terre tout aupres de moy, que ie la vey plustost tōbée les tripes & le foye luy sortās par le costé, que ie n'eu apperceu le coup, duquel plusieurs pēsoyent aussi que i'eusse esté tué. Or l'assistance de Dieu se mōstroit tant plus en nostre endroit, que pour auoir esté preuenus, nos mosquets, mortiers, har. quebouzes à croc, grenades, cercles & au. tres feux artificiels ( que nous auions gardé & preparez pour le iour de l'assaut ) estoyēt non seulement mal prests, mais ne ioue. rēt, & ne seruirent presques point du tout, comme aussi les chausses trapes n'estoyent ar. rangées & posées es lieux & endroits où il faloit : & cependant les assaillans fai. oient tous leurs efforts: me sines on m'a as. suré que monsieur de la Chastre fut tous.

iours pres la contrescarpe du fossé durant l'assaut, accourageât ses soldats, tellement qu'il y demeura luy dix ou douzieme, & n'e partit que des derniers. De la part de ceux de la ville, il n'y eut ce iour-là que dixsept soldats tuez & blesez à mort, & vne fille, tant du canon qu'autrement, desquels on verra les noms & surnoms au catalogue des morts, & n'y demeura pas vn seul homme de commandement. Du costé de l'ennemy, il en demeura sur le champ dans les fossez enuiron soixante des plus signalez : & comme nous auons sceu, il y en eut plus de deux cens blesez à mort, qui s'en allerent en leurs têtes & ailleurs finir leurs iours: en uiron deux cens d'autres blesez & naurez, qui sont gueris, toutesfois aucuns sont demeurez estropiats. Et faut noter, que sans la crainte que ceux de la ville auoyent que les mines ne iouassent durant l'assaut, & qu'on les fist sauter, il y eust eu beaucoup plus de leurs soldats sur leurs plateformes pour combatre & defendre, & par consequent aussi plus de morts & de blesez du costé des assaillans, lesquels n'en eussent esté quittes à si bon marché : toutesfois il y eut dequoy louer Dieu qui fortifia si bien vn chacun de ceux qui soustenoyent, que  
tous

tous les lieux & endroicts assaillis furent de-  
fendus de telle façon que l'ennemy (quoy  
qu'il y vint fort furieusement) n'y entra pas.

CANTIQUE D'ACTION  
DE GRACES QUE LES SAN-  
cerrois chanterent au Seigneur a-  
pres la victoire du iour  
de l'assaut.

Sur le chant, Les Bourguignons ont mis le camp, &c.

**C'**est bien raison que nous chantions  
Au Dieu de nostre delivrance,  
Et qu'à iamais nous annoncions  
L'effect de sa grande puissance.  
Car quand l'ennemy plein d'outrance  
Est sur nous de fureur sailly,  
Il a esté nostre defense  
Et sa main ne nous a failly.

Chantons à ce Roy valeureux  
Ayans de luy tousiours memoire:  
Et ne soyons tant oublieux,  
D'attribuer aucune gloire  
A nostre bras pour la victoire,  
Mais à Dieu l'honneur soit rendu.  
Louons donc sa bonté notoire:  
Car luy seul nous a defendu.

Que chacun de nous soit apris  
A luy donner toute louange,  
Et gardons de mettre en mespris

Ce bien de peur qu'il ne s'en venge:  
 Car il nous a donné son ange,  
 Qui nous a bien sceu garentir  
 De la cruauté si estrange,  
 Qu'on nous vouloit faire sentir.

Le canon nous a tant batu  
 Et foudroyé dedans la ville,  
 Que le mur en est abbatu,  
 Ayant des coups pres de six mille.  
 Dieu eternal est-il possible,  
 Quand nous aurons le tout pensé,  
 Qu'une muraille si fragile  
 Resiste ainsi à l'Insensé?

Ils ont secrettement miné  
 En deux endroits soubs la muraille:  
 Mais leur dessein fut tout ruiné  
 Sans auoir fait chose qui vaille.  
 Ils nous pensoyent donner bataille  
 Apres nous auoir faict sauter:  
 Mais Dieu qui des hautains se raille,  
 Leur vint à tous le cœur oster.

Nostre Ruelin se cauoit,  
 Puis le canon comme un tonnerre  
 De telle roideur y donnoit,  
 Qu'il en faisoit trembler la terre.  
 Ils luy ont fai si forte guerre,  
 Dont tousiours nous doit souuenir,  
 Qu'un fort de trois botées de terre  
 A bien sceu un camp soustenir.

Le Iendy qu'on dict absolu,  
 En leurs furieuses demarches,  
 Chacun d'eux montoit resolu  
 Estans couuers de leurs rondaches:  
 Mais leurs constelas & leurs haches  
 Qu'ils auoyent si bien acerez,  
 N'ont empesché que les cuyrasses  
 Et plus beaux n'y soyent demeurez.

Nos capitaines & soldats  
 Voyans arriuer ceste orage,  
 Estoyent là dessus nos rempars  
 Pour repousser ceste grand' rage.  
 Vous eussiez veu en ce carnage  
 Leurs capitaines tresbucher:  
 Les autres perdirent courage  
 Sans pouuoir de nous approcher.

Nos pasteurs estoyent diligens  
 A veiller sur la compagnie,  
 Pour mieux encourager nos gens  
 Contre ceste troupe ennemie:  
 Nous assurant que la folie  
 De ces gens soudain periroit,  
 Et que leur vaine vanterie  
 Auec eux s'euanoüyroit.

Ils venoyent si deuotement,  
 Ces venerables catholiques,  
 Pour adorer tant humblement  
 En ce iour nos belles Reliques,  
 Garnis d'arquebouzes & picques:  
 Mais aucuns d'eux, bien le scauez,

S'enfuirent comme heretiques,  
Et n'eurent pas les pieds lauez.

Le fossé de bassin seruoit,  
Et au dessus estoient les nostres,  
Où chacun d'eux se preparoit  
A recevoir ces beaux apostres,  
Là ne seruoient leurs patenostres,  
Le Libera, ne l'Oremus:  
Mais chantons, se disoyent les autres,  
Requiem pour Gaudeamus.

Voila comment les ennemys  
De ce grand Dieu, qui tousiours veille,  
Ont esté en ruine mis,  
Nous faisant sentir sa merueille:  
C'est luy qui iamais ne sommeille  
Pour son Israel garentir,  
Mais tousiours luy preste l'oreille,  
Et son secours luy fait sentir.

Benissons le Dieu tout puissant  
Nous tous habitans de Sancerre,  
Et en luy nous esiouissant  
Souuenons-nous de ceste guerre,  
Pour inciter toute la terre  
A donner louange à son nom:  
Car il nous a tiré de serre,  
Pour magnifier son renom.

FIN.



## Chap. IX.

*Des forts, blocus, tranchées & appareil de l'ennemy deuant Sancerre pour l'affamer: & de plusieurs alarmes, sorties & escarmouches d'une part & d'autre.*

**L**E lendemain de l'assaut, qui estoit le grand Védredy des Papistes, l'ennemy ayāt failly à ses atteintes, & voyant qu'il ne pouuoit entrer en la ville par force, retira son artillerie, & descēdit & remua ce iour-là onze pieces de l'Orme au loup, & du Carroy mareschaux, lesquelles il arrangea au dessus de la perriere, & plus haut que la baterie du champ saint Ladre, rompit & brusla les maisonnetes & têtes où il s'estoit campé esdicts lieux: mit le feu en quelques gabions, charria & transporta ses hardes, bois carré, planchiers, & autre attirail seruant à l'artillerie, ce qui nous estoit argument & presage qu'il leuoit le siege, & qu'il s'en alloit: mais nous fusmes frustréz, car il tendoit ailleurs, & faisoit ses preparatifs pour y proceder par autre voye. Le mesme iour les nostres tirerent du fossé de la ville quelques corps morts des plus braues & mieux habillez de ceux qui auoyent esté tuez le iour precedent à l'assaut, ausquels

fut trouuée quelque somme d'argent dans leurs bourses, que nos soldats ne laisserent pas entrer avec eux. Ainsi qu'on les depouilloit, on trouua à aucuns des semelles de fer cousues entre deux cuirs en leurs soldiers, qu'ils y auoyent faict mettre pour auoir de n'estre picquez des cloux des chaussettes, en venant à l'assaut. Vingt cinq des plus beaux & signalez furent lors enterrez en deux fosses dans le fossé de la ville. Beaucoup d'armes, hardes & butins furent aussi amassées dedans ledict fossé, & apportées à la ville par les gouziats & autres.

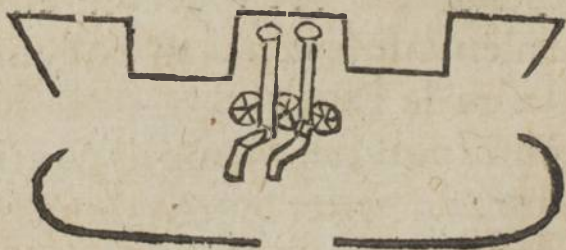
Le Sabmedy enuiron les neuf heures du soir l'ennemy fit ses approches pres le ruelin de porte Viel, & sur les onze heures s'efforça de le surprendre, donnant aussi l'alarme en plusieurs autres endroits alentour de la ville, mais il fut repoussé par tout.

Le Dimanche vingtdeuxieme du mois, iour de Pasques, ceux de la ville sortirent de telle furie sur l'ennemy, que d'abordée ils le firent reculer de plus de quarante pas dans ses tranchées: ce qui ne se fit sans ce qu'il y en demeuraist quelques vns: car ils furent aucunement prins au despourueu. Les vignerons & quelques autres descendirent  
par

ar la breche, & donnerent de pleine cour  
e iusques aux tranchées, d'où ils amenerēt  
& roulerent à la ville des gabions, clayes,  
ix, vaisseaux & fascines, dōt les autres s'e-  
oyent couuers & fortifiez. Quoy voyans  
eux qui s'estoyent retirez, & ne le pou-  
ans empescher, ils tirerent trois pieces  
hargées de grenades & feux artificiels,  
our penser mettre le feu à la ville, cōme ils  
ous auoyēt menacé de long temps, qu'ils  
ous gardoyent cela pour la bonne bou-  
he. Les grenades volerent en l'air, toutes-  
ois vne ou deux tomberent & creuerent  
ar les rues: mais cela ne succeda pas com-  
e ils pensoyent, car tout s'en alla en fu-  
née, & n'en fusmes en rien endommagez  
ar la grace de Dieu.

Le Lundy vingttroisieme ils continuerēt  
e trainer & charrier leurs gabions de tou-  
es parts, & en amasserent grande quantité  
u champ saint Ladre, comme s'ils eussent  
oulu dresser nouvelle baterie, à cause de-  
uoy ceux de la ville s'efforcerēt tant plus  
se trancher & reparer, mesmes forti-  
erent le Ruelin de S. André, parce qu'on  
ensoit qu'ils deussent battre de ce costé  
t. Toutesfois on apperceut le lendemain,  
ue c'estoit vn fort qu'ils trassoyent & ba-

stiffoient : car lors on veid qu'ils tran-  
choyent au milieu dudict champ Sainct  
Ladre, & alentour de cent ou six vingts  
gabions, qu'ils arrangerent & ioignirent  
l'un l'autre, desquels fut basti & con-  
struict ledict fort, qui auoit environ cent  
cinquante pas de longueur, auoit trois  
plateformes du costé de la ville : assauoir  
deux aux deux bouts, & vne droict au mi-  
lieu, sur laquelle il fut mis & y eut touf-  
iours deux couleurines : & estoit fait ce  
fort de telle forme,



Or pendant qu'ils le bastiffoyēt il y auoit  
encores de leurs soldats logez dans leurs  
tranchées, lesquelles estoient si bien gabion-  
nées, barriquées & remparées, qu'il y auoit  
presques autant de fosses, de gabions & de  
tonneaux, qu'il y auoit de soldats, & ve-  
noient

noyent ainsi comme taupes par dessous terre tirer coups d'harquebuze, sur le bord & sur la contrescarpe de nostre fossé, où ils auoyent fait des canonnières, qui estoient si proches de la muraille, que si aucun des assiegez paroïssoit tant peu fust-il, il estoit soudain tué ou blessé : ils venoyent aussi de mesme iusques sous le ravelin de porte Viel, où leur sentinelle & la nostre furent si pres l'une de l'autre l'espace de plus de trois semaines, qu'il n'y auoit qu'un mantelet de bois de demy pied d'espeueur entre deux, tellement qu'estans ainsi proches on deuisoit ensemble bec à bec : mais le plus souuent celuy qui mettoit le premier le bout de son harquebouze, ou de sa pistolle en la canonnière qui estoit audict mantelet, tuoit son compagnon, & y en est beaucoup demeuré de ceste façon. Dauantage, ils auoyent trainé la nuit sur roues & rouleaux vne grand' maison de bois à double estage, où il y auoit des soldats, lesquels du plus haut commandoyent en quelques endroits qu'ils descouuroyent audict Ravelin. Durant qu'on fut ainsi proche les vns des autres, Dieu sçait les propos & deuis qu'on tenoit, & commēt les reuoltez estans en l'armée de monsieur de la Cha-

estre estoient employez à nous solliciter  
 & persuader par belles paroles de nous  
 rendre : mais par maniere de passetemps  
 ( d'autant que chascun de son costé estoit  
 caché & trāché, & que ne paroissant point,  
 on ne se pouuoit tousiours saluer à coups  
 d'harquebouze ) on ne cessoit de se caresser  
 à coups de pierres & gros cailloux, qui vo-  
 loyent en l'air drus comme mousches, de  
 sorte qu'il falloit par necessité estre couuert  
 d'aix, autrement on estoit marqué de ces  
 pruneaux. Aussi cōme nous faisiōs la prie-  
 re soir & matin au Ravelin, l'ennemy nous  
 oyant bien, ne failloit pas de nous en iet-  
 ter à toute reste, & y auons souuent faiēt la  
 cane estans à genoux. Or en fin cela fascha  
 tant les nostres, qu'en la nuit du Mardy  
 vingtquatrieme on fit vne sortie sur ses  
 prochains voisins, & leur donna-on l'alar-  
 me si chaude & si roide, que non seule-  
 ment on les fit reculer, mais aussi on leur  
 fit quitter & abandonner entierement  
 leurs taupinieres & tranchées, & furent  
 contraints se retirer en leur grād fort, non  
 plus loing toutesfois qu'à quatre cens pas  
 de noz murailles.

Le Mecredy vingtcinquieme estās des-  
 logez de leurs tranchées, ils continuerent

à ra-

à ramasser & ferrer leurs gabions, pour se fortifier & camper ailleurs. Ils tirerent aussi ce iour-là sept pieces chargees de grenades & pots à feu, lesquels ne leur seruirent non plus que les trois premiers. Le lendemain ils firent monstre generale sur la montagne de l'Orme au loup, aux prez entre S. Satur de Menestreol, & autres lieux aux environs de la ville. La nuit suyuant ils charrierent & rangerent encotes trois de leurs pieces aupres des onze precedentes, & les laisserent ainsi quelques iours à decouvert sans gabions & sans tirer.

Le vingtseptieme les vigneronz de la ville sortirent pour ramasser & apporter les fascines, bois, clayes & autres choses propres à fortifier, que l'ennemy auoit quittees & laissees en ses vieilles tranchees, sur lesquels fut tiré force mosquetades & harquebouzades, mais sans en blesser vn seul. Le mesme iour le sieur de la Mauuiffiere ambassadeur pour le Roy, arriua au camp de Monsieur de la Chastre, & enuoya vne lettre au Grenetier, Sergent maior de Sancerre, contenant, que comme il auoit tousiours esté amy des habitans de ce lieu, continuant sa bonne volôté enuers eux, il s'offroit en passant, pour leur faire plaisir, &

que s'ils vouloyent aduifer d'un lieu seur, où il peust parlementer avec eux, il se es-fayeroit & s'employeroit enuers monsieur de la Chastre, pour trouuer quelque bon moyen d'appointement. On le remercia, & luy fit-on responce verbale sans luy rien accorder : car le temps estoit lors si dange-reux, qu'on ne s'osoit fier à personne. Or la pluspart des pionniers estoient morts, & auoyent esté tuez deuant la ville, & par ce que ceux qui restoyent mouroyent de faim, ne buoyent que de l'eau, & estoient presque tous malades des grandes froi-dures qu'ils auoyent endurees, ils furent renuoyez en ce temps-là, & les payfans du pays subrogez en leur lieu, pour continuer à trauailler tant au grand fort, qu'à celuy des Ardilliers, trassé & fait presque de telle forme,





lesquels deux forts ils faisoient poursuy-  
ure en toute diligence, ayans grand' peur  
qu'on ne sortist sur eux, auāt qu'ils fussent  
en defense. Plusieurs des nostres aussi (qui  
voyoyēt bien que cela se faisoit pour nous  
affamer) estoyēt bien d'aduis qu'on sortist:  
mais ne le pouuans faire qu'avec grand  
danger (d'autant que pour combattre vn  
si grand nombre il eust fallu tous sortir, &  
qu'abandonnant la place, c'estoit comme  
ouer au quitte ou au double) on resolut  
de n'hazarder point ainsi toutes nos for-  
ces. Toutesfois on trouua bon que le Ca-  
pitaine Buiffon avec vingt cinq harquebu-  
ziers sortist, & les allast vn peu tenir en cer-  
uelle, comme de faict il fit, & y alla de si bõ-  
ne façon, qu'il fit quitter l'astellier à ceux  
qui trauailloyent au fort des Ardilliers: &  
n'eust esté que les soldats logez à S. Satur  
& à Fontenay vindrent incontinent au se-  
cours, ce fort estoit abandonné. La nuict  
suyuant eux craignans que les nostres ne  
gaignassent la tranchee de leur grand' bat-  
terie du champ S. Ladre, qui n'estoit qu'à  
cent pas de leur grand fort, ils mirēt le feu  
aux gabions qu'ils y auoyent encores lais-  
sez: toutefois voyant que cela leur impor-  
toit, de quitter ceste place, quelque temps

apres ils y poserēt vn corps de garde, qu'ils changeoyent tous les iours à midy, lequel y a tousiours esté iusques à la fin du siege.

Le Dimanche 29. à la diane, les Capitaines Buiffon & Pillard sortirent pour penser derechef surprendre le fort des Ardieliers, mais cela ne succedāt pas bien, ils s'en retournerēt sans rien faire. Ce iour l'ennemy charria & emmena huit canōs du chāp S. Ladre, au port S. Thibaut, & le lēdemain encores six, tellemēt que de leurs seze pieces il ne demeura que deux couleurines, qui furent mises au grand fort, où elles ont tousiours esté depuis iusques à la reddition de la ville. La nuit suyuant vn quidam, qui auoit esté enuoyé pour sçauoir des nouuelles, & le dessein de Monsieur de la Chastre, arriua à la ville, lequel rapporta que les vieilles cōpagnies s'en alloient avec l'artillerie, mais que les gentils hōmes du pays auoyēt obtenu du roy, que huit cōpagnies nouvelles & ramassees demureroyēt dans les forts pour affamer Sancerre, ce qu'il ne se trouua vray: car les vieilles bādes ont tousiours esté deuant la ville iusques à la fin.

Le Mardy dernier iour en la nuit, vn autre reuenant de dehors, & d'vn autre endroit, apporta copie d'vne confederation  
laquelle

laquelle portoit en somme, que plusieurs Royaumes, Republicques, Rois, Princes & grands Seigneurs y denommez, s'estoyent liguez ensemble pour restablir & maintenir le repos de la Chrestienté, qu'aucuns auoyent troublé, avec beaucoup de belles raisons, ayans grande apparéce, qui y estoient alleguees & articulees. Ce qui resiouit merueilleusement les assiegez: mais parce qu'il en y eut aucuns de ceux qui la leurét, qui se douterent deslors que c'estoit vne chose supposee & faiète à plaisir, comme aussi l'experience a monstré depuis, que tout cela estoit faux, ie ne l'ay voulu icy inferer au long, ny en faire autre mention.

Au commencement du mois d'Auril, vn *Auril.* certain Chirurgien de Villiers S. Benoist, soldat, faulta la muraille de la ville, & s'alla rendre au cāp de l'ennemy, lequel il assoura que nous n'auions des viures que pour iusques à la fin du mois, tellement que par necessité il faudroit que nous nous rendissions lors, & se submettoit d'estre pendu s'il aduenoit autrement. Mais si on le print au mot, il l'a esté, car nous auons tenu plus de trois mois depuis. Il declara aussi beaucoup d'autres choses au desauantage de ceux de la ville, car Monsieur de la Chastre

ne ſçahant lors leurs de portemēs , deſiroit ſur tout de ſçauoir commēt toutes choſes paſſoyent entr'eux.

Le Vendredy troiſieme, ſoixante ſoldats diuiſez en trois bādes , cōduicts par les Capitaines la Fleur, Pillard & Paquelon ſortirent vne heure deuant iour, & ſ'embuſquerent dans les vignes pour penſer ſurprēdre le corps de garde que l'ennemy auoit accouſtumé de poſer à Pignolles ſoubs les noyers qui ſont le long du chemin: & cōme ils attendoyent l'opportunité , le ſieur de Sarrieu ( maistre de camp , ayant vn regiment de gens de pied , & commandant en l'armée apres monsieur de la Chastre) paſſa luy ſeptieme tout aupres ſans les deſcouvrir : eux auſſi pour ne le recognoiſtre , & craignans de faillir leur entreprinſe, le laiſſerent paſſer , mais bien marris ayāt depuis ſceu, qu'ils auoyent failly ſi belle prinſe. Incontinent apres , ledict corps de garde ayant deſcouuert les noſtres , print la fuite, mais pourſuyuis viuement, il y en eut cinq de tuez , & vn amené priſonnier. Ceux du grand fort oyans les harquebuzades, ſortirent ſoudain pour penſer enclorre ceux de la ville , mais trop tard , car ils furent auſſi toſt retirez & coulez dans le foſſé. Ce iour  
& la

& la nuit suyuant, vne escouade de soldats de la compagnie du Capitaine la Fleur, qui estoÿt en garde au ravelin, sortirent aux tranches proches, où l'ennemy auoit logé, & y rompirent & mirent en pieces deux grands mantelets de bois à l'espreue de l'harquebouze, qui estoient sur grandes roues: & à la veüe de ceux qui les auoyent quittez & abandonnez, ils en apporterent le bois, les aix & les roues.

Le Sabmedy quatrieme, d'autant que la chair de bœuf, & autres ordinaires estoient ia fort rares dans la ville, on tuale premier Asne pour mäger, duquel le quartier fut vendu quatre francs à ce commencement, comme il sera veu cy apres plus amplement au chapitre 10. de la famine.

Le Lundy au soir 6. dudiect mois, l'vn des Ministres de Sancerre partit pour aller solliciter & demāder secours où il pourroit, vers ceux qui soustenoyt mesme cause, & faire entendre l'estat des affaires des assiegez.

Le Vendredy dixieme en plein iour, à la veüe des ennemis, quelques soldats sortirent par porte Viel, lesquels avec des vignes & des gouïats qui portoyent des fagots, du feu & de la paille, mirent le feu à la grāde maison de bois rouliere, dōt nous

auons parlé, qui auoit esté retiree au chãp  
 sainct Ladre:& combiẽ qu'elle ne fust qu'à  
 la portee de l'harquebuze du grand fort,  
 si est-ce que ceux qui l'auoyent bastie ne  
 peurent empescher que le feu ne la consu-  
 mast entierement, qui fut vne brauade  
 aussi hardie des assiegez, que les assie-  
 geans n'y receurent que honte: car estant  
 faicte de gros bois carré, double, remplie  
 de bourre entredeux, & à deux estages, il  
 ne falloit que quatre harquebuziers en cha-  
 cune pour la bien garder. En ce mois d'A-  
 uril outre les deux susdiçts forts du champ  
 S. Ladre, & des Ardilliers, les assiegeans  
 en firẽt encores cinq, assauoir vn à la cam-  
 pagne au chemin tirant à la Cresle, au lieu  
 appellé le Chaillou de monte vieille, tran-  
 ché & gabionné, faict de terre en façon  
 d'vn cœur, & de telle forme.



Vn autre pres la fontaine de Pignolles, au lieu duquel y auoit vne maison de bois carree, gabionnee & tranchee tout à l'en-  
tour. Ils fortifierent & trancherent aussi la maison couuerte d'ardoise, & retindrent l'eau de l'estang ioignant, au milieu duquel il y a vn colombier, le tout leur seruât de fort. Il en fut fait vn autre au champ Saunier, (autremēt dict Putet) qu'ils trancherent aussi, abbatirent les arbres fruitiers qui y estoyent, & se barriquerent du costé de la ville, estant ledict champ tout enuironné de muraille.

La maison de Fontenay plus proche de la ville, fut aussi fortifiée, comme i'ay dict y deuant, tellement qu'outre ce qu'ils auoyent enuironné & circuy la ville de tranches larges & profondes, lesquelles auoyēt quatre mille trois cens dix pas de tour, comme i'ay sceu d'vn qui les a mesurees) ils auoyent encores sept forts & blocus presque tous à la portee de l'harquebuse l'vn de l'autre, où ils pouoyent aller & venir à couuert par leurs tranches : & ainsi les pures Sancerrois estans desia comme dans la fosse, & dans le sepulchre, en estoyent là reduicts, que nul ne pouoit sortir ny rentrer vers eux iour ne

nuiët, qu'au grand danger de sa vie: car outre ce que lesdicts forts n'estoyent aussi qu'à quatre & à trois cens pas de leurs murailles, les sentinelles de l'ennemy estoient posées à dixhuit & à vingt pas pres l'une de l'autre dans les tranchées, & le plus souuent encores doublées. D'avantage monsieur de la Chastre, sa compagnie de cinquante hommes d'armes, toute la noblesse, & autres du pays estans ordinairement avec luy à Saint Satur, faisoit faire toutes les nuicts garde à cheual.

Les autres compagnies de cheual qui estoient es villages plus proches, venoyent aussi souuent faire monstre en la campagne entre la Perriere & Fontenay. Ceux de la ville doncques se voyans ainsi circuits & empeschez de toutes parts, penserent de plus pres à eux: & comme ainsi soit que le conseil eust ia au paravant mis ordre & police aux viures, il fut lors plus exactement faict recherche par toutes les maisons, où les chefs de famille estoient enquis par serment de declarer la quantité du blé qu'ils auoyent, la moitié duquel en payant estoit enleué sur le cháp & porté au magasin: ce qui a esté continué trois ou quatre fois depuis, iusques à emporter

tout



tout ce qui se trouuoit, au grand mescontentemēt de plusieurs, dont sortoyent beaucoup de querelles. Le vin fut aussi taxé vn sols la pinte, & n'a esté vendu à plus haut prix depuis la ville inuestie, sauf que sur la fin du siege, il fut permis de vendre le blanc & le meilleur claret, seze deniers.

Le vingtcinquieme vn nommé Iehan Mercadier, fut depesché & sortit la nuict de la ville pour aller au secours en Languedoc. Or il passa dextrement & secrettement la tranchée sans estre decouuert ny arresté, mais estant à sept ou à huit lieues de Sancerre (pres de Nerondes) il fut pris prisonnier & mené à monsieur de la Chastre à saint Satur, auquel il declara tout. Le septieme (apres auoir sceu la prise dudit Mercadier) ceux de la ville depeschèrent la Croix, soldat, pour accomplir ledict voyage, & pour s'acheminer audict pays de Languedoc, pour le mesme effect que le precedent, & luy furent baillées lettres, dont la teneur s'ensuit:

*Aux seigneurs commandans à l'armée estant  
en Languedoc.*

**M**Essieurs ayans entendu la faueur & benediction de Dieu en vostre endroit, vos heureux succes & euenemens,

nous asseurans que serez aussi ioyeux d'entendre de nos nouvelles, & les victoires que nous auons iusques à present obtenues sur nos ennemys, par la bonté & assistāce de nostre Seigneur, nous enuoyōs ce porteur express par deuers vous, qui vous dira au long de l'estat de nos affaires, vous fera entendre cōmēt nous auōs tous bō courage, & sommes resolu, moyennant la grace de Dieu, de plustost mourir, que rien faire contre son honneur. Vous supplians treshumblemēt, messieurs, selon les moyēs qu'on nous a assurez qu'avez en main, de nous secourir, afin qu'en bref nous puissiōs estre pleinement deliurez de ceux qui nous tiennēt assiegez il y a 4. mois lesquels (cōbien que les ayons ia repoussez à l'assaut qu'ils nous liurerēt le dixneuviēme de Mars, apres nous auoir batus de pres de six mille coups de canon) ne font mine ny aucun semblant de desloger ny descāper, ains au contraire ont fait plusieurs forts & blocus, pres & aux enuirōs de nous, pretendās par ce moyē nous affamer. Des le vingtcinquiēme du dernier mois, nous auions depeschē autre messagier, qui vous portoit mesmes nouvelles, mais il fut prins de l'ennemy, qui le tiēt encores. Et parce que nous ne doutons nullement

lement de vostre bonne volonté, & que vostre cause & la nostre sont vne, nous finirons par nos treshumbles recommandations à vos bōnes graces & saintes prieres. Prians Dieu, Messieurs, vous maintenir tousiours en sa sainte protectiō, & favoriser vos saintes entreprises. De Sancerre ce septième de May 1573. Par vos treshumbles freres & seruiteurs, Iohanneau, la Fleur, au nom de tous.

Le Samedi neuvième enuiron minuiet, vn autre fut encores mis dehors, pour aller solliciter & prendre langue où il pourroit, mais comme il pensoit passer les tranches de l'ennemy, il fut blessé à la iambe d'vne harquebuzade par la sentinelle, & fut contrainct de rentrer en la ville. Les iours suy-uans, l'ennemy fit encores charpéter & bastir vn grad fort de bois quarré, fort espais, ayant plusieurs estages, & quatre tourelles aux quatre coings, pour loger des harquebuziers, lequel il fit apporter par pieces au dessus du pré Vallier, sur la croisee des chemins tirans de l'Orme au loup, & de saint Ladre, à Menestreol, auquel lieu il le dressa le Samedi sezième de May. Et d'autant qu'il estoit tant plus dommageable aux assiegez, qu'il estoit le plus proche de la vil-

le, & pouuoit aucunemēt cōmander dās le ruelin, & sur les plateformes prochaines: tout à l'instant on se resolut de sortir pour l'aller brusler, à quelque prix & perte que ce fust. Et de fait, sur les neuf heures du soir du mesme iour, les capitaines & soldats bien deliberez & resolus de mourir en cōbatāt, ou d'executer leur entreprinse (menans les vigneronns & gouiatz avec eux, qui portoyent des fagots, de la paille, du feu & autres choses necessaires) sortirent de telle façon & de telle furie, qu'allāt droit audict fort, sans marchāder (combien qu'il y eust desia des soldats de l'ennemy logez, qui ne faillirēt de tirer sur eux) ils y mirent le feu, le bruslerēt & reduirēt en cendre, nonobstant la grāde resistāce qu'on leur fit: car les soldats du grād fort, & de celuy de Pignolles (qui estoyēt pres & de costé & d'autre du fort bruslant) apres auoir ouy l'alarme y furent incontinent escoulez par leurs tranchées, & firēt grād effort de repousser les nostres, lesquels soustenans le choc & l'escarmouche firēt si bien que tous ceux qui s'opiniastrerent à cōbatre dedans ce nouveau fort, furent bruslez & estouffez: beaucoup d'autres furēt aussi tuez en cōbatāt, & trois prins & amenez prisonniers à la ville. Vray est

est qu'il y en demeura vn des nostres, & quatre qui y furēt blesez, dont deux moururent peu de tēps apres : mais il y eut bien dequoy louer Dieu, d'estre venus à bout de ceste entreprinse si hazardeuse.

Le Vendredy matin vingt & neuvieme, les Sancerrois estans faschez que les assiegeans les faisoient ainsi languir, & mourir à petit feu (comme on dit) sans venir au cōbat, dresserent vne embuscade dans les vignes, au dessus de Fontenay, & afin d'attirer l'ennemy, ils enuoyerēt sur le poinct du iour certains vigneronns couper des espines aux hayes assez proches du fort de Montevieille, pēsant qu'on sortiroit sur eux: mais l'entreprinse estant descouuerte, les soldats de saint Satur, & de Fontenay vindrent à grādes troupes pour charger les nostres, lesquels de leur part se defendirēt aussi vaillamment, & ainsi s'approchans, escarmouchans & tirans les vns contre les autres il en tomba & en y demeura des deux parts, comme aussi beaucoup y furēt blesez. Du costé de ceux de la ville, Perceuaux, bon & braue soldat, de la Charité, y fut tué, & leā Maré du mesme lieu, prins prisonnier.

Le Mardy matin second iour de Iuing le soldat la Croix (qui estoit party le septieme

de May pour aller en Lāguedoc, arriua à la ville où il rentra à grand' difficulté : car ne pouuant passer le soir ny la nuict il fut contrainct de coucher dans vn blé pres la trāchee de l'ennemy, qui faisoit si bōne garde, qu' impossible estoit de passer, toutes fois le matin venu, voyant que la sentinelle auoit seulement tourné le dos il s'auança, & sauta la trāchee à si grand' haste, que son chapeau y demeura. Il rapporta que Priuats (où il auoit esté) & plusieurs autres villes & chasteaux qu'il nomma en Languedoc & Viuarets, tenoyēt pour ceux de la Religion. Que ceux de Nismes & de ces pays là, auoyēt enuoyé argēt pour soudoyer des Reistres, qui s'acheminoyēt vers eux, qu'vn gentil homme François estoit ia aux frontieres des Suysses, avec huit cens cheuaux, & deux mille harquebouziers, lesquels deuoyent estre en bref vers eux, & lors ne faudroyēt de secourir Sancerre: mais tout cela n'estoyēt que paroles, cōme l'effect l'a mōstré.

Le Mecredy troisieme sur les onze heures du soir, le feu se print au grand fort, & brusla quelques cabanes & quelques gabions: ce qui dōna opinion à ceux de la ville, que l'ennemy vouloit leuer le siege, & qu'il brusloit ses tentes faites de bois & de paille

paille, ainsi qu'on a accoustumé quand on descâpe & desloge: mais ce fut courte ioye, car cela s'estant fait inopinément, soudain les deux couleurines qui estoient en ce fort furent tirees pour signal, & lors ceux de saint Satur & de Menestreol furent incontinēt en armes, vindrent au secours, & fut le feu esteint. Le lēdemain matin d'autres gabions furent remis au lieu des bruslez.

*Chap. X.*

*De l'extreme famine, cherté de viures, chairs & autres choses non accoustumees pour la nourriture de l'homme, dont les assiegez dans la ville de Sancerre ont esté affligez, & ont vsé environ trois mois.*

**R**eprenant le propos vn peu de plus loing, sans poursuyure si exactement par l'ordre du tēps & des mois que iay fait au autres matieres, ie deduiray en ce chapitre la grande famine, extreme cherté, & quels ont esté les viures ordinaires de la pluspart du peuple dans Sancerre environ trois mois: chose nō moins veritable qu'admirable, non ouye, ny pratiquée de peuple quel qu'il soit, dōt la memoire & les histo-

res facent mentiō. Tellement que la fami-  
 ne de Samarie (dont la saincte histoire tes-  
 2. *Rois* moigne) où les meres māgerēt leur enfans,  
 6. 25. & où les testes d'Asnes & fientes de pigeōs  
 26. 28. se vendoyent grande somme d'argēt. L'hi-  
 29. stoire tragique & prodigieuse durant le sie-  
 ge de Ierusalē, où ceste mere & femme ho-  
 norable, dont Iosephe faiēt mention, s'ar-  
 mant contre les loix de nature, occit & mā-  
 gea le propre fruiēt de son vētre, avec hor-  
 reur des plus cruels qui veirēt ce spectacle.  
 Ce qui aduint à Numāce estāt assiegee par  
 ce preux & vaillant Capitaine Scipion, &  
 autres histoires, touchant les miserables &  
 deplorables necessitez, dont plusieurs ont  
 esté affligez, ne seront plus reuoquees en  
 doubte, & ne mettront les hommes en plus  
 grande admiration que ceste cy.

Comme ainsi soit donc, que dés le mois  
 de Mars les viures commençassent desia à  
 s'accourcir dās Sancerre, & principalemēt  
 les chairs de bœuf & autres dōt on vse or-  
 dinairement: le dixneuvième dudiēt mois,  
 qui fut le iour de l'assaut, vn cheual de  
 charrette du Baillif Iohāneau Gouverneur  
 de ladite ville, estant tué d'vn coup de canō  
 en charriant les fascines & terres aux rem-  
 pars, fut escorché, decouppé, emporté &  
 mangé



mâgé par le cōmun des vignerōs & manou-  
 uriers, qui faisoient recit à chacun n'auoir  
 iamais trouué chair de bœuf meilleure. Ce-  
 la en fit enuie à plusieurs, qui aisément ne  
 pouuoient recouurer autre chair: tellemēt  
 que dés le quatriēme Aupil suyuant on tua  
 vn Asne duquel le quartier fut vendu seu-  
 lement pour lors 4. liures tournois: & fut  
 trouué bon de tous ceux qui en mangerēt,  
 tant bouilli que rosti & mis en paste, mais  
 sur tout le foye rosti avec cloux de girofle  
 fut trouué comme vn foye de Veau.

*Pre-  
 mier  
 Asne  
 tué  
 pour  
 mâger.*

Vray est qu'à ce commencement aucuns  
 (plus d'apprehension qu'autrement) eurēt  
 mal au cœur d'en auoir mangé, mais peu de  
 iours apres, & auant le quinziēme dudit  
 mois, cela fut tout commun aux plus deli-  
 cats. Et comme ainsi fut qu'il y eust beau-  
 coup d'Asnes & Mulets à Sancerre à cause  
 de la situation haute, & lieu mal accessible  
 pour les charretes, ils furent tous dans vn  
 mois tuez & mangez au lieu de bœuf, tel-  
 lement que (pour n'esperer vne telle lon-  
 gueur de siege) on en fit trop grand degast,  
 & fut-on bien marris apres de n'auoir  
 mieux mesnagé la chair. On commen-  
 ça au mois de May à tuer les chetaux: ce  
 qui fut cause que le conseil, tant pour

*Che-  
 uaux  
 tuez.*

obuier à la puanteur & putrefaction que pouuoient engendrer les tripailles & fiètes par les maisōs particulieres, où vn chacū en faisoit tuer à sa volōté, que pour dōner ordre que la chair ne fust ainsi gourmandee, & qu'elle ne se vendist à prix excessif, ordōna que les cheuaux seroyent tuez, & se vendroyēt à la boucherie ordinaire: que la chair de cheual plus grasse ne se vendroit que 3. sols la liure, & la maigre deux. Ce qui fut toutesfois (par l'extreme auarice d'aucuns qui n'apprehendoyent la main de Dieu en ce temps si calamiteux) mal obseruē: car, comme il seradit cy apres, és mois de Juillet & commencement d'Aoust la liure de chair de cheual se vendoit dix-huict, vingt, & vingt deux sols. Et nonobstant tout l'ordre & police qu'on y sceut mettre, le meilleur marché estoit dix & treze sols la liure. Les testes, tripes, foye, & le reste iusques aux pieds encores plus excessiuemēt cher. Or ie diray ici, que la chair de cheual, par le rapport de ceux qui l'ōt mieux goustee, est meilleure que c'elle d'Asnes, ny de Mulets. Car encores qu'elle soit plus molasse crue, quād elle est cuite, elle est plus ferme: & cōuient mieux à son naturel d'estre bouillie que rostie. Que si on veut que

que le potage en soit bon, soit qu'on la mette au pot fresche ou salee, il la faut faire cuire plus long temps que le bœuf. Le goust participe de la chair de porc, mais plus approchante de celle de bœuf. Si on la met en paste, il ne la faut faire cuire ny bouillir auparauant, ains la mettre crue dans la crouste, apres auoir trempé en vinaigre, sel & espices. La graisse est comme auue de porc, & ne se prend point. La langue est delicate, & le foye encores plus.

Or la famine s'augmentant de plus en plus à Sancerre, les Chats aussi eurent leur tour, & furent tous en peu de temps mangez, tellement que l'engeance en faillit en moins de quinze iours. A cause aussi de la disette dōt on estoit pressé plusieurs se prendrent à chasser aux Rats, Taupes & Souris: (la faim qui les pressoit leur faisant incōtinent trouuer l'inuention de toutes sortes de ratoires) mais sur tout vous eussiez veu les pauures enfans bien aises quād ils pouuoient auoir quelques Souris, lesquels ils faisoient cuire sur les charbōs (le plus souuēt sans écorcher ny vuidier) & d'une grāde auidité les deuoroyent plustost qu'ils ne les māgeoiēt: & n'y auoit queuē, patte, ny peau de rat qui ne fust soudainement recueillie

*Chats*

*Rats,  
taupes  
& Souris.*

pour seruir de nourriture à vne grãde multitude de pauures souffreteux. Aucũs trouuo yēt les rats rostis merueilleusement bõs, mais encores estoyent-ils meilleurs à l'estuuee. Mais quoy? les Chiēs, chose que ie ne croy auoir esté auparauāt pratiquee, ou pour le moins biē raremēt, ne furēt pas espargnez: ains sans horreur ny aprehensiõ furēt tuez pour manger aussi ordinairement que les moutõs en autre faisõ:& en a-on assommé & tué qui ont esté v̄dus, les vns cēt sols, les autres six liures tour. cela n'estāt nouveau d'acheter le quartier de chiē 20. & 25. sols; la teste & le reste se v̄doit de mesme. Plusieurs affermyēt trouuer la chair fort bonne, faisāt aussi grãd cas des testes, pieds, fressures & v̄tres cuits avec espices & herbes, que de testes de veaux, de cabris & d'aigneaux. Les cuisses de Leuriers rosties estoyēt trouuees t̄dres & m̄agees cõme rables de Lieures, mais principalemēt les petitschiēs de lait, estoyēt tenus pour marcaffins & petits faons. Toutesfois pour en dire ce que iē sçay, & pour en auoir tasté, la chair de chiē est fort fade & douceastre. Le second iour de Iuin le soldat la Croix reuint du pays de Lãguedoc, où il estoit allé pour demãder secours, cõme nous auõs dit, lequel rapporta qu'on

qu'õ n'en pouuoit auoir de six semaines. Et pource qu'il restoit biẽ peu de bled dans la ville, on aduifa de mettre hors les portes partie du menu peuple, ia fort attenué. Et de fait le soir du mesme iour il en sortit environ septãte de leur bon gré. Outre ce fut resolu au cõseil que toute persõne de quelque qualité qu'elle fust, se contenteroit de demie liure de pain par iour: & que les hostes ne seroiẽt tenus d'en donner dauãtage à leurs soldats. Ce qui ne fut pratiqué qu'environ huiẽt iours: par ayant cogneu que c'estoit trop, cela fut reduit à vn quarterõ: & ainsi tousiours en diminuant on vint à chacũ vne liure par semaine iusqu'à ce que sur la fin dudit mois, que le bled & farine du magazin faillirẽt entieremẽt, la pluspart n'en eut plus du tout. Sur ce cõmencemẽt de Iuillet restãs encores vingt cheuaux de seruice, qu'on pensoit espargner pour l'extremité, le vètre qui n'a point d'oreilles, & la necessité maistrresse des arts, en firent aduifer aucuns d'essayer si les cuirs de bœufs, de vaches, peaux de moutõs & autres (mesmes seichãs par les greniers) pourroyẽt suppleer au lieu de la chair & des corps. Et de fait apres les auoir peeles, bien raclees lauees, eschaudees & cuites, ils y prindrẽt tel

Cuirs  
de  
lœufs,  
vaches  
peaux  
de mou  
tors.

goust, que si tost que cela fut sceu, quiconque auoit des peaux, les accoustroit & apprestoit de ceste façon, ou biē les faisoit rostir sur le gril cōme tripes: que si quelqu'vns auoyēt de la graisse, ils en faisoyēt de la fricassée, & du pasté en pot: autres en mettoyent aussi à la vinaigrette. Mais entre les peaux celles de veaux se trouuerēt merueilleusement tendres, & delicates, & en ay mangé de si bōnes, que si on ne m'en eust aduertit, i'eusse estimé auoir mangé de bōnes tripes de mollues. Or nō seulement les cuirs de bœuf, de vaches, & autres peaux des bestes qu'on mänge cōmunement, furent ainsi accoustrees, mais les cuirs de cheuaux, les peaux de chiēs & d'autres animaux inusitez pour mänger, furent apprestees & mangées cōme les precedētes; que s'il se trouuoit des oreilles d'Asnes, qui fusēt demeurees avec la peau, elles estoyēt estimees cōme tēdrōs, & meilleures qu'oreilles de pourceaux. La façon la meilleure pour accoustrer toutes sortes de peaux n'est pas de les peler & eschauder cōme nō auōs dit deuant, mais les faut clouer & estendre sur vn ais, pour brusler & racler le poil plus aisement, ainsi comme on brusle & racle vn pourceau: cela faict, il les faut laisser tremper vn iour ou deux, & changer  
souuent

souuēt l'eau, puis apres les apprester & faire cuire selon qu'on veut. Au retour d'un voyage que ie feis en la terre du Bresil, dite Amerique, en l'an 1558. ayans demeurez & brāslez cinq mois sur mer sans mettre pied à terre, & durāt la famine que nous eusmes d'un mois, nous fusmes contraincts de māger des rondaches de cuir sec, faites de la peau d'un animal gros comme vn taureau d'un an, que les Sauvages appellent TAPIROVSSOV, mais nous les mettions seulement rostir sur les charbons par petits morceaux: & ne peusmes trouuer l'inuention de les amollir comme nous auōs fait les peaux seiches à Sancerre. La cherté fut si grande en ces cuirs ainsi appareillez (qui se vendoyent sur les bancs comme tripes) que vn pied en quarré, ou vne liure de quel que peau que ce fust, se vendoit douze & quinze sols. Et y a eu telle peau qui a esté vendue en detail plus de trente liures tournois. Mais comme ainsi soit que ceux qui ont faim s'aduisent de tout, les cuirs & les peaux commenceans à faillir, & à diminuer, les plus subtils & ingenieux commencerent à taster & faire essay du parchemin: ce qu'ayant bien succedé, la presse y fut telle, que non seulement les peaux de

*Cherté  
aux  
peaux.*

*Parche  
min.*

parchemin blāc furent mangees, mais aussi les lettres, tiltres, liures imprimez & escripts en main, ne faisant difficulté de manger les plus vieux & anciens de cent à six vingts ans. La façon de les apprester, estoit de les faire tremper vn iour ou deux (selō que la necessité le permettoit) les chāger souuent d'eau, les bien racler avec vn cousteau : puis les faisoit-on bouillir vn iour ou demy iour, & iusques à ce qu'ils fussent attendris & amollis : ce qui se cognoissoit lors qu'en les rompant & tirāt avec les doigts on les voyoit glutineux : & ainsi on les fricassoit comme tripes, ou biē on les apprestoit avec herbes & espices en façon de hochepot : mesmes les soldats par les corps de garde, & autres par la ville les frottoient & graissoient du suif de la chandelle, & les ayās mis vn peu griller sur les charbons les mangeoyent ainsi. I'en ay aussi veu manger où les caracteres imprimez & escripts en main apparoissoient encores, & pouuoit-on lire dans les morceaux qui estoient au plat tous prests à māger. Les peaux de tabour, les fonds de cribles trouez & percez, les colets de buffles & autres, principalement ceux de cuir blanc, furent descoufus, desclouez, lauez &

batus



batus comme lexiue, cuits, fricassez & mangez. Et pour ne riē omettre de tout ce que gens affamez se peuuent rassasier, les cornes de pied de cheual amassees sur les fumiers, les vieilles cornes de bœuf & de vache, les vieux os recueillis par les rues furent mangez & rongez de plusieurs, qui ne laissoyent rien en arriere parmi les ordures nō plus que si les canes & poules y eussēt gratté & becqueté. Les cornes de lanternes ne furent pas aussi oubliees, ains arrachees, rosties & mangees. Que si les rues & ruelles estoyēt ainsi fouillees pour réplir le ventre de ce que les pourceaux & chiens laisseryoēt, & ne tiēdroyēt cōpte, les maisons estoyent aussi recherchees de tout ce en quoy on se pouuoit aduiser auoir substance, humidité & saueur. Et afin que ce que i'ay dit du commencement (qu'on n'a point veu de plus extreme famine) soit mieux verifié, les licols, poitrals, cropieres & tous autres harnois de cheual, (principalemēt de cuir blāc) tant vieux & vsez fussent-ils, estoyent coupez par pieces, bouillis, grillez & fricassez: & voyoit-on encores les trous des coustures sur les bancs, où ils se vendoyent bien cherement, & à grand'presse. Les enfans aussi qui auoyent des ceinctures de cuir, les

*Cornes  
de pied  
de che-  
ual.*

*Cornes  
de lan-  
ternes.*

*Licols  
& har-  
nois de  
cheual.*

*Ceinctu-  
res de-  
cuir.*

mettoient sur les charbons, & s'en des-  
iunoyent comme d'un boyau de tripes.  
Les vieux deuantiers de peaux, & gras des  
sautiers & autres artisans. Les nerfs de  
bœuf & d'autres bestes ayās serui 4. & 5. ans  
sur des bas d'asnes, & de mulets, & à d'au-  
tre vsage : & ceux où pendoyent les bou-  
teilles à vinaigre de long temps : les pieds  
de cerfs, de biches & de cheureux, où les  
clefs estoient pendues dès les grands peres,  
furent destachez, cuits & fricassez, & ser-  
uirent de nourriture à plusieurs. Ce n'est  
pas tout ; car les poitrals faicts de vieux  
cuirs & de vieilles sautes, dont les vigne-  
rons de la ville se seruoient pour plier les  
vignes, furent aussi cuits & mangez. Quoy  
plus ? les rongeures d'esguillettes, de bour-  
ses, d'escarcelles & autres merceries de pe-  
aux n'estoyent pas iettees sur les fumiers,  
ains fricassees & mangees comme tripes, &  
au reste les peaux de moutons, de cheuro-  
tins, d'agneaux, & autres passees en galle,  
alun ou autrement, comme les megissiers  
les accoustrēt, (quoy qu'elles fussent tein-  
tes) estoient cousues, & seruoient à con-  
trefaire saulisses & autres farces compo-  
sees de quelque peu d'herbes & de telles  
rongneures, dont on les remplissoit : & les  
vendoit

vendoit-on ainsi parmi la ville bien chèrement.

On peut recueillir de cecy, si tout ce qui se pouuoit trouuer approchant des choses susdites ayant quelque humidité, goust, ou saueur estoit laissée en arriere. Quant aux *Herbes.* Herbes, ceux qui auoyent des Iardins les estimoyēt plus qu'vne bonne mestairie: car outre qu'ils s'en nourrissoyent apprestans les Herbes en toutes les façōs qu'il se pouuoyēt aduiser, si quelqu'un en auoit à vendre, il en auoit à son mot, & ne se dōnoit la feuille de choux à moins d'un liard ou quatre deniers: les autres herbages vendus de mesme. On farcissoit les choux de grains de verius, & de toutes sortes de menues herbes: puis (le plus souuent sans graisse) on les faisoit cuire & bouillir dans l'eau. Bref les Iardins estoient de telle requeste, que pour empescher qu'on ne desrobaſt les herbes, on y faisoit garde la nuict avec les armes, comme sur la muraille. Les plus pauvres vsoyent & māgeoyent indifferemmēt de toutes sortes d'herbes & racines sauuaiges, mesmes arrachoyent les racines de Ciguë, dont plusieurs de ceux qui en mangerent, deuindrent enflez, s'empoisonnerent & moururent: car encores qu'en leur voyāt

*Para-  
din.*

cueillir & arracher on leur remonstraſt le danger où ils ſe mettoyent, cela eſtoit parler à des ſourds, leur ventre n'y voulant point entendre. Quelqu'un dit auſſi en ſon hiſtoire de noſtre temps, qu'en la famine qui aduint au Royaume de France en l'an 1528. pluſieurs ſ'empoisonnerent de racines de Cigue. Et Matheole en ſes commentaires ſur Dioſcoride dit auoir veu vn payſant & ſa femme, pour en auoir mangé (ne la cognoiſſans pas, & penſans que ce fuſt d'autre racine) eſtre preſques deuenus hors du ſens.

Sur le commencement de Iuillet le bled fut ſi court à Sâcerre, que plus que les trois parts du peuple ne mangeoyent plus de pain : & y en auoit pluſieurs viuans d'herbes qui rendoyent leurs excremens comme fiente de cheual; d'autres auoyent tousiours le flux de ventre, & eſtoyent ſi foibles & ſi debiles, qu'ils ne ſe pouoyent ſouſtenir. Ceux qui auoyent, ou pouoyent recouurer de la graine de lin, de Senefoin (ou ſainctfoin) & autres qu'on ne s'eſtoit iamais aduiſé de manger, les faiſoyent mou-dre, ou les piloyent dans les mortiers, & en faiſoyent du pain : comme auſſi il s'en faiſoit de routes ſortes d'herbes meſlees

avec

avec vn peu de son , si on en auoit.

Semblablement on en a fait de paille *Pain de paille.*  
 de froment trempee, decoupee menu, pilee & broyee. Les coquilles de noix aussi pilees dans les mortiers de fer, & reduites en poudre, seruoyēt de farine, dont on faisoit paste & pain. Qui plus est les ardoises *Pain d'ardoise.*  
 ont esté en ceste façon pilees, & a-on passé la farine qui en sortoit, avec des sas, dont on a fait du pain, destrampant la paste avec caue, sel & vinaigre. Le suif, les chandelles de suif, l'oing & autres vieilles graisses seruoyent à faire potage & friture.

Or (comme nous auous dit) on auoit tousiours reserué quelques cheuaux de seruice pour l'extremité, lesquels on commença de tuer dès le huietième de Iuillet: & y auoit telle presse pour en recouurer, que ceux qui en auoyent, les vendoyent (comme l'on dit) au poids de l'or, tellement que la derniere sepmaine dudict mois la liure de la chair des cheuaux qui furent tuez, fut vendue vingt, & vingt deux sols. La teste de quelques vns, sept liures & demie, & iusques à huit liures tournois. La langue trois liures & demie. Les quatre pieds, six liures (trente sols le pied.) La liure de foye & de mol,

vingt-huict sols. Et s'est trouué foye pesant pres de dix liures, qui est quatorze frācs le foye entier. Le cœur, vingt-huict sols la liure, & s'en est trouué pesant plus de sept liures, qui est pres de dix francs le cœur entier. La peau pour māger, huit & dix frācs. Les tripes quinze & seze sols la liure: dont plusieurs faisoient endoilles, lesquelles estans salees, estoyent trouuees aussi bonnes qu'endoilles de porc. La liure de graisse de cheual, trente sols. Mais oyez chose prodigieuse. Le sang d'un cheual s'est vendu vingt huict francs; car en ayant fait des boudins (auec vn peu d'herbes) il y en eut quarante liures, qui furent vendus au prix de quatorze solz la liure. Et sur cecy ie ne puis taire que la cupidité insatiable de ceux qui vendoyent si chèrement ces choses aux pauvres gens, ia fort affligez d'ailleurs, ne demeurera pas impunie; car, comme il leur a esté souuent remonstré par la parole de Dieu, telles Sansues sont tousiours creuces apres qu'elles ont esté bien pleines: & de fait presques tous ceux qui auoyent ainsi amassé argent, & remplis leurs bourses de telle trafique, ont esté pilléz & rançonnez apres la reddition de la ville, par les soldats de l'ennemy. Il sēble qu'on ne pourroit rié  
adiouster

adiouster pour descrire l'estat miserable  
 d'une pauvre ville assiegée, voire si biẽ enui  
 ronnée, trāchée & circuite de toutes parts,  
 qu'il estoit bien malaisé & presque impos-  
 sible d'en sortir, ny d'y entrer, & moins y  
 apporter ou amener viures. Mais hélas! ce  
 que dit le Prophete Ieremie au liure de ses *La-*  
 Lamentatiōs des habitās de Ierusalē, les *ment.*  
 quels ayās accoustumé de māger les viādes *4.5.*  
 delicates, perirēt par les rues, & se paissoy-  
 ent dela fiēte des hōmes & des bestes, durāt  
 le siege: n'a il pas este veu & pratiqué dās Sā-  
 cerre? Car ie puis affermer que les fiētes & *Excre-*  
 excremēs humains y ont esté amassez & re- *mēs hu-*  
 cueillis pour māger. Et y en a-on veu qu'a- *main:*  
 yās répli leurs escuelles de fiēte de cheual,  
 la māgeoyent de si grande auidité, qu'ils di-  
 soyēt la trouuer aussi bonne qu'ils eussent  
 fait du pain de son: & au reste amassoient  
 toutes sortes d'ordures & vilenies par les  
 rues, grattans sur les fumiers, y cherchans  
 les vieux os, vieilles cornes, & autres cho-  
 ses, impossibles à croire à ceux qui ne  
 l'ont veu: car seulement la puanteur de  
 ces choses estoit assez pour empoisonner  
 ceux qui les manioient, & par plus forte  
 raison ceux qui les mangeoyent. Mais, O  
 Dieu eternal! voicy encores le comble de

*Leui-  
tiq. 26  
Deute-  
ro. 28.* toute misere & du iugement de Dieu. Car  
comme il proteste en sa Loy qu'il reduira  
ceux qui n'obeiront à ses Commandemēs  
en tel estat, que durant le siege il fera que  
les meres mangeront leurs enfans. Les en-  
fermez dans Sancerre (combien qu'ils fus-  
sent assaillis, non à cause de leurs pechez,  
ains pour sa querelle, & pour le tesmoigna-  
ge de sa parole) n'ayans pas bien faict leur  
profit de la cognoissance qu'il leur auoit  
baillée, ny assez profité sous ses autres ver-  
ges, & chastimēs, & quoy que ç'en soit par  
le bon vouloir de Dieu, ont veu commet-  
tre ce crime prodigieux, barbare & inhu-  
main, perpetré dans l'enclos de leurs mu-  
railles. Car le vingt vnieme de Iuillet il fut  
descouuert & aueré qu'un vigneron, nom-  
Simon Potard, Eugene sa femme, & vne  
vieille femme qui se tenoit avec eux, nom-  
mée Philippes de la Feuille, autrement  
l'Emerie, auoyēt mangé la teste, la ceruel-  
le, le foye & la fressure d'une leur fille aā-  
gée d'environ trois ans, morte toutesfois  
de faim & en langueur.

*Teste,  
ceruel-  
le, &  
fressure  
d'un  
enfant  
māgez.*

Ce qui ne fut pas sans grand estonne-  
ment & frayeur de tous ceux qui l'enten-  
dirent. Et certes m'estant acheminé près  
le lieu de leur demeure, & ayant veu  
l'os,



l'os , & le test de la teste de ceste pau-  
ure fille , curé , & rongé , & les oreilles  
mangées , ayant veu aussi la langue cui-  
te , espesse d'un doigt , qu'ils estoient  
prests à manger , quand ils furent sur-  
pris : les deux cuisses , iambes & pieds  
dans vne chaudiere avec vinaigre , espi-  
ces & sel , prests à cuire & mettre sur le  
feu : les deux espaules , bras & mains  
tenans ensemble , avec la poitrine fen-  
due & ouuerte , apareillez aussi pour  
manger , ie fus si effroyé & esperdu , que  
toutes mes entrailles en furent esmeues.  
Car combien que j'aye demeuré dix mois  
entre les Sauvages Ameriquains en la ter-  
re du Bresil , leur ayant veu souuent man-  
ger de la chair humaine , ( d'autant qu'ils  
mangent les prisonniers qu'ils prennent  
en guerre ) si n'en ay-ie iamais eu telle  
terreur que j'eus frayeur de voir ce piteux  
spectacle , lequel n'auoit encores ( comme  
ie croy ) iamais esté veu en ville assiegée en  
nostre France.

Le pere , la mere & la vieille furent  
prins prisonniers : lesquels sans tergi-  
uer ser confesserent le faict : bien nierent-  
ils d'auoir tué & aduancé la mort à  
leur enfant , comme on les accusoit : &

oultre dit la mere qu'à son grand regret on l'auoit ainsi decoupé : car l'ayant faict enfeuelir, & laissé sur vn coffre, & s'en estant allée à la ville à quelque affaire, elle esperoit de le faire enterrer à s<sup>on</sup> retour : mais estât reuenue elle trouua le corps de sondict enfāt decoufus du linge où elle l'auoit enue loppé, lequel estoit ouuert & fêdu, la fressure & les tripes ostées hors du vêtre, la teste & la langue dans vn pot pres le feu, qui bouilloit. Ce que remonstrant à son mary il luy dit, qu'il auoit esté incité à ce faire par ladicte Philipès, laquelle luy auoit dit que ce seroit dommage de mettre pourrir ceste chair en terre : & outre ce, que le foye estoit fort bon pour guerir son enfure. Et lors la vieille & luy en mangerent les premiers, & luy en ayant baillé elle en mangea aussi.

La vieille mourut le lendemain en prison. Et d'autant qu'il fut cogneu par les luges que le mesme iour que ledict Potard, sa femme, & ladicte vieille auoyent commis cest acte prodigieux, ils auoyent eu l'aumosne d'un potage d'herbes, & du vin competement, (car de pain on n'en parloit point lors) & que, veu la necessité où chacun estoit reduict, cela estoit suffisant

sant pour passer ceste iournée : brief que non seulement la famine, mais aussi vn appetit desordonné leur auoit faict commettre ceste cruauté barbare & plusque bestiale : le mary & la femme estans aussi de long temps mal renommez, tenus pour yurongnes, gourmands, & mesmes cruels enuers leurs enfans, donnerent occasion de rechercher leur vie passée. Et ainsi par vn iuste iugement de Dieu sur eux, on trouua en premier lieu, & apparant par le registre du Consistoire, que des l'année 1563. encores qu'ils fussent incertains, & qu'ils n'eussent nul tesmoignage de la mort du premier mary de ladicte Eugene, nommé Sacré, ils auoyent promis mariage ensemble.

Ce que leur estant remonstré par l'ordre de l'Eglise reformée, & exhortez de desister iusques à ce qu'ils eussent faict enqueste, & eussent esté asseurez de la mort dudict Sacré, ils ne mespriserent pas seulement cela, ains parce qu'on ne les voulut receuoir à ladicte Eglise, ils s'allerent espouser à la papauté : pour lesquels scandales ils auoyent esté plusieurs fois appelez, admonestez, & censurez au Consistoire, tant que le tout n'ayant de rien serui pour

les amener à la cognoissance de leur fait, & finalement on auoit esté contrainct de les excōmunier & retrancher de l'Eglise: & estoyēt ainsi demeurez obstinez depuis dix ans.

Item ledict Potard fut conuaincu d'auoir tué vn homme depuis la ville inuestie, lequel ayant esté constitué prisonnier par le Conseil, parce qu'on le soupçonnoit d'estre espion, n'estant neantmoins trouué coupable, ains déclaré innocent de ce fait, fut eslargy par ledict Conseil: mais comme il s'en alloit, & fut hors la ville, ledict Potard le suyuit, & luy bailla vn coup de cousteau en la mammelle, puis fut asfoimé, & ietté dans vn puits, & ses habits rapportez à la ville. Ce que ledict Potard confessa librement: comme aussi d'auoir desrobé vn cheual depuis le siege, duquel il fut trouué saisi. Pour tous lesquels crimes, le tout estât meurement aduisé au Conseil, eu esgard au temps & au lieu, ledict Potard pere fut cōdamné à estre bruslé vif, sa femme estranglée, & son corps, & celuy de la Vieille qui fut deterré, bruslez aussi. Ce qui fut executé le vingttroisieme dudict mois. Le mary & la femme & le corps de ladicte Vieille deterré, trainez de la prison

son sur vne claye iusques au lieu du supplice.

Si quelqu'vns trouuent ceste sentence trop rigoureuse, on les prie de considerer l'estat où estoit lors reduicte la ville de Sancerre, & combien la consequence estoit dangereuse de ne punir à telle rigueur ceux qui auoyent mangé de la chair de cest enfant: car si on allegue qu'il estoit mort, & que ne l'ayant tué, cela estoit supportable en ceste vrgente necessité: On respond, que si on eust laissé passer cela, ou bien chastié de quelque legere peine, il estoit à craindre (comme on en voyoit desja assez d'indices) que la famine croissant les soldats & le peuple ne se fussent pas seulement addonnez à manger les corps morts de mort naturelle, & ceux qui eussent esté tuez à la guerre ou autrement, mais qu'on se fust tué l'un l'autre pour se manger. Ceux qui n'ont point esté en ces extremitez, ne peuuent pas si bien comprendre toutes les circōstances de tel fait, & de telle matiere, que ceux qui les ont veu, & que Dieu en a retiré.

A ce propos on liēt en quelque histoire que durant l'aspre famine qui aduint l'an 1438. il y eut vne femme paysane en

*Annales de Bourgogne de Paradin, liure 3.*

vn village aupres d'Abbeuille, laquelle n'ayant que manger, desroba plusieurs petits enfans, & les demêbrât par pieces les faloit cōme on faiçt les pourceaux. Et parce que sa maison estoit vn peu à l'escart des autres du village, il y logea vn soir quelques brigands qui trouuerēt des pieces de ces petits corps salez: dont eux estans tous esperdus accuserent ceste homicide.

Elle estant prinse & interroguée, confessa qu'elle en auoit occis & salé plusieurs secretement en sa maison, qui furent trouuez au faloir en petites pieces, comme elle auoit confessé: à cause dequoy elle fut aussi condamnée à estre bruslée toute viue: & fut ainsi executée. Ce que ie pense que nul ne trouuera mauuais: ains plustost tous diront qu'elle meritoit vn plus dur supplice, s'il s'en fust peu excogiter. Mais quant au faiçt susdict, n'estant pas semblable, on dira tousiours que Potard & sa femme ont esté punis trop rigoureusement: sinon qu'on ait esgard à ce qui a esté dit de leur meschante vie passée: & qu'on pense bien toutes les circonstances qui ont esté touchées.

Et faut encores noter sur cest exēple que nous venons d'alleguer de ceste paysane  
d'au-

d'aupres d'Abbeuille, que combien qu'elle n'eust que manger, cela n'empescha pas ses Iuges de la condamner d'estre bruslée viue. Or pour retourner à Potard, lequel dit à sa femme que la vieille l'auoit sollicité de manger de son enfant: i'ay obserué estant avec les Sauuages Ameriquains, que les vieilles femmes de ces pays là sont beaucoup plus friandes, appetent & souhaitent plus de manger de la chair humaine que les hommes, ny que les icunes femmes & enfans. Car d'autant (comme i'ay dit cy deuant) qu'ils mangēt les prisonniers prins en guerre, si tost qu'elles en voyent vn, elles ne cessent de pourchasser qu'on le tue (avec la solennité qu'on y obserue) mesmes la chair estant sur le BOVCAN, qu'ils appellent, cest à dire, sur vn gril de bois esleué de trois pieds, elles sont tousiours aupres & alentour pour lecher la graisse qui degoutte le long des bastons, & disent en leur langage, YGATOV, c'est à dire, il est bon. Mais ie laisse ceste dispute aux Medecins: & diray pour la fin de ceste pitieuse histoire, que dès le vingtcinquieme le Iuin vn quidam pressé de faim me demāda à Sācerre, s'il ne feroit point mal, & n'offenseroit Dieu de manger en ceste extre-

me necessité de la fesse d'un homme qui auoit esté tué, laquelle luy sembloit si belle. Ceste demãde me sembla si odieuse, que le laissant au scrupule & remords de sa cõsciẽce, ie luy alleguay les bestes pour exemple, & les loups qu'on dit qui ne se mãgent l'un l'autre. Or (comme il a esté dit) des le mois de Iuin à cause de la grãd' disette & penurie de viures, on auoit mis beaucoup de pauures hors la ville: ce qu'on cõtinua. encores depuis à plusieurs fois: mais ceux qui fortoient ne pouuans passer les tranchées & forts des assiegeans, (lesquels ne les empeschoyent pas seulement, mais en tuoyent plusieurs, blessoyent & renuoyoyent les autres à grands coups de bastons) demeurans dehors, & ne pouuans ny ne voulans rentrer à la ville, mangeoyent & viuotoyēt des bourgeons de vignes, de mores des hayes, d'escargots, de limaces rouges, & d'herbes sauuages: & apres auoir langui la pluspart moururēt entre lesdictes trãchées & le fossé de la ville. Mais entre autres choses pitoyables on trouua les corps d'un vigneron & de sa femme morts aupres l'un de l'autre dans les vignes, & deux de leurs enfans aupres qui crioyēt & pleuroyēt: le plus ieune n'estât aagé que de six sepmaines, qui fut



fut enuoyé querir par Madame Portier, vefue de Millesés, laquelle le fit nourrir de ce qu'elle peút. Et certes elle, la femme du capitaine Martinat l'aîné, François d'Oriual vefue de Jehan Bourgoing, la fême de Jehā Guichard, la bonne femme l'Esueillée, & quelques autres honorables dames de Sancerre, meritent bien que ie face icy mention d'elles : car ayans exercé de grande charité au milieu de ceste extreme famine, & n'ayans espargné le laiçt de leurs vaches, pendāt qu'elles en ont eu, leurs biēs & moyens qui leur restoyent, à grands ny à petits, elles font autant dignes de louāges, que les autres auares qui ne tenoyēt cōpte des pauvres en ceste si grande necessité, sont à condamner. Or si plusieurs mouroyēt drus par les vignes, aupres de la contrescarpe, & dās le fossé de la ville, beaucoup plus en mouroit-il dedās les maisōs & par les rues, où ils tomboyent en grand nombre: & y auoit tel iour qu'on en enterroit vingt cinq ou trente morts de faim. Mais sur tout les ieunes enfans au deffous de douze ans sont presque tous morts. Et croy que ceste chaleur naturelle qui est en la ieunesse, qui appete tousiours de manger, ayant l'estomac chauld, & digerant mieux que

les grands, ioint qu'ils n'auoyent telle patience ny discretion, estoit ce qui cauſoit la mort de ces pauures enfans: lesquels cependant ſubſiſtoient & respiroyent iuſques à ce que les os leur perçaſſent la peau, faiſans piteuſes clameurs, & crians d'une voix lamentable auant que rendre l'eſprit, Helas nous mourons de faim. Où eult eſté le cœur (ſ'il n'eult eſté plus dur que rocher & aimant) ou les oreilles qui oyans telles choſes n'euffēt eſté eſmues? Il y eut vn ieune enfāt aagé d'enuirō cinq ans, lequel apres auoir languy long tēps, cheminant & allāt touſiours par les rues pour chercher quelque choſe à manger, finalement nature defaillāt, tomba en preſence de ſes pere & mere: lesquels tout ſoudain apperceurent à veue d'œil les nerfs & veines de leur pauure enfant ſe retirer: & mourut, cōbien qu'il eult parlé franchement demie heure auparauant. Et ſur ce propos ie diray ce dont pluſieurs ſe plaignoyent, & que i'ay meſmes ſouuent experimenté, qu'eſtāt couché pour prēdre le repos (principalement ſi quelques fois on auoit relache pour ſe pouuoir mettre au liēt) on n'oſoit eſtendre les iābes: car lors les gouttes crampes, & les rates faiſoyent extreme douleur à ceux qui eſtoient

estoyent desnuez & descharnez de faim & de disette. Il y eut aussi vn autre ieune garçon aagé de dix ans que ie cognoissoye, lequel estât aux sanglots & abois de la mort, oyant & voyant ses pere & mere plorās aupres de luy, & luy maniās les bras & cuisses aussi secs que bastōs, leur disoit, Pourquoi pleurez vous ainsi de me voir mourir de faim? Le ne vous demāde point de pain, ma mere, ie scay que vous n'ē auez point, mais puis que Dieu veult que ie meure ainsi, il le faut prēdre en gré. Le saint personnage le Lazare n'a-il pas eu faim? n'ay-ie pas leu ce la en ma Bible? Et ainsi faisāt fēdre le cœur & ouurir les entrailles aux pauures pere & mere, qui le regrettoyēt tant plus qu'ils cognoissoyent que Dieu luy auoit donné vn gentil esprit, expira & rendit l'ame à Dieu le 30. de Iuillet. Vous eussiez ouy lors, & plus de quinze iours au parauant, tant de pauures personnes languissantes & couchées par les rues, hydeuses, ressemblans plus corps morts deterrez que viuans: qui d'vne voix rauque & piteuse se lamentans: les vns s'escrियोēt, Helas si nous auioīs māgé vn morceau de pain de son, nous nous porterions bien. Les autres plus desnuez disoyent, Helas encores que nous eussioīs des

balles restantes du son (car on leur en donnoit quelquesfois) si ne les sçaurions nous piler ny destremper: car nous sommes trop foibles. Les pauvres meres cōduifans leurs enfans au cimetièrre tenans & trainans par la main ceux qui restoyent en vie, disoyēt, Helas mon enfant tu ne tarderas gueres d'aller apres les autres. Qui a iamais ouy ny entendu chose plus pitoyable? mais le plus grand regret qu'auoyent beaucoup de ceux qui voyoyent & entēdoient ces choses, estoit, qu'ils n'auoyent pour la pluspart dequoy y remedier. Et voyans bien la playe n'auoyent l'emplastre ny les drogues pour y appliquer, car nous estions à la pratique de ce que dit le Prophete auoir esté veu en

*La-  
mēt. 4.  
4.* Ierusalem. Les petis ont demandé du pain, mais nul ne leur en rompoit. Toutesfois au milieu de ceste grande destresse & calamité, on en voyoit de merueilleusement constans, & faisans ces exclamatiōs, Helas Seigneur deliure nous de ces fleaux, & verges de famine & de guerre dōt tu nous bas & chaties iustement à cause de nos pechez. Aye pitié de ton pauvre peuple, & au milieu de ton ire souuiène- toy de ta misericorde. Que s'il te plaist que nous mourions ainsi, fay-nous la grace d'esperer en toy iusques

ques au dernier soupir. Vray est qu'il y en auoit aussi d'autres qui ne pouuoient estre dōtez, & qui ne laissoyēt pas de suyure leur mauuais train : ausquels certes aussi bien propremēt on alleguoit la sentēce du Prophete Amos, le vo<sup>9</sup> ay dōné netteté de dēts *Amos* en toutes vos citez, & faute de pain en tous *4.6.* vos lieux : mais vous n'estes point retournez à moy, dit le Seigneur. Enuirō le 15. de Iuillet, & iusqu'à la fin dudit mois, & cōmēcemēt d'Aoust, que la disette estoit plus grāde, on acheua de tuer les cheuaux restās de ceux qu'ō auoit reserué pour l'extremité: car la clameur du peuple, & principalemēt des soldats (cōbiē que d'autres fussent plus necessiteux) qui crioyent à la faim, fut telle qu'à grād'peine ceux à qui ils appartenoiet l'eussēt peu empesché. Vray est qu'ils les vendoyēt excessiuemēt: car tel cheual a esté tué pour manger, duquel on n'eust pas eu dix escus en autre temps, qui a esté vëdu 60. escus, autres 80. & 100. & aucuns ayans monté à 150. Le dernier fut tué le 17. d'Aoust. Mais il ne faut omettre qu'aparauāt, & le 9. dudit mois vne chieure fut tuée, dōt on vëdit le quartier dix liures tour. la teste, les tripes & le reste estāt si bien vendu, que le tout reuint à 55. liures tournois, comme

la femme qui la fit tuer, le confessa: d'autres se sont aussi vendues seze & dixsept escus & en achetay vn petit morceau qui ne pe- soit gueres qu'vne liure, qui me cousta 20. sols tournois. Six vaches qu'on auoit tousiours gardées pour du laict nourrir les enfans (lesquels autrement fussent morts, parce que les meres maigres n'ayans que la peau, ne les pouuoient allaiter ny nourrir autrement) furent nonobstant tuées: & n'en demeura pas vne à la ville, estans à si hault prix qu'il y'en eut qui furent vendues deux cens cinquante liures tournois la piece: voire vne monta iusques à trois cēs frācs: tellement que le meilleur marché qu'on en auoit en detail, estoit 13, 14, & 15. sols la liure. Quant aux tripes i'en achetay le 18. d'Aoust vne demie liure qui me cousta dix sols tournois: ce qui ne vaudroit vn liard en temps libre. La poule se vendoit vn escu, & trois francs. Le Coq & le Poulet autant. L'œuf cinq & six sols tournois.

Durant ledict mois de Iuillet & commencement d'Aoust, d'autant qu'il y auoit quelques champs de bled entre la ville & les trāchées des assiegeans, ceux qui estoient espars par les vignes, & qu'on auoit mis hors la ville, avec les gouiatz & autres qui sortoyent

toient de nuict, alloient le plus coyement qu'ils pouuoient, au grand danger de leurs vies, couper & glenner dudiect bled: mais ils en apportoyēt bien peu, parce que ceux qui gardoyent les trenchées ayās leurs sentinelles posées pres à pres les descouroyent incontinent: & lors harquebouzades ne leur manquoyent, tellement qu'il y en a eu de tuez, qui sont demeurez sur le champ. Ce peu qu'on rapportoit, se vendoit excessiue-ment, & iusques à six & sept liures tournois vne petite gerbe, où il n'y auoit pas vn quart de boisseau. La poignée & petite glenne où il n'y auoit pas vne ioinctée de main, douze & quinze sols. Et a-on veu vn goujat qui a refusé cinq sols de cinquante espics de bled: que s'il estoit questiō de le vendre au poids, on auoit vingt cinq sols de la liure, & bien heureux qui en pouuoit auoir encores à quelque prix que ce fust. Car nous prati- quions ce qui est dit en Iob, Que chacun *Iob 2.* donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a *4.* pour sa vie. I'achetay encores le dixhuitiesme d'Aoust vne liure de bled vieux, qu'on tenoit biē caché, dixhuit sols huit deniers tournois. Mais la grande disette de bled se pourra mieux entendre de ce que plusieurs *mêmes* ont osté la vieille paille de leurs lits,

& du berceau de leurs enfans pour rechercher quelques grains ou espics, lesquels estoient tous épluchez l'un apres l'autre: que s'il s'y trouuoit quelque chose, cela estoit pilé dans des mortiers pour faire de la boüillie avec du sel & de l'eau aux pauures enfans de la mammelle, languissans, parce que les tristes meres alangourées n'auoyent point de laiçt. La saison des verjus, dont plusieurs se nourrissoyent, vint bien à point: les vns les mangeans cruds, les autres cuits au four, & boüillis en l'eau, les autres fricassez avec suif, moustarde, & espices. Les mores des hayes, les prunelles, & autres fruiçts sauuaiges qu'on pouuoit cueillir par les vignes & buissons d'alentour la ville estoient en grande requeste, & se vendoyent au mot de ceux qui les apportoyent. Les chardons aussi estoient mangez comme les artichaux, & les orties comme espinars. Les graines de refort verdes qu'on mangeoit avec du sel, & les tendrons des vignes estoient en grande requeste. Bref on fut vn temps que se trouuans encores quelques noix, chacun soldat se passoit bien à vne, pour le faire boire: mais estans faillies, ils estoient bien aises d'auoir chacun vn porreau. Pour conclusion de ce chapitre on a tué pour manger dans Sancerre



cerre en moins de trois mois durant le siege environ deux cens que cheuaux, que iumés, poulains, asnes & mulets, qui y estoient auant quē la ville fust inuestie: & n'en est demeuré qu'un en vie, au lieu duquel fut encores tué vn asne de l'ennemy, qui fut prins aux vignes par nos goujats au commencement d'Aoust. La disette & famine a tué à Sancerre en moins de six sepmaines, six fois plus de peuple que le glaiue n'a fait en sept mois & demy qu'a duré le siege. Car par le catalogue que i'ay fait de tous les soldats, & autres morts & tuez iusques au vingtiesme d'Aoust, tant du canon, harquebuzade, que autrement en guerre, il appert qu'il n'y en a eu que quatre vingts quatre de tuez: & i'ay opinion qu'il est mort de faim dedans la ville, & à l'entour de ceux qui s'y estoient enfermez, plus de cinq cens personnes, & plus de deux cens alangourez, & presque morts: tellement que ie puis bien dire (suyuant la sentence du Prophete) qu'il en estoit mieux prins à ceux qui auoyēt esté tuez par glaiue, qu'à ceux qui furent occis de la famine. Qui ne sera maintenāt esbahy, & qui ne tremblera oyant telles choses? Et certes comme tous ceux qui sont reschappez de ceste si dure & tant aspre guerre & famine ont grãde matiere

L'ann.

4.9.

Luc. 13  
1. 2. 3.  
4. 5.

de recognoistre leurs fautes passées, & de louer Dieu toute leur vie, qui les a tiré tant de fois du p<sup>r</sup> de la mort, aussi tous fideles en doiuent faire leur profit, & ne penser pas que ceux qui estoient dans Sancerre enfermez en telle misere, & chastiez si rudement, fussent les plus meschans du monde. Car comme disoit nostre Seigneur Iesus-Christ aux Iuifs de son temps, ceux sur lesquels la tour de Siloé tomba, & ceux desquels Pilate mesla le sang avec les sacrifices, n'estoient pas plus grands pecheurs que les autres: mais que si ceux qui sçauoyent ces choses ne s'amandoyent & repentoient, ils periroyent tous malheureusement.

### Chap. XI.

*Comment les Sancerrois merueilleusement pressés de famine & de la longueur du siege, ont leur recours à Dieu, implorent son ayde, & en enuoyent quatre d'entre eux solliciter le secours, dont deux, assavoir le Capitaine la Fleur, & la Croix, sont arrestez & pris prisonniers.*

**L**E Dimanche septiesme de Iuin, à cause de la guerre, famine & calamité où nous estions reduits, il fut aduisé au Consi-  
stoire,

stoire, (qu'outre les presches & prieres particulieres qui se faisoient tous les iours par les maisons, & aux corps de gardes) qu'on feroit prieres publiques & generales les six iours ouuriers à cinq heures du soir au temple S. Jean, & fut vn chacun exhorté de s'y trouuer autant qu'il pourroit, afin d'esleuer à bon escient son cœur à Dieu, & implorer son ayde & sa misericorde en ceste vrgente necessité.

Le Lundy huictiesme il fut aussi arresté au Conseil, qu'on nourriroit de ce qu'on pourroit le reste des pauures languissans par les ruës, qui ne trouuoient plus rien allans médier par les maisons. Pour ce faire la ville fut despartie & distribuée en quatre, & y eut gens deputez pour faire la liste & le roolle des pauures, & pour aduertir vn chacun de se ranger & trouuer à son quartier à onze heures, afin de receuoir tous les iours l'aumosne aux maisons où volontairement on voulut exercer ceste charité, desquelles maisons il fut fait aussi roolle & catalogue. Or on donnoit seulement des potages d'herbes, des cuirs, & peaux pellées qui estoient cuites dedans, & du vin: car de pain, non seulement il estoit bien court, mais on n'en parloit plus lors.

Le Ieudy dixhuietiemes, le fils de Iaques Finou de la ville, aagé d'environ douze ans, declara à quelques vns que ses pere & mere luy auoyent coufu des lettres sous les aisselles, lesquelles il auoit portées par leur commandement à quelques Capitaines à saint Satur: à cause dequoy ledit Iaques Finou & sa femme estans soupçonnez de trahison furent constituez prisonniers, & leur fut leurdit fils présenté & cōfronté, lequel leur soustint & maintint en presence des Iuges les choses susdites estre vrayes: ce que neantmoins ils desnierent entierement avec vne merueilleuse execration: toutesfois voyant la perseuerãce de leur fils avec quelques autres coniectures, ioinct qu'on sçauoit que Monsieur de la Chastre, & autres de son armée, taschoyēt lors plus que iamais à pratiquer quelques vns de la ville, & que sur tout on craignoit vne trahison, il fut arresté par le Conseil & par les Capitaines, que ledit Finou auroit la question, & qu'elle seroit présentée à sa femme. Ce qui fut fait, mais ayãs persisté en leur negation, ils furent quelques iours apres eslargis en leur maison en baillāt caution, & en faisant les submissions en tels cas requises: & demeura cēt affaire indecis à cause de la redditiō de la ville, qui interuint.

Le Samedy vingtiesme, d'autant qu'on en voyoit beaucoup, tant soldats, qu'autres, defaillir de faim, & plusieurs n'en pouuans plus, il fut conclud en l'assemblée generale, d'enuoyer au secours en toute diligence, tât en Languedoc, qu'en tous autres lieux où il y auroit esperance d'en auoir, & qu'on promettrait quelque bonne somme d'argent à ceux qui auroyent compassion des pauues assiegez, & qui les viendroyent deliurer & secourir, voire (d'autât que chacun n'attendoit autre mercy de l'ennemy, que d'auoir la gorge coupée) qu'on leur abandonneroit & bailleroit plustost la moitié ou le totage des biens qu'un chacun possedoit. Et parce que ceux qu'on auoit enuoyez auparauant n'auoyent rien fait, il fut trouué bon en ceste extremité d'y enuoyer des Capitaines & personnages qualifiez. Partant le Mercredy vingtquatriesme les Capitaines la Fleur, la Pierre, la Minée & la Croix, furent esleuz & priez de faire ces voyages: ce qu'ils acceptèrent. Vray est que plusieurs n'estoyent d'aduuis, & ne trouuoient pas bon que la Fleur (qui estoit Capitaine en chef) abandonnast la place: mais outre qu'il estoit affectionné à faire ce voyage, le Gouverneur & autres y consentirent.

Et d'autant qu'il estoit necessaire d'aduiser à toutes les seuretez, pour la difficulté des chemins & des passages, on aduisa que chacun des quatre auroit sa procuracion, lettre de creance, & argent pour les despens à part, afin que si quelques vns estoyēt prins (comme il aduint) les autres ne laissassent de poursuyure leur voyage.

Et parce qu'il estoit aussi question de faire vne merueilleuse diligence, ils delibererent & resolurent d'aller à cheual : mais d'autant qu'il estoit fort difficile & presque impossible de passer en cest equipage, il fut aduisé qu'on leur feroit escorte de cēt ou six vingts harquebuziers, qui escarmoucheroyent dedans les tranchées & à l'entour des forts de l'ennemy, jusques à ce que les nostres fussēt passez outre. Estans doncques ainsi preparez, & ceste resolution faiçte, ils voulurent sortir ledit iour sur les huit heures du soir par porte saint André : mais parce qu'on veit que la cauallerie de l'ēnemy estoit desia en garde, & qu'on craignoit que quelques gens de cheual ne les poursuyussent promptemēt, cela fut remis au lendemain : auquel iour sur les neuf heures du soir, ils sortirent par le ruelin de porte Viel, & en faueur des harquebuziers qui les conduisoient (en  
la

la façon que nous auons dit) ils descendi-  
rent par dedans les vignes, & passerent sur la  
chauffée de l'estang au dessous de la fontai-  
ne de Pignolles: tellement, que comme mi-  
raculeusement & contre l'esperance de plu-  
sieurs, biẽ qu'ils fussent descouuers, & qu'on  
tirast sur eux, pendant que nos harquebou-  
ziers escarmouchoyent fort & roide, ils tra-  
uerferent les tranchées, & passerent avec  
leurs cheuaux entre les forts de l'ennemy,  
duquel la sentinelle qui fut surprise fut:  
tuée, & vn autre soldat prins & amené pri-  
sonnier. En ceste mesme nuict & enuiron  
deux heures apres que nos gens furent pas-  
sez, les assiegeans nous pensans surprendre  
vindrent à grandes troupes & de grande fu-  
rie, iusques sur la contrescarpe du costé de  
porte Serrure, enfilerent & se coulerent par  
le fossé de la ville, iusques à la grand' vieille  
breche du champ sainct Martin, où ils firent  
grand effort, & peu s'en falut qu'ils ne faus-  
sissent la garde qui y estoit pour lors bien  
petite: car nos soldats apres auoir combatu  
pour donner passage à ceux qui estoient  
sortis, se rafraischissoyent & beuoyent par  
les maisons, & n'estoit encores vn chacun  
retiré à son corps de garde. Toutesfois l'a-  
larne estant donnée, on y accourut de tou-

tes parts, & combien que le secours de ceux de la ville vint vn peu bien tard, si est ce que les autres furent repoussez, & se retirerent sans rien faire de ce qu'ils pretendoyent. Le prisonnier qui auoit esté prins peu auparauant, dit qu'ils auoyent faict ceste entreprise des le soir, de donner ceste alarme, & que s'ils n'eussent esté aucunement preuenus par l'escarmouche à la sortie des nostres, cela eust esté beaucoup plus dange-reux pour nous. Or le matin venu, ils recogneurent la piste des cheuaux de ceux qui alloient en pays, & feignans de les auoir prins, ils commencerent à nous crier qu'ils tenoyent nos gens, & qu'ils en auoyent prins dix-sept qui s'enfuyoyent: mais tant parce qu'ils nommoient avec la Fleur, le Buisson & de Claireau, ministre, qui n'estoyent pas sortis, que parce qu'ils disoyent en tenir dix-sept, & il n'en estoit sorty que quatre, nous concludmes qu'indubitablement les nostres estoyent à sauueté, & qu'ils poursuyuoÿt leur chemin, comme il estoit vray. Cependant le Capitaine Cartier, & autres de l'armée estant deuant la ville, monterent à cheual, & allerent apres en toute diligence, prenans iumens & cheuaux frais par tous les villages où ils passoyent: toutes-



fois ils trouuèrent long temps en vain, & n'eurent si tost nouvelles de ceux qu'ils cherchoyent comme ils esperoient. Car eux poursuyuans leur voyage, paruindrent iusques à Diou sur la riuere de Loyre, distant de plus de vingt lieuës de Sancerre sans aucun destourbier: auquel lieu ils se declarerent à vn nommé Gilbert de Diou hoste, qui les adressa & conseilla de passer à Nocle, vers le Capitaine Villeneue, où arriuez, ils ne peurent parler à luy: car pour certaine occasion, il luy auoit esté commandé par le sieur de Beauvoir, pere, de ne laisser entrer personne en ce temps-là au Chasteau où il estoit, & leur fut dit à la porte qu'il le trouueroyent au Chasteau de Ternan ( qui n'est qu'à vne lieuë) mais s'y estans acheminez & ne l'y ayant trouué, eux las, & leurs cheuaux harassés, apres auoir prins ce pretexte, & auoir fait entendre aux assenseurs dudict Ternan, qu'ils estoient marchans de boys, & qu'ils desiroient de parler au Capitaine Villeneue, pour acheter ceux de la Nocle, ils furent priez par eux de mettre pied à terre, ce qu'ils firent: & ayans prins leurs pistoles, entrent au Chasteau, & laissent leurs cheuaux hors la basse court, qu'ils enuoyent abbreuer.

Or (comme nous auons dict) Cartier & d'autres estoient à la poursuyte, lesquels estans arriuez à Diou en eurent nouvelles par ledict Gilbert, qui leur declara le tout: ce qui fut cause qu'ils les suyuirēt iusques à la Nocle, où ils les virent bien parlans à la porte du Chasteau. Toutesfois Cartier ne les siens ne se descourirent pas lors, parce que les cognoissans braues & vaillans soldats, ils ne les vouloyent attaquer sinon à leur aduantage. Partant cherchans meilleure commodité ils les suyuirēt iusques à Ternan, où ils arriuerent comme on menoit abbreuer leurs cheuaux, lesquels ils prendrent. La Fleur, la Pierre, & la Minée (la Croix n'estant encores entré) en estans aduertis, penserent aller à la recouffe, mais ayans apperceu quinze ou seize cheuaux à la porte, & voyans qu'il n'y faisoit pas seur pour eux, ils rentrerent & se renfermerent audict Chasteau, en deliberation d'y tenir bon: toutesfois (combien que la place soit forte) n'y ayant trouué harquebouze, poudre, ny chose necessaire, estans aussi pressez par ceux qui s'y tenoyent, de sortir au plustost, & se sauuer au boys, parce qu'autrement ils seront incontinent inuestis: suyuant ce conseil, ils changerent leurs habillemens, se firent

rent couper la barbe, s'habillerent en paysans, laisserent leurs armes (sauf que chacun print vne pistolle en sa pochette) & en cest equipage conduits par vn varlet, ils sortirent par vne autre porte que celle par où ils estoient entrez sans estre descouuers. Mais comme ils furent dehors, oyans quelque bruit, & pensans qu'on les poursuyuist, ils se ietterent vn peu auant dans le boys, & perdirent leur guide, qui s'en retourna au Chasteau. Ainsi apres s'estre resolu, ne se pouuans toutesfois accorder du chemin qu'ils deuoient tenir, la Pierre & la Minée s'en allerent du costé de Suyffe, où ils arriuerent en fin, & se sauuerent. La Fleur seul (car comme i'ay dict, la Croix n'estoit entré à Ternan) rebroussa chemin contre la riuere de Loyre, & arriué qu'il fut sur le port de Diou, où il estoit ja passé avec les autres, il appela & importuna tant le pontenier (qui ne le vouloit aller querir seul, par ce que c'estoit vn iour de foire) luy criant qu'il auoit du bestail de dela l'eau, qu'il faisoit conduire à la foire, qui se pourroit esgarer, qu'il l'alla querir, & le passa sans le recognoistre. Mais au lieu qu'ayant euité ce danger, il se deuoit soudain despayer, & oster de ce lieu où il estoit aucunement cogneu, il pria &

pressa tant ledit pontonier d'aller boire avec luy au logis qu'il luy accorda : & comme il eut loisir de le recognoistre , le regardant fort attentiuement, il commença à luy dire, Vous estes la Fleur : ce que luy niant , finalement comme il voulut payer l'hoste , le pontonier le reconeuit encores mieux à sa bourse qu'il auoit remarquée , lors qu'il auoit payé premierement , passant avec ses compagnons : & lors il commença à persister & à s'asseurer que pour certain c'estoit celuy dont il doutoit aucunement auparauant. La Fleur doncques se voyant apertement decouuert, laissant sa chaussure de paysant, sortit du logis par vne porte de derriere , & se pensa sauuer à la fuyte. Mais le pontonier s'asseurant lors entierement que c'estoit la Fleur qui estoit sorty de Sancerre , & poursuuy par Cartier, (lequel l'auoit aduertuy en passant , de ne passer personne incogneuë) cria lors, Au voleur , au brigant. Or faut-il noter ( comme i'ay dit ) que c'estoit vn iour de foire, & que les chemins estoient pleins de gens, tellement que la Fleur fut tout soudain enuironné de toutes parts , toutesfois courageux & vaillant qu'il estoit , n'ayant ne verge ne baston pour se defendre, s'efforça d'oster l'espée à vn passant, mais il ne peût  
à cause

à cause de la multitude, laquelle non seulement l'enueloppa, mais aussi le chargea à coups de pierre. Mesmes le pontonier suruenant luy bailla de toute sa force vn coup du grand baston ferré, dont il conduisoit son basteau, & le blessa bien fort, tellement qu'en ceste façon accablé, il fut prins, & mené prisonnier à Moulins en Bourbonnoys, par le Preuost des Mareschaux du lieu, lequel fut enuoyé querir expres en toute diligence. La Croix aussi d'autre costé, ayant perdu son cheual à Ternan, & estant demeuré caché hors le Chasteau, ne sçachant que ses trois compagnons estoÿt deuenus, retourna à la Nocle, où s'estant derechef caché à l'hostellerie, il fut finalement trouué par les gens de Cartier (lesquels s'en retournoyent avec les quatre cheuaux des nostres, qu'ils auoyent prins en opinion que les maistres s'estoyent sauuez) & ramené prisonnier à saint Satur vers Monsieur de la Chastre.

Chap. XII.

*Des desolations & desordres qui aduindrēt entre les assiegez, tant à cause de la fuyte de plusieurs, qui sauterent la mu*

raille, & s'alloyent rendre à l'ennemy, que pour les tristes nouvelles de la prise de la Fleur & la Croix: & tout ce qui s'est passé entre-deux, iusques à la capitulation.

*Iuillet.* **L**E Mecredy premier iour de Iuillet, sur les cinq heures du soir, vn nōmé Pierre du Boys, de la ville, sauta & s'escoula par la plateforme de porte Viel, & s'alla rendre à l'ennemy, lequel apres auoir sceu de luy ce qu'il voulut, & l'ayant gardé quelques iours, le fit pendre & estrangler pour son salaire.

Le second iour, parce que plusieurs murmuroyent dans la ville, à cause de la grand' disette & faute de viures, il fut crié à son de tabour, qu'il estoit permis à tous ceux qui voudroyent sortir, de s'en aller où ils pourroyent. Et de faict, il en sortit ce iour-là vingt quatre ou vingt cinq, qui ne furēt pas seulement arrestez & empeschez de passer aux tranchées, mais aussi ils furent traitez comme ceux qui estoient sortis au parauant.

Le Sabmedy quatriesme sur le soir, vn petit garçon vint du village de Cheueniol  
à la

à la ville, lequel apporta deux lettres de la Croix, l'une adressante à sa femme, & l'autre au Capitaine Montauban, par lesquelles il mandoit comme il auoit esté pris, & estoit prisonnier entre les mains de l'ennemy: que le Capitaine la Fleur estoit aussi pris, mais pour estre fort blessé, on ne l'auoit peu mener au Camp, & outre que les Capitaines la Pierre & la Minée auoyent esté tuez en sa presence: ce qui toutesfois se trouua faux: car (comme nous auons dit) ces deux se sauuerent, & luy auoit-on fait escrire cela. Il enuoya aussi copie de la procuration, & lettre de creance qu'on auoit baillé à chacun d'eux à part. Choses certes qui fascha merueilleusement les assiegez, toutesfois aucuns ne pouuoient croire telle prise, & pensoyent que ce fussent lettres supposées, & que quelque traistre eust enuoyé copie à l'ennemy, desdictes procuration & lettre de creance: car on estoit asseuré que la Croix & ses compagnons auoyent passé les tranchées en toute seurté, ce qui estoit le plus dangereux, & ce qu'on craignoit le plus. Mais huit iours apres, la Fleur fut aussi amene à saint Satur, d'où il escriuit sa prise, & manda qu'on luy enuoyast des habillemens, ce qu'on fit, & lors ayant

recogneu sa lettre & son seing, & ne doutant plus de sa prinse & de celle de la Croix, on fut fasché au double de telles nouvelles.

Le treziesme, il fut resolu à la ville que quoy que s'en fust on tiédroit bon, & qu'on ne se fieroit ny mettroit-on aucunement à la mercy de l'ennemy: toutesfois ne voulant retenir personne par force, il fut crié, Que tous ceux qui ne voudroyent & pourroyent contenter, du peu de viures & moyens qui restoyent dans la place, & endurer patiemment la disette & famine, où Dieu nous auoit reduicts, eussent à sortir, autrement s'ils murmuroyent, on les ietteroit par dessus la muraille. Ceste sepmaine on rempara le rauelin de porte Viel, les plateformes prochaines, & l'escarpe du fossé: fut aussi remis vn corps de garde à la Chiffre saint Denis, & fit-on couper la petite Cerisaye, & les arbrisseaux qui estoient au dessous dans le fossé, parce qu'on craignoit vne surprinse de ce costé-là.

Le seiziesme on eut nouvelles que le Ministre qui estoit party des le sixième d'Auril pour aller au secours, auoit escrit il y auoit plus de six sepmaines, mais que le messagier auoit esté pris à Erry à quatre lieuës de Sâcerre, & de là mené à Bourges, où il auoit esté



esté pendu : ce qui fascha aussi tant plus les assiegez, que pour estre enuironnez de toutes parts, ils ne sçauoyent aucunes certaines nouvelles de l'estat des affaires de ceux de la Religion. Le soir du mesme iour il y eut quelques mescontentemens de certains soldats, lesquels on fit changer de corps de garde, tant parce qu'on craignoit vne trahison, que pource qu'on sçauoit que l'ennemy (qui estoit tous les iours aduertty de nos deportemens par ceux qui sortoyent d'heure en heure) taschoit par tous moyens de gagner ceux qu'il sçauoit endurer plus mal à gré la faim.

Le dix-huictiesme, vn nommé Monsieur de S. Pierre (qui me cognoissoit seulement, pour m'auoir veu à Nismes au Synode national, au mois de May mil cinq cens septante & deux, & depuis à la Charité, où il auoit passé en poste, vn peu auant les massacres) estant arriué en l'armée de Monsieur de la Chastre, m'escriuit, & me fit entendre qu'il auoit enuie de communiquer avec moy, tant pour le particulier, que pour seruir au public, en ce qu'il pourroit. Sur cela par la permission du Gouverneur ie luy fis response : & apres que nous eusmes escript l'vn à l'autre, trois ou quatre fois, l'ay-

ant prié de s'approcher en toute seureté, vint sur ma promesse parler à moy, pres la contrescarpe & fossé du ravelin de porte Viel. Durant nostre abouchement & parlement ( qui dura enuiron vne heure ) presques tous nos Capitaines & soldats parurent, & se tindrent sur la plateforme, & sur le rempart dudit ravelin, & fit-on cesser tout acte d'hostilité, & ne tira-on point de costé n'y d'autre, iusques à ce que nous fussions retirez.

Or il me dit en somme, que pour certain les Rochelois, ceux de Nismes, & de Montauban, auoyent capitulé & posé les armes, & que la paix estoit faicte, mais que ceux de Sancerre (ne sçay pourquoy, comme aussi il ne sçauoit pas bien toutes les conditions de ceste paix, de laquelle il me deuoit enuoyer les articles incontinent qu'il les auroit receus) n'y sont compris. Dauantage m'asseura que Monsieur le Duc d'Anjou estoit esleu Roy de Pologne, où il se deuoit acheminer bien tost. Je luy fis responce qu'encores que pour mon regard ie ne doutasse de son dire, qu'à peine toutesfois les nostres voudroyent-ils croire ces choses, qu'ils estimeroyent attrapoire, & esmorces pour les deceuoir. Surquoy il me dict que ie ne l'estimasse

stimasse iamais homme de bien, si les choses qu'il m'auoit dictes n'estoyent vrayes: & qu'en cas qu'on ne l'en voulust croire, on enuoyast gens en pays pour en estre plus asseurez. Et parce que ie luy repliquay qu'il nous estoit du tout impossible de faire sortir aucuns des nostres, & que la Fleur & la Croix allans solliciter nos affaires, auoyent esté prins de n'agueres, de façon que nous estions incertains comme les choses passoyent. Il me promit que si on trouuoit bon, & si on l'en prioit, il s'essayeroit d'obtenir de Monsieur de la Chastre qu'ostages nous seroyent baillez, iusques à ce que ceux que nous voudrions enuoyer fussent de retour: & qu'il y employeroit le sieur de Sarrieu son voysin, & le Capitaine Pybonneau son parent, ayant tous deux grand credit & commandement en l'armée, & ainsi apres plusieurs autres propos, luy se retira au grand fort d'où il estoit venu, & moy à la ville, où ie fis rapport de tous ces propos au Gouverneur & aux Capitaines, par l'aduis desquels i'estois sorty pour parlementer: mais cela fut tellement mesprisé par aucuns, qu'à cause de leur opiniastrété, on laissa eschapper ceste belle occasion, fort propre cependant pour sçauoir la verité, tant des Roche-

loys, que de l'estat de toutes autres affaires dont nous estions incertains.

Ce qui nous preiudicia grandement : car comme on a sceu, & comme i'ay oüy dire depuis à Monsieur de la Chastre, nous eussions eu beaucoup meilleur traitement en ce temps-là, que nous n'auons eu lors que nous capitulâmes.

Le vingt-vniesme, le Caporal la Motte, & huit soldats, assauoir, vn nommé Sellier, le Pasteur, la Plante, le Lorrain, la Forge, la Loge, la Grauiere, habituez, & Delo, de la ville, quitterēt leurs corps de garde la nuict, descendirent & sauterent la muraille, pour s'en aller & abandonner la place, dont aduint que quelques-vns passerent la tranchée de l'ennemy & se sauuerent, d'autres furent tuez en combattant au passage, & autres prins prisonniers & pendus.

Le vingt-troisiesme sur les neuf heures du soir, quelques harquebouziers, conduits par le Capitaine Paquelon, sortirent pour faire escorte aux vigneron, & autres qui pensoyent aller moissonner & glenner de nuict dans vn champ de bled, ioignant les tranchées des assiegeans de nostre costé : mais eux en ayant esté aduertis auparauant par quelques traistres, dresserēt vne ambuscade  
de

de trois à quatre cens soldats, lesquels descourans les nostres, au sortir & dans les vignes tirerent dessus, & les chargerent à bon escient, tellement que l'escarmouche attaquée, il y eut force harquebouzades tirées d'une part & d'autre: toutesfois ceux de la ville firent la retraitte, sans qu'il y en demeurast vn seul des leurs: bien y en eut-il quatre de blessez, d'ont l'vn mourut deux iours apres. Durant ce combat, en faueur des tenebres de la nuit, l'ennemy nous pensant espouuanter, en approchant de nos fossez du costé de la grande bresche, crioit, Dedans, dedans, c'est à ce coup que nous y sommes: & firent tirer vn coup de coulourine, qui transperça le rempart, & passa droict sous les pieds du Capitaine Montauban & sous les miens, tellement que nous en branlames, sans toutesfois qu'il nous fist aucun mal.

Or i'obseruay lors, qu'encores que nous fussions tous bien foibles & attenuez de famine & de disette, si est-ce que le courage ne manquoit point à nos soldats, lesquels au besoin reprenoyent tousiours cœur, & ay opinion que si on fust venu aux mains, & que l'ennemy se fust présenté à la bresche, qu'il eust esté bien receu.

Le vingt-cinquiesme vn nommé Bayard, autrement Daniel d'Orleans descendit, & scietta par la plateforme de porte Viel, & s'en alla rendre au grand fort de l'ennemy.

Le vingt-neufiesme, sur les neuf heures du matin le Sergent la Tale, & vn nommé Bourdier, soldat, prisonniers de guerre, qui auoyent esté prins à deux diuerses sorties, vn nommé Gyuri, & vn garçon de Fontenay aussi prisonniers. Item Nauler, Colombier, Caillon, & le Tambour du Capitaine la Fleur detenus pour quelques malefices : ces huit estans tous ensemble en vne Tour au Chasteau, trouuerent moyen d'en sortir : & estans entrez en la chapelle prochaine où l'on faisoit vn corps de garde, & n'y ayans trouué vn seul soldat, prindrent trois harquebouzes, puis avec vne corde descendirent par vn trou qui estoit en ladicte chapelle, & eurent le loisir de se sauuer ainsi tous, & se ranger vers l'ennemy auant que ceux de la ville (qui en furent aduertis trop tard) y fussent accourus. Le Caporal qui commandoit en ce corps de garde fut constitué prisonnier, pour la faute qu'il auoit faicte de l'auoir  
aban-

abandonné : mais parce qu'il dit la faute estre venuë des soldats de son escoüade, & non de luy, & qu'on l'auoit en bonne opinion, il n'eut autre punition. Enuiron ce temps, le soldat la Croix prisonnier de l'ennemy qui auoit esté prins en allât au secours (comme nous auons dit) fut roüé & executé à Bourges, & luy imposant & mettant à sus ce qu'on voulut, on luy fit son procès comme à vn voleur & brigand.

Le trentiesme, la compagnie du Capitaine Buisson fit monstre au champ S. Martin, le nombre (comprins les Capitaines, Sergens, Caporaux, & autres membres) estant encores de seprante-cinq soldats. Cela se fit pour deux causes principales : la premiere, pour accommoder les soldats des logis de ceux qui estoient morts, & de ceux qui s'estoyent allez rendre à l'ennemy; la seconde, pour faire reiterer le serment à vn chacun de viure & mourir pour la conseruation de l'Eglise & de la place. Toutesfois le Gouverneur fit vne longue remonstrance, & dit, que si aucuns ne pouuoient, ou ne vouloyët endurer la faim & la disette, où nous estions iustement reduicts à cause de nos pechez, qu'ils le dissent librement sans murmurer, ne mesme se hazarder de sauter par les bre-

ches & murailles, comme d'autres auoyent fait : car à tels il promettoit faire faire ouverture des portes, & bailler escorte pour les conduire iusques au pied de la montagne au bas des vignes & pres la trenchée de l'ennemy. Tous iurerent & promirent de demeurer pour viure & mourir dans la ville, quelque disette qu'il y eust, mais plusieurs ne tindrent pas promesse : car dès le lendemain les murmures recommencerent : comme aussi dès le troisieme d'Aoust, vn nommé l'Orme, soldat de la compagnie de la Fleur, se sauua par la breche de Baudin. Semblablement la Bertrange & la Chapelle, de la compagnie du Capitaine Buiffon, laissans de nuict leurs sentinelles, deuallerent avec vne corde par vn creneau pres porte Cesar, & s'en alla ledict la Chapelle rendre à l'ennemy, qui le fit pendre, comme on nous dit : la Bertrange n'ayant peu passer demeura dans les vignes, où il fut repris le lendemain, & ramené dans la ville, sans qu'il fist aucune resistance : toutesfois estant emprisonné, & son procès fait, (en consideration de la necessité des viures où on estoit, & nonobstant ses lourdes fautes, d'auoir abandonné sa garnison, faussé son serment reiteré, & laissé de nuict sa garde)



il eut la vie sauue, & fut seulement dégradé des armes par le Sergent Major, à la teste des gardes, & avec vn pic sur l'espaule, mené par les Sergens par toute la ville.

Le Vendredy dernier iour, maistre Estienne Rondeau, prisonnier dès le mois de Ianuier, (suspçonné, & non conuaincu de trahison) estant chez le Capitaine Martinat son cousin, qui l'auoit cautionné & retiré de prison, se sauua, & sortit de la ville, sans qu'on s'en apperceust. Il dit depuis qu'il auoit faict cela, non pour autre cause que pource qu'il mouroit de faim : toutesfois ledit Martinat (qui en pensa auoir de la fâcherie) afferma qu'il auoit tousiours esté nourry comme luy-mesme, & comme le temps le portoit.

Le lendemain, & les iours suyans, les soldats de la compagnie du Capitaine Martignon de la ville, en nombre encores d'environ deux cens : ceux de la compagnie du Capitaine la Fleur prisonnier, en nombre de treize de cheual, & quarante-huict de pied, & ceux de la compagnie du Capitaine d'Oriual, qui commandoit aux volontaires habituez, en nombre de cinquante-deux (non comprins dix Ministres & environ vingt soldats de saint Satur, & lieux

circonuoisins, qui faisoient garde avec ceux de la ville) furent tous appellez au logis du Gouverneur, où semblables remonstrances leur furent faictes qu'à ceux du Capitaine Buiffon. Tous firent les mesmes promesses que les autres, mais beaucoup ne s'en acquitterent non plus. Or il appert par la supputation, qu'il y auoit encores aux quatre susdictes compagnies enuiron quatre cens dix-huict soldats, & autres: & i'ay dit ailleurs qu'il y auoit enuiron huict cens hommes portans les armes dans la ville quand elle fut inuestie: partant on peut voir que les gens de guerre estoient diminuez presque de la moytié auant la reddition: & croy qu'il estoit ainsi de tout le reste du peuple, que la famine (plus que la guerre) auoit merueilleusement esclarcis.

### Chap. XIII.

*Des parlemens, negotiations, accord & capitulation des Sancerrois, à quelles conditions ils se sont rendus, & pourquoy.*

**V**N certain personnage s'estât employé durât le siege à faire neuf ou dix voyages

ges, au grand danger de sa vie, sortit la dernière fois de la ville, le Lundy vingtseptiesme de Juillet, avec escorte de trente harquebousiers, qui luy firent passer les tranchées, mais d'autant qu'on desespéroit qu'il peust rentrer, on auoit aduisé de luy bailler vn ou deux pigeons appriuoisez à la ville, ausquels il mettroit des petits billets de papier escrits au col, contenans les nouvelles qu'il auroit apprises, puis s'approchant le plus pres de la ville qu'il pourroit, les lascheroit: & ainsi voleroient par dessus les forts & tranchées des assiegeans se rendans à la ville: mais quand se veint à chercher par les colombiers & volieres, on ne sceut trouuer vn seul pigeon: car ils auoyent esté tous prins & mangéz: toutesfois ledit personnage (cōtre ce qu'on s'attendoit) reuint, & rentra dextremement le Lundy sixiesme d'Aoust, ayāt *Aoust.* faussé la sentinelle de l'ennemy, & sauté la tranchée. Or il rapporta lettres & nouvelles (suyuant ce que m'auoit dit Monsieur de saint Pierre) que Monsieur le Duc frere du Roy, estoit esleu Roy de Pologne, où il s'acheminoit en brief, avec six mille harquebouziers, & douze cens Gentils-hommes François: que pour tout certain la paix estoit faicte avec ceux de la Rochelle, Montau-

ban & Nismes : mais pour l'esgard de ceux de Sancerre, encores assiegez, qu'ils estoient remis à Monsieur le Comte leur Seigneur: toutesfois il asseuroit qu'il falloit que le siege se leuast de deuant la ville dans huit iours, ce qui n'aduint. Et diray sur cecy, qu'on nous a escrit & fait souuent entendre des nouvelles fausses, qui nous ont beaucoup nuyt.

Lediect iour sixiesme d'Aoust, apres les nouvelles susdictes, Loys de Martignon grenetier, Sergent Maior dans la ville, & le Capitaine Buiffon, sortirent au Ruelin de saint André, où ils parlementerent avec les Capitaines Verrieres, & la Fontaine, beaufrere dudiect Buiffon, lesquels auoyent demandé assurance pour y venir. Et encores le lendemain le Bailly Iohanneau Gouverneur, les deux susdicts, & autres des nostres parlementerent avec lesdicts Capitaines Verrieres & Fontaine, au mesme lieu, où furent tenus les premiers propos de nostre accord.

Le huitiesme dudiect mois lediect Gouverneur sortit de la ville avec douze harquebouziers (ayant ainsi conuenu) & alla trouuer le Sieur de Montigny qui en auoit pareil nombre avec luy, à la place saint La-

dre, où ils parlerent & discoururent des moyens de nostre deliurance, depuis les trois heures apres midy, iusques à quatre. Et comme ainsi soit que ledict Sieur de Montigny ait reputation de ne rien faire contre sa promesse, & que les habitans & habituez de Sancerre se fiasent autant en luy qu'en nul autre de l'armée: ayans ouï le rapport du Gouverneur, qui disoit auoir entendu de luy, que (contre ce qu'on esperoit) on se deuoit asseurer que ceux de Sancerre seroyent traitez doucement, chacun se resioiuyt en sa misere, louans Dieu, qui auoit eu soin de nous au besoin, & auoit ainsi conduit & adoucy les affaires: car il en auoit bien peu qui ne fist estat d'estre desia comme au sepulchre. Et de faict, n'eust esté ceste paix dont on nous asseuroit, nonobstant que la famine & disette fust non seulement grande, mais extrême, si est-ce que plusieurs auoyent faict ceste resolution, de plustost mourir de faim l'un apres l'autre, & tenir bon iusques à demie douzaine de personnes, que de se rendre aux aduersaires, desquels (attendu les massacres perpetrez aux autres villes, & l'enuie & la dent qu'on scauoit qu'ils portoyent à celle de Sancerre)

2. Cor.  
1.8.9.

on n'attendoit nul autre mercy, ny meilleur marché, que passer au fil du glaiue, si on tomboit entre leurs mains. Et quant à moy, ie tiens pour vn miracle, qu'il soit aduenu autrement. Car comme dict le sainct Apostre de foy & de ses compagnons, Nous estions en extrême perplexité, mesmes de la vie, & auions eu en nous-mesmes la sentence de mort, c'est à dire, que nous estions tous resolu de mourir. Comme aussi i'ay entendu depuis (d'un personnage digne de foy, qui estoit pour lors à la Cour) qu'il nous veint bien à poinct, que les Seigneurs Polonois estoient arriuez en France en ce temps-là, pour venir querir Mōsieur le Duc d'Anjou qu'ils auoient esleu pour leur Roy. Car ayans sçeu que Sancerre estoit encores assiegée, ils interPELLERENT les Sieurs de Mōrluc, Euesque de Valence, & Lansac, qui leurs auoyent esté enuoyez en Ambassade, de la promesse qu'ils leur auoyent faicte & iurée au nom du Roy leur maistre, de mettre en liberté toutes les villes & personnes molestées en France pour la Religion. Ce que ne leur pouuant estre honnestement desnié tout à plat, les pauvres Sancerrois attendez, & à demy morts de famine, furent deli-

deliurez en partie par ce moyen-la, & par ces bons persōnages, que Dieu leur fuscita enuoya de lointain pays, & cōme du bout du monde: leurs voyfins, & ceux des pays plus proches ne les ayans secourus. Sur ceste esperance de deliurance, le Lundy dixieme, en plein Conseil les Capitaines Buifson & Montauban, alleguās qu'ils ne pouuoient plus tenir les soldats, & qu'on tarroit trop de capituler, dirent ouuertement qu'ils s'en vouloyēt aller, & que grād nombre d'habitans & habituez, ( de contraire opinion à ceux qui auoyent deliberé de tenir bon ) aymans mieux mourir du glauiue que de la famine, sortiroyent avec eux. On les pria de patiēter, & cōsiderer que si l'ennemy estoit aduertit de ce qu'ils disoyent vouloir faire, il s'en tiendroit plus fort, & prendroit de là occasion de nous tenir plus grande rigueur: là où au contraire, s'il nous voyoit vnis, nous pourrions auoir meilleure & plus auantageuse composition. Eux repliquerent qu'on trainoit trop les choses, & qu'ils ne pouuoient ny ne vouloyent plus artēdre. Et là dessus il y eut debat, iufques à tirer espées & dagues dans la chambre dudict Cōseil, tellement qu'à cause de cela l'alarme se donna par la ville, & fu-

rent soudain les soldats assemblez deuant le logis du Gouverneur. Sur le soir du mesme iour ledict Montauban ( disant qu'on luy en vouloit, & qu'on l'auoit menacé de tuer) avec trente ou quarante soldats qui le suyirent, se retira en son logis, où chacun d'eux porta ses armes: à cause de quoy y pé-  
sa auoir trouble & sedition à la ville. Et ne faut point douter que le diable ne nous ayant peu desunir, ny abatre autrement, voyant que nous n'auions peu estre subiuguez par l'ennemy de dehors, ne nous dressast ce discord domestique, pour nostre dernier metz. Toutesfois Dieu par sa bonté, nous ayant deliurez de tant d'autres dangers, adiousta encores pour le comble de ses benefices, que le tout se rappaisa peu à peu.

Le Mardy onzieme Monsieur de la Chastre dit à quelques vns, & fit entendre de bouche & par lettres à la ville, que quoy qu'on craignist de se rendre à luy, il asseuroit & promettoit, que tous ceux qui estoient dans Sancerre auroient la vie sauue, ce que beaucoup n'attendoient pas. Et comme ainsi soit que les Ministres de la Parole de Dieu, eussent prins & choisi durant le siege & la famine, passages de l'Escriture  
saincte



saincte, propres & expres tāt pour faire sentir les pechez du peuple, que pour le consoler: le leudy trezieme, maistre François de la Mare, dict de Claireau, Ministre du lieu, ayant au parauant commencé le Prophe-te Ioel, eut pour son texte, & luy estant venu à son rang de prescher (car nous auions cest ordre d'exhorter chacun deux iours la sepmaine par tour) le dixhuietieme verset du second chapitre, où Dieu parle ainsi par son prophete. Le Seigneur a esté ialoux de sa terre, & a pardonné à son peuple. Et le Seigneur a respondu & dit à son peuple, Voicy, ie vous enuoyeray du froment, & du vin, & de l'huile, & en ferez rassasiez, & ne vous abandonneray plus en opprobre entre les gens, &c. comme on pourra voir en la suitte du Prophe-te. Et comme ledict de Claireau est vn bõ & fidele seruiteur de Dieu, aussi sceut il bien tirer doctrine pour consoler son poure troupeau, pour lequel il estoit merueilleusement affligé, le voyāt ainsi languir & mourir de faim de iour en iour. Ce que i'ay bien voulu noter en passant, pour monstrier comment Dieu par sa prouidence sçait bien faire venir les choses à point pour la consolation des siens: car à peine pouuoit on choi-

sur passage ne texte plus propre pour ce temps, & sur la fin de ceste famine extreme, où presque tous ceux de la ville auoyent perdu esperance de voir ny manger iamais pain. Nous auons este assurez que le mesme iour trezieme d'Aoust, le Capitaine la Fleur prisonnier à Bourges, apres auoir este rompu & brisé les iours precedens à la torture, où maistre Antoine Fradel, fleur de Loye Lieutenant criminel audict lieu, le frappant d'une latte de bois sur le ventre, luy vouloit faire confesser les maisons de certains Gentils-homes, où il disoit que ceux de Sancerre auoyent intelligence: & mesme si le Sieur d'Isartieux & Madamoyselle de Neuuy leur bailloyent pas aduertissement: ce que luy ayant nié, il fut finalement tiré de nuict de la prison, & mené à la maison du bourreau, lequel luy ayant mis vne corde au col, & voyant la Fleur qu'il falloit mourir, il pria qu'on luy donnast loisir de inuoyer Dieu, ce qu'ayant obtenu, il fit vne priere contenant confession de sa foy, s'assurant de la misericorde de Dieu, & protestant de mourir en la Religion pour laquelle il auoit combattu: & apres cela il fut pendu & estranglé, & son corps encores remuant  
iecté

iecté dans vn fossé , au lieu appellé le pré Fichaud. Je ne me puis tenir de dire pour ses funerailles, que le cognoissant de long temps, voire auant qu'il eust iamais commandé à la guerre, ie l'ay toujours veu faire actes de Cesar au manie- ment des armes, & l'ay veu à soustenir deux assauts en deux diuerses villes, aussi resolu & asseuré en tel affaire qu'homme pourroit estre. Ceux aussi qui sont iuges plus competens que moy en ceste matie- re, & les Capitaines qui l'ont cogneu, luy rendent ce tesmoignage, que s'il eust suiuy les armes des son bas aage, & qu'il eust eu la conduite comme il estoit vaillant & hardy au combat, c'eust esté l'vn des premiers Capitaines de ce temps. Et certes c'est dommage non seulement pour ceux de la Religion, mais pour la France (qui n'a pas maintenant beau- coup de tels hommes,) qu'il soit ainsi mort: & n'ont pas acquis grand honneur ceux qui le cognoissant tel, & si braue soldat, l'ont fait traicter & mourir de ceste façon.

Les iours suyans, Monsieur de la Cha- stre escriuit trois ou quatres lettres, conte- nans en somme, qu'encores que tous ceux qui estoient dans Sancerre, eussent biē me-

rité d'estre passez au fil de l'espée, à cause de leur rebellion & obstination, tant y a, que puis qu'il leur auoit promis la vie sauue, il asseuroit de rechef chacun, qu'il tiendrait sa promesse. Et parce qu'on ne s'y pouuoit fier, & que beaucoup en doutoyēt, on luy fit entendre qu'on craignoit fort tel traictement que celuy qui auoit esté fait aux autres villes du Royaume, & mesmes à Bourges, ville principale de son gouuernement. Il respondit, que voirement aucuns dudict lieu voyans l'occasion fort propre pour venger la mort de leurs parens, tuez par ceux de la Religion aux autres troubles, & auoir leur reuēge de ce qu'on auoit abbatu leurs temples, chapelles, images & autels, ils l'auoyent gayemēt empongnee: mais que pour cela nous ne doutissions point de sa parole: car quand il voudroit faire autrement en nostre endroiēt que ce qu'il a promis, il ne le dissimuleroit, nous asseurant que pour chose du monde il ne voudroit faire du contraire, & qu'il ne faulseroit point son serment ne sa promesse. Mais pour en dire le vray, on voyoit bien à la contenance d'une grande partie des assiegez, qu'ils ne s'attendoient d'en estre quittes à si bon marché.

Les

Les iours suyans il enuoya force passe-ports, & plusieurs allées & venues par certains deputez se firent de la ville à S. Satur vers luy, où l'on commença de negocier l'accord : plus toutesfois à cause de l'asseurance qu'on auoit de la paix avec ceux de la Rochelle, Montauban & Nismes, que pour la necessité où l'on estoit reduict: car autrement (comme i'ay dit) plusieurs eussent mieux aimé mourir de faim. Le Samedi quinzieme, suyuant ce que ledit Sieur de la Chastre auoit mādē auparauant, il enuoya à la ville le Capitaine Pibonneau, cōmandant à vne vieille bāde au Regiment de monsieur de Sarrieu, & le Capitaine Verrieres, cōmandant à vne compagnie entretenue: mais auant qu'ils fussēt arriuez, on enuoya pour eux en ostage à S. Satur, Pierre Bourgoïn l'aisné, maistre Roch Raueau, Robert Minot de la ville, & pour les habituez M. Beroald professeur en langue Hebraïque au parauant les troubles à Montargis. Lesdicts Pibonneau & Verrieres arriuerēt enuiron midy, & furent conduicts au logis du Gouverneur, où ils disnerēt: toutesfois parce que nostre cuisine estoit pour lors biē maigre, & que no<sup>9</sup> ne leur pouuio<sup>s</sup> gueres dōner que du bōvin (dōt nous auio<sup>s</sup> encore

grande quantité) ils firent apporter leur dîner de leur Fort. L'après-dinée il se fit assemblée generale au temple S. Jean, où lesdicts Capitaines firent entendre aux habitans & habituez ( qui s'y trouuerent presque tous ) la volonté du Roy & celle de Monsieur de la Chastre, son Lieutenant en l'armée deuant la ville, touchant leur deliurance. Furent aussi leuz publiquement les articles de paix ( imprimez ) avec ceux de la Rochelle & Montauban, qu'ils auoyent apportez, lesquels nous n'auions encores veuz. Or on ne resolut rien en ceste assemblée la, ains furent seulement lesdicts Capitaines priez de supplier Monsieur de la Chastre d'enuoyer par escrit les articles de l'accord qu'il pretendoit faire avec nous, proposez par eux à l'assemblée: ce qu'ils promirent faire. Et de fait, le soir du mesme iour les sommaires furent apportez par les ostages qui reuindrent apres que les susdicts Capitaines furent de retour en l'armée. On verra cy apres les articles de la Capitulation tout au lōg. Le Dimanche sezieme, autre assemblée generale se fit au temple Sainct Jean, enuiron les huit heures du matin, où fut aduisé de la response ausdicts articles. Les Procureurs Pineau,  
Raueau,

Raueau, Minot, le Capitaine Martignon, & Pierre Bourgoïn l'aîné s'õt deputez pour ceux de la ville : les Capitaines Buïsson & Chaillou pour les soldats soudoyez. Le Capitaine d'Oriual, & M. Beroald pour les habituez volontaires. Et d'autant que lesdicts Bourgoïn, Raueau & Minot, qui estoÿt reuenus le iour precedent, me dirēt que monsieur de la Chastre vouloit parler à moy, & que le Capitaine Pibonneau ( lequel monsieur de saint Pierre à son parlement auoit prié de me faire plaisir) me cōduiroit & raconduiroit en toute seureté, ie descendy & allay avec eux. Or nous auïõs procuration speciale & pouuoir signé de l'assemblée, pour conclurre & accorder avec monsieur de la Chastre, auquel les ayant baillé, & les ayant veu & leu, assembla avec luy les gentils-hommes & Capitaines que bon luy sembla, puis en leur presence nous esclarcit verbalement plus au long son intention sur chacun article, lesquels furent debatus l'vn apres l'autre. Il demandoit pour lors Soixante mille liures tournois aux Sancerrois, moyennant laquelle somme, il leur offroit toutes les seuretez qu'ils luy demanderoÿent, pour conseruer leurs vies, pudicité de leurs femmes, virgi-

nité de leurs filles: & autres choses portees par les articles, cōme il sera veu. Et ainsi reuoya les deputez, & les chargea de luy faire au plustost response. Cela faict, il m'appela à part en vne salle, où il n'y auoit que luy & moy, & me pourmenay avec luy enuiron demie heure. Il me dit en premier lieu, qu'il auoit sceu que c'estoit moy qui auoit faict opiniastrer ceux de Sancerre, leur ayāt enseigné la façon de manger les cuirs & peaux, ainsi que i'auois autrefois faict sur mer, au retour d'un voyage de la terre du Bresil, qu'il auoit entendu que i'ay faict. Je luy fis response que sans me vouloir excuser, que ie n'eusse faict tout ce que i'auois peu & deu dans Sancerre, ie n'auois point trouué ceste inuentiō, & n'y auoit eu autre industrie ny enseignement pour manger les peaux & autres choses encores plus estranges, dont nous auions vescu depuis quelque temps, que la necessité maistresse des arts. Surquoy il me dit, qu'encore que ie l'eusse faict, il ne m'en sçauroit mauuais gré, & que cela pourroit seruir en quelque autre siege: & parce qu'on l'auoit aussi aduertit que ie faisois memoire & recueil de toutes ces choses, il me cōmanda de luy faire vn discours de la famine: ce que ie luy promis, & luy portay quelques iours apres, comme ie



diray tantost. Me dit dauantage, que pour se qui regarde le general, s'il vouloit auoir esgard à ce que ceux de la Religiō ont faict courir le bruiet, & semé dans & dehors le Royaume, que le Roy estoit vn massacreur & bouchier de son peuple, aux brocards & iniures qu'on luy auoit dites par dessus les murailles, à ce qu'on luy auoit nō seulement retenu le tabour qu'il enuoya des le cōmencemēt du siege, mais aussi tué de sãg froid, apres l'auoir lōguemēt gardé, ce qui auroit esté aussi faict de plusieurs autres de ses soldats qui auoyent esté pris par les nostres, il auroit biē matiere de se ressetir, & en faire vègeãce, cōme il en auoit biē le moyē, mais qu'il feroit paroistre qu'il n'est point sãguinaire, ainsi qu'on a opiniō: cōme aussi il l'auoit desia bien mōstré aux autres troubles lors qu'il auoit en sa puissance les S<sup>rs</sup> d'Espau, Baron de Renty, & le Capitaine Fontaine qui est en sō armée: car encores que le Parlemēt de Paris, luy fit cōmãdemēt de les represēter à peine de 2000. marcs d'or, il ne le voulut faire: & plusieurs autres propos, cédãs là qu'il ne vouloit prédre les choses à la rigueur: mesmes qu'encores qu'il en peust rechercher quelqu'vns qui auoyēt failly plus lourdemēt que les autres, tant y a qu'il tiēdroit promesse à tous. Là dessus ie respon,

& luy remonstre que comme il n'ignoroit pas qu'il ne se dist & fist beaucoup de choses entre gens de guerre, où on ne pouuoit remedier, qu'aussi n'approuuions-nous le mal & defaut qui pourroit auoir esté en plusieurs des nostres, lesquels n'ont iamais esté aduouez d'auoir mal fait, ny mal parlé: le suppliât que sans s'arrester aux particularitez & accessaires, il luy pleust auoir esgard au principal, à la iustice & equité de nostre cause, & considerer qu'estans reschapez des lieux où la pluspart de ceux de la Religiõ sans auoir mesfait, ny transgressé l'Edict du Roy, auoyēt cruellement esté meurtris, craignās qu'on ne nous en fist autant, & ne sachans ou aller ailleurs, nous n'auions peu moins faire que de nous retirer à Sancerre, où nous estions demeurez enuiron six sepmaines paisibles, & sans prendre les armes, iusques à ce que nous y ayõs esté contraincts, qu'on nous y soit venu assaillir. Il dit lors que voirement il y auoit quelque apparence à ce que nous auons fait du commencement, mais qu'attendu qu'on n'auoit pas continué de tuer ceux de la Religion, nous ne nous pouuions excuser de ce que nous auons fait, ayans tenu si long temps sans vouloir rendre la place:

ce qui auoit causé la ruine du pays, qui a este gasté & mangé à plus de douze lieues à la ronde par ce moyé: mais sur tout il trouuoit estrange que nous n'auions voulu entendre aux offres que monsieur de S. Pierre nous auoit fait lors qu'il parla avec moy: car luy craignant lors qu'on ne nous cōprint en la paix & negociation qui se faisoit à la Rochelle, & pour l'enuie qu'il auoit de faire le voyage de Pologne où il pensoit que mōsieur le Duc, qui en auoit esté esleu Roy, se deust acheminer en brief, il nous eust cōme baillé la carte blanche, ou quoy que ce soit, fait beaucoup meilleur traitemēt qu'à present. Surquoy ie luy re-  
pliquay encores que nous ne nous pouuions assurer en cela, & que nous n'auions eu aucun argumēt pour nous fier en façon que ce fust en ceux desquels nous n'auions entendu autre chose, sinon qu'ils vouloyent du tout exterminer ceux de la Religiō, & ceux qu'ils appellent Huguenots. Voila le sommaire des propos que me tint monsieur de la Chastre ceste premiere fois.

Le Lundy dixseptieme enuiron les cinq heures du soir, les deputez avec deux Escheuins de la ville ayans charge de l'assemblée generale retournerēt vers ledict sieur

pour luy faire entendre l'impossibilité de pouuoir trouuer & fournir ceste somme de soixante mille liures qu'il demandoit, & le supplier de la moderer : ce que luy ayās remōstré il les réuoya le lendemain matin avec sa derniere resolution de trente six mil liures tournois pour soudoyer les soldats de son armée, & deux mil escus pour ceux qui auoyēt esté blessez & estropiats durāt le siege.

Le matin du mesme iour, auant que les deputez fussent reuenus du premier voyage, le Capitaine Martignō fut mandé pour parler au sieur Gassot, de Bourges, lequel luy dit que le Dimanche au soir apres que nous fusmes partis de S. Satur, monsieur de la Chastre auoit receu lettres du Roy, & auoit esté mandé pour faire le voyage avec le Roy de Pologne : qu'en ce cas le sieur de Sarrieu commanderoit à l'armée, & acheueroit deuant Sancerre: & partant qu'on se hastast de conclurre avec lediēt sieur de la Chastre beaucoup plus affectionné, disoit-il, enuers ceux de Sancerre que lediēt sieur de Sarrieu. Lesquels propos on interpreta comme vn moyen pour faire plustost & plus promptement condescendre ceux de la ville à ce qu'on requeroit d'eux.

Le

Le 18. les deputez estās de retour, firēt entendre leur charge en autre assemblée generale au temple S. Iean, où il fut resolu, que pōur obuier au sac de la ville, pour racheter les meubles (lesquels en cas de de-  
faut de payer ladicte somme de 36. mil li-  
ures & 2. mil escus, monsieur de la Chastre  
declaroit cōfisqueez à luy & à sō armée) pour  
asseurer les vies, & pour les autres choses  
portées par les articles de Capitulation, on  
bailleroit ce qu'il demandoit: aux cōditiōs  
toutesfois qu'il permettroit que les mar-  
chans estrangiers viendroyent acheter les  
vins (y en ayant encores lors plus de mille  
poinçons à la ville) & autres meubles, sans  
la vente desquels on ne sçauroit satisfaire.  
Il y eut aussi difficulté sur ce que les habi-  
tans naturels requeroyēt que les refugiez  
dans Sācerre payassēt le tiers de la sōme, &  
qu'ils fissēt leur taxe à part: mais le tout de-  
batu, & estāt remōstré par les habituez, qu'il  
constoit par les articles de l'accord, que ce-  
ste somme se bailloit pour racheter les  
meubles, & que la pluspart d'eux auoyēt ia  
perdu les leurs en leurs maisons, lesquelles  
auoyent este pillées, & qu'ils auoyēt aban-  
dōnées, il fut conclud & arresté en assēblée  
generale, que la taxe se feroit en commun,

le fort portât le foible, & furent esleus pour faire ladicte taxe, l'escheuin du Puys, maistre Charles Mesurier, & Loys Roy pour les habitans, Estienne Tollier pour le quartier de ceux de la Charité & environs. Des champs pour ceux de Berti & environs. Jean Merlin pour ceux d'Orleans & environs. Merlin absent, les cinq presens prestèrent le serment, & promirent de s'y porter fidelement, sans acception de personne: & pour commencer s'assemblerent le lendemain à six heures du matin au logis dudict du Puys. Toutesfois parce que les habitans par l'aduis du Bailly Iohanneau (comme on disoit) en estoient tousiours-là, (nonobstant la resolution & remonstrance qui auoit esté faicte en l'assemblée) de vouloir separer les habituez, leurs deputez ne voulurent poursuyure à la taxe, laquelle cependant fut depuis faicte de puissance absolue par Iohanneau Gouverneur, sur les habituez, lesquels il cottiza à son plaisir, au grand mescontentement de plusieurs. Et parce que monsieur de la Chastre auoit commandé qu'on luy fist respondre finale dans les quatre heures du soir du mesme iour (ce que le temps ne permettoit) les Capitaines Martignon & Buisson descendirent

dirent vers luy, pour le supplier d'auoir patience iusques au lendemain, qu'on ne faudroit de l'aller trouuer, tant pour luy faire entendre ce qui auroit esté resolu, que pour auoir de luy toute seureté requise selon sa promesse.

Suyuant donc cette resolution, le Mercredy dix-neufiesme, le Bailly Iohanneau Gouverneur, avec autres signez & denomez aux articles de l'accord, descendirent & allerent trouuer Monsieur de la Chastre à saint Satur, où fut faite la conclusion finale, & rapporterent les articles signez & accordez comme s'ensuit:

*Articles de la Capitulation & Reddition  
de la ville de Sancerre.*

Remierement, que ceux de dedans la ville de Sancerre, tant habitans, qu'habituez, refugiez, Capitaines & soldats estrangers, pourront iouïr & exercer la Religion pretenduë reformée, tout ainsi, selon la forme & maniere qu'il est permis & accordé pour la generalité, tenant le party de ladite Religion pretenduë, par l'Édict fait par sa Majesté sur la pacification des troubles de ce Royaume dernièrement donné

au mois de Iuillet an present au Chasteau de Boulongne.

Sa Majesté pardonnera & remettra l'offense faicte à elle par lesdicts habitans, habituez, Capitaines refugiez, & soldats qui ont esté dans ladicte ville de Sancerre, durant que le siege y a esté & seiourné, & mesmes depuis le vingtrquatriesme d'Aoult dernier 1572. sans que pour raison des ports d'armes, & exploicts faicts par iceux ils puissent estre recherchez, inquietez, ny molestez, en aucune maniere que ce soit: & en ce faisant receura à sa clemence, misericorde & bonté accoustumée les dessusdicts, à la saluation de leur vie, qu'ils tiendront par grace speciale faict par icelle Majesté, par laquelle seront aussi conseruées & tenuës les femmes & filles en toute seureté de leur honneur, pudicité & integrité de leurs personnes, sans que par aucuns, ny pour quelque raison ou occasion que ce soit, il leur soit faict force, violence, ny attendez en aucune maniere.

Rentreront les dessusdicts en la propriété & ioüissance de leurs biens immeubles heritages & patrimoniaux, tout ainsi qu'ils faisoient auparauant les troubles: sans qu'ils  
ceux



ceux soient suiectz à confiscation: & où ladicte Majesté en auroit fait aucun don pre-  
tendant icelle, sera le don reuoqué, & de nul  
effect & valeur.

Et pour le regard des meubles desdicts  
habitans, habituez, refugiez, Capitaines &  
soldats estans dedans ladicte ville, ledict  
Sieur de la Chastre a esté requis par iceux,  
pour euter au sac de leursdicts meubles, &  
desordre qui se pourroit commettre, don-  
nant licence aux soldats estans dedans ladi-  
cte ville, qu'ils se voulussent contenter de la  
somme de quarante mille liures, à payer de-  
dans le vingtcinquiesme iour de ce present  
mois, ou plustost s'il se peut: pour icelle estre  
distribuée & departie par forme donatif aux  
Capitaines & soldats blesez, & autres qui  
ont demeuré durant le siege dudit Sancer-  
re, selon & ainsi que ledict Sieur de la Cha-  
stre verra estre bon & raisonnable, selon le  
merite de chacun: ce qu'ayant accepté ledit  
Sieur icelle, sera loisible & permis ausdicts  
habitans, habituez, & autres, de vendre, a-  
liener, oster, enleuer, faire mener, charrier &  
disposer de leursdicts biens meubles, ainsi  
que bon leur semblera: sans que pour ce il  
leur soit besoin auoir autre passeport de sa-  
dicte Majesté, ou dudit Sieur de la Chastre.

Et pour rendre les presens articles plus authorisez & en pleine valeur, a promis ledit Sieur de la Chastre faire ratifier & auoir agreable au Roy ce qui est contenu cy-dessus : ce que cependāt pour assurance a esté signé desdicts Sieur de la Chastre, des Seigneurs & Cheualiers de l'Ordre estans pres luy à ce appelez, par l'aduis & conseil desquels ledit Sieur s'est conduit.

Et moyennant ce que dessus, ont lesdicts habitans, habituez & refugiez, Capitaines & soldats de ladicte ville de Sancerre, promis & promettent audict Sieur de la Chastre, luy rendre & remettre ladicte ville en ses mains & possession, pour y entrer avec telle force qu'il aduifera & bon luy semblera, si tost & incontinent que ladicte ratification de sadicte Majesté leur sera presentée & exhibée par escrit, & signée d'elle, laquelle attendant ce que ledit Sieur de la Chastre leur a promis bailler & fournir dedans le vingt-quatriesme du present mois, a esté accordée vne suspension & cessation d'armes, sans entreprendre les vns sur les autres, demeurans chacun és termes & limites où ils sont de present, sans que les soldats de ceste armée se puissent approcher plus pres de ladicte ville, qu'ils ont accoustumé : & de mesme

ne sera loisible à ceux de Sancerre de descendre plus bas qu'ils ont accoustumé faire, sans qu'ils ayent permission expresse dudit Sieur de la Chastre.

Et pour ostages, sur l'accomplissement desdicts articles & contenu en iceux, sera enuoyé par ceux de dedans, demain heure de midy, douze desdits habitans & habituez de ladicte ville par luy esleuz. & nommez de leur consentement, assavoir, Louys de Margnon grenetier, Jean Guichard, François Guichard, Pierre Bourgoin l'aîné, Samuël Oriual, Michel Mosnier, Jean l'Esueillé, Jacques Crochet, Claude la Lande, Pierre Affrenet, Pierre Spaux, & Jean Née, pour demeurer en ceste armée pres dudit Sieur de la Chastre, iusques à la responce & declaration de la volonté de ladicte Majesté: demeureront neantmoins tenus & obligez à execution & entretenement du contenu dessus les deputez & nommez cy-apres. Aussi pour seureté de toutes choses promises, ont esté reciproquement signez lesdits articles dudit Sieur de la Chastre, Lieutenant general susdict, du Sieur de Sancerre, maistre de camp, & commandant à l'artillerie estât en ladite armée, des Sieurs

de Menou, de Montigny, de Vitry, Cheualiers de l'Ordre de sa Majesté, des Sieurs de Parassis, de Maupas, Vaurille, de Menetou, de Pesseliere, de Bonnault, Enseigne dudict de la Chastre, d'une part; Et desdicts habitans, habituez, & Capitaines de la ville, maistre André Ioanneau, Gouverneur par election de ladicte ville, Louys de Martignon le ieune, commandant aux habitans de ladite ville, Laurent du Buiffon, commandant à vne compagnie de gens de pied, Nicolas d'Argent, & Pierre Marinier, Eschevins de ladicte ville, M. Robert Minot, Jacques Guedin, Charles Ioanneau, aussi habitans d'icelle ville, Iean Merlin, & Macé de Chesne, habituez d'icelle, d'autre part, tous deputez & deleguez par la communauté d'icelle de habitans de ladite ville, comme il est apparu par procuration speciale d'iceux du dix huitiesme d'Aoust dernier. Fait au Camp deuant Sancerre le dixneuvieme iour d'Aoust mil cinq cens septante trois.

Ces articles furent leuz le leudy vingtieme, en l'assemblée generale au temple saint Iean à sept heures du matin, où apres que le Gouverneur eut fait entendre de bouche tout plus au long, & dict qu'en cas que  
osta

ostages nommez de la propre bouche de Monsieur de la Chastre (comme il disoit) ne voulussent aller de leur gré, on les enuoyeroit querir pieds & mains liez. Parquoy sur le midy du mesme iour les douze choisis & esleuz descendirent, & s'en allerent à saint Satur. Ce iour, toutes les troupes de gens de pied de l'armée de Monsieur de la Chastre firent monstre au champ S. Ladre, & aupres des autres forts, & pouuoient estre environ douze ou treize cens soldats. Ceux de la ville commencerent lors d'auoir du pain & de la viande de ceux de dehors: & le Vendredy suyuant on commença de communiquer les vns avec les autres. Le mesme iour le Capitaine Pibonneau pria quelques vns de nos Capitaines & moy, d'aller disner au grand fort avec luy, où plusieurs autres Capitaines des leurs nous firent aussi bon accueil & bõne chere. Le lendemain Monsieur de Sarrieu nous dõna derechef à disner audit lieu, & comme nous nous pourmenions l'apresdinée parmy le camp & parmy les soldats, il me demanda qu'il m'en sembloit, & si i'esperois d'estre ainsi traitté & receu d'eux. Je luy dy que non, & que nous voyons en cela les merueilles de Dieu, qui auoit tellement

besongné, que ceux qui estoient venus en esperance de nous tuer & esgorger, nous estoient comme peres nourrissiers, apres vne dure & aspre famine que nous auions soufferte. Il se print lors à rire, & dict, que luy, ny beaucoup d'autres Capitaines & soldats de ceste armée, n'estoyent si mauuais qu'on les faisoit.

Le Lundy vingt-quatriesme, suyuant le commandement que m'auoit fait Monsieur de la Chastre, ie luy portay & presentay à saint Satur le discours de nostre famine, lequel receu, il me dict, que d'autant qu'il esperoit qu'en brief le Roy luy commanderait de l'aller trouuer, & qu'il craignoit qu'en son absence, quelques vns de l'armée (ausquels ma vocation estoit odieuse) ne me fist desplaisir, i'auisasse du lieu où ie me voulois retirer, afin qu'il m'y fist conduire seurement par deux ou trois de ceux de sa compagnie, si mieux ie n'aymois choisir moy-mesme des Gentils-hommes ou Capitaines de ceux que ie cognoissois en son armée. Toutesfois, parce qu'il auoit promis au Bailly Ioanneau ( qui deuoit receuoir les quarante mille liures tournois, qu'on luy auoit promis) de ne laisser passer personne sortant de Sancerre sans son congé, que  
ie

ie prinse vn mot signé de sa main , & que le retournant trouuer , il me bailleroit passeport , & gens pour me conduire. Et de faict, le Mardy vingt-cinquiesme , apres auoir prins congé dudit Ioanneau , ie party de Sancerre, & descendi à sainct Satur, où ayāt eu le passeport dudit sieur de la Chastre, il commanda au Capitaine Fontaine (que i'auoy prié de me conduire) de me mener seulement au lieu que i'auoys esleu, & luy rapporter nouvelles de moy. Ainsi donques le lendemain matin ledit Capitaine Fontaine luy troisieme à cheual , ayant aussi presté deux monstures à mon compagnon & à moy , nous mena en toute seureté à Blet, lieu que i'auoys choisi au gouuernement de Monsieur de la Chastre, pour me retirer.

*Chap. XIV.*

*De ce qui est aduenü à Sancerre depuis la reddition, & quel est à present l'estat de la ville.*

**I** Vsques icy , i'ay recité ce que i'ay veu & sceu, estant à Sancerre: Le reste, & ce qui s'ensuit, m'a esté rapporté & recité par gens dignes de foy, qui l'ont aussi veu & sceu sur

le lieu auant qu'en partir. Le Vendredy vingt & huiëtiefme, les Capitaines Buiffon, Chaillou, & Montauban, sortirent de Sancerre, & emmenerent avec eux cent ou six vingts foldats, ayans leurs armes & l'harquebouze sur l'espaule, pour s'en aller où bon leur sembleroit, suyuant la composition & promesse qu'on leur auoit faicte. Et estans au bas de la campagne, entre le grand fort du champ saint Ladre, & le fort de Monte vieille, plusieurs foldats tant desdicts forts, qu'autres de l'armée, s'assemblerent pour les voir passer, & s'entresalüoyent les vns les autres, se disans, Adieu compaignon. Et d'autant que Monsieur de la Chastre demanda les drapeaux qui estoient dans la ville, lesdicts Capitaines Buiffon & Chaillou (Lieutenant du Capitaine la Fleur) luy baillerent les deux Enseignes de leurs deux compagnies de gens de pied, & la Cornette de la Caualerie. Puis leur fit à tous leuer la main & faire serment, qu'il ne porteroient iamais les armes contre le Roy. Cela faict, il les fit conduire avec enuiron cinquante cheuaux: mesmes par l'vn de ses maistres d'hostel, lequel enuoya querir des charettes, pour mener les femmes, & enfans, & quelques foldats blesez. Et apres les auoir

con-



conduicts quatre lieuës du costé de Chastillon sur Loyre, prenās congé d'eux & leur disant à Dieu, leur dirent, Soldats, allumez vos mesches des deux costez, & si aucun vous charge, defendez vous, & tirez, car vous serez aduoüez: & ainsi s'en allerent, & paruindrent tous sans nul destourbier, iusques audiët lieu de Chastillon sur Loyre, distant de six à sept lieuës de Sancerre.

Le Lundy dernier iour d'Aouust enuiron les dix heures du matin, Madame de la Chastre entra à Sancerre par porte Oyson, & fut salüée à coups de mousquetades & harquebouzades, & conduite par quelques prestres ( qui se rendirent à Sancerre incontinent apres la reddition, car au parauant, il n'y auoit prestres ne moines ) avec la Croix, depuis la porte iusques à son logis. Vn peu apres, Mōsieur de Sarrieu, maistre de Cāp, suyuy de deux compagnies de gens de pied, l'Enseigne desployée, & le tabour sonnante, entra par ladicte porte. Monsieur de la Chastre, suyuy de sa compagnie d'hommes d'armes, de la noblesse du pays, & d'autre Cavalerie, la trompette sonnante, entra incontinent apres, lequel fut aussi salüé de force coups de mousquets, & scopeteries d'harquebouzades, & receu par les prestres, reue-

stus de leurs ornemens, qui le conduirēt iufques à son logis, pres la halle, chantans *Te Deum laudamus*.

On obserua, que comme il entroit à la ville, quelques-vns estans sur la muraille, du costé de saint Denys, firent tomber & rouler du haut en bas des pierres de la courti-ne & paraper, qu'aucuns interpreterent, que c'estoit le signal qu'on demanteleroit Sancerre. Et de faict, incontinent apres ceste entrée, on commença à rompre les forteresses, brusler les portes de la ville, & remplir les tranchées que ceux de dedans auoiēt faictes durant le siege: tellement que les por<sup>r</sup>aux, murailles & tours, sappées & mises par terre, tout à l'entour de la ville, Sancerre est faict vn village, voire à demy ruyné. Car outre ce que le canon durant les grandes batteries auoit presque abatu la quarte partie des maisons, ceux qui y entrèrent avec promesse de n'attenter aux biés de personne, n'ont pas laissé d'en abatre beaucoup d'autres. L'orloge, les cloches, & toutes autres marques de ville, furent aussi ostées: & fut le bruit grand (comme on ne sçait pas qu'il en sera encores faict) qu'on la vouloit raser, y semer du sel, & mettre vn pillier au milieu de la place, où seroyent engrauez ces

mots, ICY FVT SANCERRE. Le Sabmedy douziesme de Septembre enuiron les neuf heures du soir, les Archers du Preuost vont au logis du Bailly Ioanneau, luy disent que Monsieur de la Chastre veut parler à luy, & qu'il s'en aille avec eux : il fait allumer vn falot, contre leur gré, sort de sa maison, & s'achemine quant & quant. Et comme ils furent à cent pas de sa maison, & à my-chemin du logis dudit Seigneur de la Chastre, ils le destournent en vne petite ruelle en montant au Chasteau, renuoyent le garçon qui portoit le falot, & luy disent qu'il faut qu'il meure. Luy sans autrement s'effrayer, leur dict, que puis qu'ainsi est, il les prie luy donner temps d'inuoquer Dieu, & luy demander pardon de ses pechez. Ce que luy estant accordé il se mit à genoux, & pria d'un tel zele & d'une telle affectiō, que les meurtriers qui le tenoyēt & entēdoyēt, ont confessé depuis, qu'ils n'auoyent iamais oüy mieux parler, ny prier Dieu de telle sorte. Là dessus, & auant qu'il eust acheué, ils se ruent dessus, & le massacrent à coups de dagues, puis le trainent & iettent dans le puis aubout de la halle. Toutesfois aucuns disent qu'il fut mené au logis du Lieure pres la halle, où il fut gardé iuf-

ques à minuiet passé, & la interrogé, & enquis de plusieurs poincts, mesmes contraint d'enseigner certaines lettres, papiers, & autres choses d'importance auant que mourir, & dit-on encores qu'auant qu'estre frappé, on luy mit vne corde au col qu'on serra pour l'estrangler, & garder de crier. Mais celuy qui m'a recité ce que dessus, assauoir, qu'il fut tué bien tost apres qu'il fut sorty de son logis, dit l'auoir ouï dire aux Archers mesmes qui estoient à sa mort. Sa femme qui ne pensoit rien moins que la mort de son mary, voyant qu'il n'estoit retourné le soir en son logis, va le lendemain parler à Monsieur de la Chastre, se iette à genoux deuant luy, & avec grand pleur, prie qu'on luy rende son mary, & qu'elle abandonne tout son bien. Responce luy est faicte, qu'il s'est sauué, & qu'on est bien marry de cela, pour le doute qu'on a qu'il n'ait mal, & que plustost il se deuoit fier en la promesse qu'õ luy auoit faicte, que ne bougeant il n'auoit point de mal.

Or on parle diuersement de ceste mort du Bailly Ioanneau: car comme ainsi soit que Monsieur de la Chastre eust non seulement iuré en general, (comme portēt les articles:) mais aussi promis de ne rechercher  
personne

personne en particulier, aucuns disent que cela n'est point venu de luy, mais qu'à la poursuite de quelques Gentilshommes du pays, & autres qui luy en vouloyent, on la fait ainsi mourir. Toutesfois plusieurs trouvent merueilleusement estrange, que cela se soit fait, ledit sieur de la Chastre estant encores à la ville, & logé à cent pas pres du lieu où il fut tué: & doute-on qu'il ne se soit ressentuy de la mort de son Tabour, qui luy fut retenu, & tué dans la ville durant le siege, (comme il a esté dit cy dessus:) car il en a esté tousiours merueilleusement fasché.

Ce Bailly Ioanneau, (comme i'ay dit cy deuant) auoit ja esté esleu Gouverneur de la ville de Sancerre (d'où il estoit natif) aux autres troubles: & comme le plus propre, auoit encores esté continué, & remis en ceste charge, ceste derniere guerre. Et de fait, il estoit homme graue, ayant l'entendement bon, comprenant bien vn fait, & ayant acquis vne merueilleuse autorité entre les habitans du lieu, & en ceste ville-là, les affaires de laquelle il conduisoit entierement: brief, il estoit des premiers de sa robbe. Cela auoit-il, qu'il estoit trop particulier en son opinion, & n'expedioit pas assez tost les affaires concernans la guerre: tellement

que les Capitaines luy ont souuent dict, que Mars ne se manioit pas à la façon de Bartole.

Le quatorziesme, Monsieur de la Chastre alla à Bourges, où l'artillerie iouïa à son arriuée, & fut receu comme victorieux de la ville de Sancerre, laquelle cependant ne fut pas prise par assaut, canon, ny force d'armes, mais par famine, & encores sous l'assurance d'une paix avec les autres de la Religion.

Le second iour d'Octobre, maistre Pierre de la Bourgarde, Ministre de la Parole de Dieu, & sa femme, sortirent de la ville & furent conduicts par vn soldat nommé le Suisse, que nous auions tenu prisonnier, & estoit vn de ceux qui eschapperent à la surprinse du Chasteau, (comme il a esté veu du commencement) iusques au dela du Bourg de Menerreol, distant d'un quart de lieuë de Sancerre, où apres leur auoir demandé la bourse, qu'ils baillèrent volontairement, ils furent tuez l'un apres l'autre (le mary le premier) à coups de pistoles, puis acheuez de massacrer de coups d'espée & dagues, furent iettez en la petite riuierre appelée la Vanuille, qui passe audict lieu. Ils emmenoyent avec eux vne petite fille Allemãde

de, aagée d'environ six ans, qu'ils nourrissoient pour l'honneur de Dieu, la tenant comme leur fille, d'autant qu'ils n'auoyent point d'enfans, laquelle ayant veu ce piteux spectacle, s'en retourna à la ville bien esplorée, où elle recita ce que dessus, & commença ses pere & mere (ainsi appelloit-elle la Bourgade, & sa femme) auoyent esté tuez de ceste façon. Cepédant que ces choses passent, & que les paysans qui furent mandez de dix ou douze lieuës à la ronde, demantelloyent & ruinoient Sancerre, le Bailly de Berry, qui y auoit esté laissé; & estably Gouverneur, le Capitaine Durbois, sa compagnie, vne Enseigne des vieilles bandes, & autres du pays, qui y demurerent, pillerent plusieurs logis, iusques aux meubles de boys, sur tout où ils trouuoient les maisons vuides, ou bien n'estoyent traittez à leur appetit, vendirent le tout à vil prix, & firent charrier fort grande quantité, & la plus grand' part des biens & meubles de Sancerre (qu'on auoit rachetez de quarante mille francs) à Cosne, aux autres villes & villages voyfins. Outre cela, les pources gens qui estoient retenus par force, & demeurez parmy ceste desolatiõ, pensans sortir de la ville, furent pour la pluspart rançonnez. Qui plus

est, le Bailly de Berry, pour espuiser les pources Sancerrois de fond en comble, & leur oster tout moyen de se pouuoir iamais releuer, ny mettre sus, les accablant du tout avec les murailles & maisons de leur ville, fit deux ou trois tailles montans à grâdes sommes, lesquelles il a falu promptement trouuer: & entre autres vne de dix à douze mille liures tournois, en laquelle la pource vefue de Ioanneau, ja affligée au possible, principalement de la mort de son feu mary, a esté taxée & cotizée à douze ou treize cens liures tournois. Brief, les habitans naturels de Sancerre, & plusieurs de ceux qui s'y estoient retirez, n'ont pas seulement perdus leurs meubles, mais ont esté contraincts pour la pluspart, vendre & engager leurs heritages, & sont entierement demeurez appouris. Mais le principal est qu'ils sont aussi priuez des biens spirituels, par la ruine & dissipation de leur Eglise, laquelle auoit fleury des si long temps au milieu, & comme au centre de la France: l'idolatrie, & les superstitions Papales, qui en estoient comme bannies, y estans maintenant establies, & plusieurs menacez & contraincts d'y assister contre leur conscience. Et comme ainsi soit que le Chasteau dudict lieu n'ait pas esté



esté demoly , on y a mis vingt cinq ou trente soldats en garnison , aux despens des habitans, desquels par ce moyen on acheuera de succer le sang & la moëlle.

Voyla l'estat deplorable de la poure ville de Sancerre , jadis refuge & retraite de beaucoup de poures fideles & enfans de Dieu, fugitifs & chassés pour sa parole, laquelle a subsisté, tenu , & enduré autant pour la doctrine du Fils de Dieu , que ville ny place qui ait iamais esté, comme on peut iuger par les choses susdictes. Vray est que comme le saint Prophete Ieremie, au liure de ses Lamentations , ne s'arreste pas tant à condamner les cruautéz, sacs & rauages des Chaldeens , qui ruinerent la ville de Ierusalem , qu'il ne taxe aussi & face entendre aux Iuifs habitans , qui se disoyent le peuple de Dieu , que leurs pechez en sont cause: aussi de mesme pouuons-nous dire que la ruine de l'Eglise de Sancerre , & des autres dissipées en la France, est aduenüë non seulement par la cruauté des aduersaires, mais aussi & principalement à cause du mespris des graces de Dieu , qu'elles auoyent receuës en si grandeabondance, & nommément à cause de ceste maudite auarice, qui y a tant eu la vogue. Et pleust à Dieu

qu'elle n'y regnast plus : car bien souuent  
ceux qui ont refusé d'assister à leurs poures  
freres, n'ayans voulu donner vn sols à Dieu,  
ont prouoqué son ire, qui a faict que le  
Diable & les ministres de l'Antechrist ont  
tout eu. Or le Seigneur qui a accoustumé  
de ruiner ses ennemis, en chastiant ses en-  
fans, vueille appaiser son courroux, & auoir  
pitié des reliefs, & du reste de son  
poure peuple, & de son Eglise  
Françoise, par Iesus Christ  
son Fils.

FIN,

NOMBRE DES COUPS DE CANONS  
*tirez deuant & contre la ville de Sancerre, depuis le  
 Vendredy treiziesme de Feurier 1573. iusques au Ven-  
 dredy quatorziesme d'Aouſt ſuyuant, leſquels i'ay  
 compté & marqué par volées & par coups, l'un apres  
 l'autre pendant que le Canon ioüoit.*

*Feurier 1573.*

**L**E Vendredy 13. dudiſt mois, l'artillerie eſtant  
 encores à S. Satur, diſtant de plus de quinze cēs  
 pas de Sancerre, tira quatre coups, l'un deſquels  
 perça à iour la courtine & parapet de la muraille  
 de la ville pres porte Ceſar, & du vent de l'une des  
 balles (leſquelles peſoyent 35. & 36. liures) bon-  
 diſſant ſur le paué fut tuée vne fille, pres les mou-  
 lins à cheuaux, quatre coups. 4  
 Sabmedy 14. dudiſt mois, vn coup. 1  
 Dimanche 15. fut tiré dudiſt lieu vn coup. 1  
 Ieudy 19. les aſſiegeans ayās charié & placé les trois  
 iours precedens leurs douze pieces de baterie, &  
 leurs quarre coleurines, aſſauoir, dix au champ S.  
 Ladre, & ſix ſur la mōtagne dit l'Orme au loup,  
 taſterent la muraille entre porte Viel & porte S.  
 André, & fut tiré ce iour trente huit coups. 38  
 Vendredy trente ſept, & treize la nuit. 50  
 Sabmedy 21. dudiſt mois que la baterie plus furieu-  
 ſe commença, ſept cens cinquante vn, & quinze  
 la nuit. 766  
 Dimanche huit cens ſeptāte ſix, & ſept la nuit. 883  
 Lun dy neuf cens ſeptante ſix, & neuf la nuit. 985  
 Mardy 24. dudiſt mois la batterie continuant de  
 merueilleuſe furie, fut tiré neuf cens octāte trois,

& trois la nuit.	986
Mercredy cent & dix, & la nuit dix.	120
Ieudy	69
Vendredy	65
Sabmedy dernier iour du mois, dix & huit, & deux la nuit.	20

*Mars.*

Dimanche premier de Mars, vingt & sept, & deux la nuit.	29
Lundy	56
Mardy	24
Mercredy	46
Ieudy douze, & sept la nuit.	19
Vendredy quarante trois, & cinq la nuit.	48
Sabmedy	7
Dimanche 8.	19
Lundy dix & sept, & la nuit quatre.	21
Mardy	40
Mercredy trente sept, & huit la nuit.	45
Ieudy quarante & quatre, & la nuit quatre.	48
Vendredy	24
Sabmedy vingt & sept, & douze la nuit.	39
Dimanche 15. du mois, quinze, & la nuit trois.	18
Lundy	16
Mardy	27
Mercredy six cens quarante quatre, & la nuit huit	652

En la nuit suyuante on charia & placea 6. pieces au dessous de la montagne de l'Orme au Loup, au lieu appellé le Carroy mareschaux, sur le chemin de Menetreol, où fut dressée vne troisiésme batterie.

Ieudy

Ieudy 19. du mois, iour de l'assaut ( qui commen-  
 cea à vne heure trois quarts apres midy, & dura  
 iusques à trois heures ) auant qu'on vint au com-  
 bat, i'auois desia conté quatre cens coups, & du-  
 rant ledit assaut que ie n'eu le loisir de conter, fut  
 tiré enuiron deux cens coups. 600

Vendredy 9

Dimanche 22. 13

Mardy 3

Mercredy 5

Ieudy 6

Vendredy 1

Sabmedy 4

Dimanche 29. huit pieces furent emmenées, & le  
 lendemain encores six, & fut tiré deux coups. 2

Or il ne resta plus que deux Coleurines qui furent  
 mises, & ont tousiours esté au grand fort iusques  
 à la fin du siege, desquelles furent tirez tous les  
 coups suyans.

Mardy dernier de Mars. 3

*Auril.*

Mercredy premier. 4

Ieudy 6

Vendredy 4

Dimanche 5. 1

Lundy 6

Mardy 4

Vendredy 8

Sabmedy 1

Ieudy 16. 2

Lundy 20. 1

Mardy 2

Mercredy					
Lundy 27.	4	Ieudy dernier du mois			1
		<i>May.</i>			
Vendredy 1. du mois	1	Lundy 25.			2
Dimanche 3.	1	Sabmedy 30.			1
Mercredy 6.	2	Dimanche dernier iour.			
Sabmedy 16.	5	1			
		<i>Juin.</i>			
Ieudy 4. dudiēt.	4	Dimanche 21.			1
Lundy 8.	4	Mardy 23.			2
Mardy	1	Mercredy			2
Mercredy	1	Ieudy			1
Ieudy	1	Lundy 29.			2
Sabmedy 13.	1	Mardy dernier.			1
		<i>Juillet.</i>			
Ieudy 9. dudiēt.	1	Ieudy			1
Vendredy	1	Vendredy			2
Dimanche 12.	3	Ieudy 23.			3
Mardy 14.	1	Mardy 28.			1
Mercredy	1	Vendredy dernier.			2
		<i>Aoust.</i>			
Dimanche 2. dudiēt mois.		Vendredy 7.			2
2		Lundy 10.			1
Mardy 4.	4	Vendredy 14.			2

Nombre total de tous les coups de canons  
tirez deuant & contre la ville de Sancer-  
re, cinq mille neuf cens & quinze. 5915.

Catalogue des soldats & autres qui ont esté tuez dans Sancerre, & aux sorties qui s'y sont faictes depuis le neufiesme de Ianuier 1573. que la ville fut inuestie, iusques au vingtiesme d'Aoust suyuant qu'elle fut renduë, non compris ceux qui sont morts de mort naturelle, & de famine.

J'ay esté tant plus soigneux de faire ce recueil, & observer les noms, surnoms, qualitez, estats & demeurances de ceux qui ont esté tuez à ceste guerre: que i'ay veu plusieurs vefues en grand' peine de se remarier, pour ne pouuoir prouuer suffisamment la mort de leurs marys, comme aussi les peres, freres & parens ne pouuoir iouyr des successions, pour mesme raison.

Morts de la compagnie des gens de cheual ( & autres n'estans sous escoïades ) du Capitaine la Fleur.

- 1 LE Capitaine la Buysiere enseigne du Capitaine la Fleur, nommé Dominique Buysiere de Cortoison pres Oranges, frappé à la mammelle d'un coup de harquebouze au rauelin de porte Viel, dont il mourut le second iour de Mars.
- 2 Simon Robin d'Irancy pres Creuan, valet dudict Capitaine la Buysiere, aussi

- bleffé à la cuiffe d'une harquebouzade, dont il mourut.
- 3 Michel de Beauregard, vieil soldat, manchot du bras droict, d'aupres Borgueil en Anjou, tué d'harquebouze le douziesme de Mars.
- 4 Iean Pannes de Lymoise pres Bourbon l'Archimbault, frappé d'harquebouze le vingt-vniesme Mars, dont il mourut la nuit suyvante.
- 5 Iean de la Roche, dict la Roche, natif d'aupres la Rochelle, marié à Bloys sur Loyre (lequel estoit arriué deuant la ville avec l'ennemy, & depuis s'estoit rendu dedans) eut vne harquebouzade en l'ayne hors le ravelin de porte Viel, le vingt-sixiesme Mars, dont il mourut.

*De la compagnie des gens de pied du Capitaine la Fleur.*

*De l'Escoüade du Caporal Mariette.*

- 6 René de Baromuille de Choisy aux loges en la forest d'Orleans, tué du canon au ravelin, le premier de Mars.
- 7 Alexandre Cassegrain d'Estampes, tué d'harquebouze le second iour de Mars au ravelin.
- 8 Martin Alain ia aagé, de saint Formy sur Loyre,



Loyre , tué du canon , le dixneufiesme Mars iour de l'assaut.

9 Vn nommé le Jardin, vieil homme de S. Satur, tué le mesme iour, & du mesme coup que le precedent.

10 Fabian Bondet dict la Framboyse, de Mezeuille en Beauffe, frappé du canon le iour de l'assaut, dont il eut le bras gauche couppe, & en mourut.

11 Jaques de Montigny Gentil-homme de Picardie natif à Geneue, blessé d'une harquebouzade à la cuisse gauche à vne sortie le seiziesme May, dont il mourut le dixhuietiesme dudit mois.

*De l'Escouade du Caporal Paul tondu.*

12 Barbe Thau, dict le Ion, Cardeur de Bourges, tué d'harquebouze.

13 Anthoine Gaillo dict la Platte, de saint Satur, tué du canon.

14 Pierre Beauuoys dict la Bouloyre, soldat vigneron de S. Satur, frappé d'une harquebouze, dont il mourut le seiziesme d'Auril.

*De l'Escouade du Caporal la Rosine.*

15 Pierre Colombet dit S. Amour, cordonnier, de S. Amour en la Franche Comté,

- marié à la Charité, tué d'harquebouze au ravelin, le seiziesme Mars.
- 16 Estiéne Daud, menuisier d'auprés Beauuoys en Beauuoysis, tué d'vne harquebouzade.
- 17 François des Fourneaulx, dict Guygnedame de Boysiancy, demeurant à Mer sur Loyre, tué d'harquebouzade.
- 18 Charles Iacqueteau, dict la Riuere, de Boysiancy, tué d'harquebouzade au ravelin.
- 19 Claude Alemain, dict d'Alegre (Sergent de la compagnie du Capitaine la Fleur) de la Charité, tué d'harquebouze, le 26. hors le ravelin.
- 20 Anthoine Mercier (auparauant les mafacres) Iardinier chez Madamoysselle de Deuxlyons, blessé à la teste d'harquebouzade, dont il mourut.
- 21 André Robelin, marchand hostellier, natif de S. Satur (qui estoit marié, & demeurant à Aubigny) tué à vne sortie le seizième de May.

*De l'Escoüade du Caporal l'Escu.*

- 22 Vrin Bouet, dict l'Escu, de Gergueco, fut le premier tué du canon au ravelin.
- 23 Pierre Semellé, dict la Brosse, de Sancerre, tué du canon le iour de l'assaut.

*De la compagnie du Capitaine Buisson.*

*De l'Escouade du Caporal l'Arable.*

- 24 André Regnaud, dict le Pont, Fourbisseur, de Tours en Touraine, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 25 Louÿs Edoüard, dict le Bourguignon, Cordonnier, natif de Chaalons sur Saone, tué à vne sortie le 16. de May.
- 26 Vn nommé Perceuaux, bon & vaillant soldat de la Charité, tué à vne sortie & embuscade que les nostres firent le 29. May.

*De l'Escouade du Caporal la Motte.*

- 27 Claude Grolier, dict le Parisien, de Paris, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 28 Vn nommé la Chasse (duquel ie n'ay sçeu sçauoir le Nom propre) de Gyen, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 29 Anthoine Odot, Conrayeur d'Aubigny, tué d'harquebouze au ruelin.
- 30 Iean Valet, dit la Vallee, d'aupres Chaumon en Bassigny, taillendier de son estat, qui estoit marié à Baugis, frappé d'harquebouze au ruelin dont il mourut le 20. de Feurier.
- 31 Pierre Luquereau, dit la Vigne, de Chably, tué d'harquebouzade l'onzième de

Feurier à vne sortie. Ce fut le premier tué, de l'ennemy durant le siege.

*De l'Escoüade du Caporal la Fontaine.*

- 32 Iean Batonnier ia aagé, dict la Bolle, de Bourges, tué du canon le Vendredy sixiesme Mars.
- 33 Gilles Argis dict la Bonninier, Notaire de Gergueo, tué d'harquebouzade.
- 34 Iean Mets dict Tery, Pelletier de Bourges, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 35 Raoul Ardouyn dict Roselles, marchand boucher de Mer sur Loyre, frappé d'harquebouzade à la teste, dont il mourut le Mardy 7. Auril.
- 36 Iean le Beau natif d'Aubigny, marié à Orleans, tondeur de son estat, tué d'harquebouze à vne sortie le 6. de May.
- 37 Claude heritier dict Colier, mercier, marié, & demeurant à Mer sur Loyre auant les massacres, fut blessé, & eut l'os de la cuisse cassé à vne sortie le 23. de Iuillet au soir, dont il mourut, & fut enterré le 25. suyuant.

*De l'Escoüade du Caporal du Sautoir.*

- 38 Loys Robert, autrement trouué, dict la Loge, de la Charité, frappé du canon, le  
iour

iour de l'assaut, dont il eut le bras droit coupé, & mourut le 24. de Mars.

*De la compagnie du Capitaine d'Orival, sous lequel estoient les volontaires habituez.*

- 39 Henry le Brun, dit S. Jean, natif de Darnestal pres Rouen, marié, & hoste de S. Jean à Aubigny, frappé à la teste d'harquebouzade, mourut le 15. Mars.
- 40 Pierre Alard, teinturier, d'Aubigny, frappé d'harquebouzade le iour de l'assaut, dont il mourut le 25. Mars.
- 41 Iean le Gay, marchand de Bourges, frappé du canon, dont il eut la iambe gauche coupée, & mourut le Mercredy 4. de Mars.
- 42 Guillaume Rifaud, musnier de Vinary, paroisse de Ialongue en Berry, tué du canon.
- 43 Pierre Quinaut, ferrurier de S. Benoist sur Loyre, demeurant à Aubigny, tué du canon.
- 44 Iean Chastron, dict le Verd, demeurant à S. Formy sur Loyre, tué par vn des nostres d'un coup d'espée, pour vne querelle particuliere.
- 45 Maistre Yues Barrier Aduocat d'Orleãs, demeurant à Gyen auparauant les mas-

facres, fut frappé par vn des nostres, (duquel l'harquebouze delascha inopinément, comme on disoit) en la cuisse gauche, le Lundy huitiesme Iuin, pendant que l'ennemy faisoit reueuë, dont il mourut le treiziesme dudit mois.

*De la compagnie du Capitaine Martignon, qui auoit dix Escouades de la ville.*

*De l'Escouade de Charles Joanneau.*

- 46 Guillaume Guichard, dit Guichon, autrement la Iagoyffe, de la ville, frappé d'harquebouzade le iour de l'assaut, dont il mourut.
- 47 Pierre Bougros l'aisné, vigneron, soldat de la ville, tué d'harquebouzade.
- 48 Pierre Metron, vigneron, frappé d'harquebouzade, dont il mourut.
- 49 Pierre Mercier, tailleur d'habits, sergent de ladicte compagnie, fut le premier tué de ceux de la ville d'un mousquet qui creua.
- 50 Le Capitaine Claude Pillard, Lieutenant du Capitaine Martignon, frappé d'une harquebouzade le vingtdeuxiesme Aupil, mourut le vingtneufiesme dudit mois.

51 Guil-

- 51 Guillaume Pelin hostellier, tué en sa maison par vn de la ville en trahison.
- 52 Iulian Guichard tué le dernier iour de Mars inopinément par vn des nostres, (comme on disoit) d'harquebouzade sur la plate forme de porte Viel.
- 53 Iean Pamferon boucher, frappé à la bouche l'onzième Iuin d'une harquebouze à Croc, que l'ennemy tira sur la grand' vieille breche de Martinangue, enuiron les trois heures apres midy, mourut deux heures apres.

*De l'Escouade du Caporal Pierre de Mileron,  
dict la Passe.*

- 54 Louys Gaufinet, vigneron, soldat, tué du canon en sa maison.
- 55 Iean Grolier, boulenger de S. Satur, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 56 Iean Godon, vigneron, tué du canon.
- 57 Iean Bessin, menuisier, soldat, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 58 Estienne Brunet dit Mingraine, de S. Satur, tué du canon le iour de l'assaut.
- 59 Pierre Mileron, dict la Passe, Caporal, blessé d'harquebouzade au ruelin le 27. Aupil, dont il mourut le quinzième de May fuyuant.
- 60 Lancelot Gaufinet, vigneron, fils du sus-

dict Louys Gaufinet, blessé à vne sortie le seiziesme May, dont il mourut la nuit suyuant.

61 Iean Tasche, dict la Faction, parchemier, blessé à vne sortie, & mourut le quinziésme May.

*De l'Escoiade du Caporal Robert Rableau, dict le Caporal le Jeune.*

62 Fiacre le Brun, huillier, soldat, tué d'harquebouzade.

*De l'Escouade de Charles Mesurier.*

63 Paul Bourgoïn, tué d'un coup de couleurine, qui luy emporta la teste sur la petite vieille breche, le Dimanche second iour d'Aoust enuiron les sept heures du soir.

*De l'Escoiade du Caporal André Durand.*

64 Iean Doucet, Sergent Royal, Caporal, tué d'une harquebouzade le Lundy 23. de Feurier.

65 Iean Doucet Tanneur, qui succeda Caporal au lieu du precedent, tué du canon le 19. Mars auant l'assaut.

*De l'Escoiade du Caporal Nicolas Mosard Poillier.*

66 Iean Paquet mareschal, du canon mourut le 21. Mars.

67 Simon



67 Simon Yuon, cordonnier, soldat, tué du canon, le 15. Mars.

*De l'Escouade du Caporal François Charretier,  
dict Cabinant.*

68 Jaques Iubin, dit Gaillard, Mercier, soldat, tué d'harquebouze le premier iour de Mars.

69 Pierre Andras, Serrurier, soldat, tué d'harquebouzade.

70 Guillaume Bourgin, soldat, vigneron, tué d'une harquebouzade le premier Avril.

*De l'Escouade du Caporal Massé Finou, dit Marolle.*

71 Charles Iofrenet, Diacre de l'Eglise reformée, Marchand, fort diligent pour les affaires politiques, mesmes aux fortifications, tué du canon le dernier iour de Fevrier.

72 Pierre Iofrenet, fils de Pierre Iofrenet, nepveu du precedent, deuisant (contte les defenses) hors la ville, avec l'ennemy au dessoubs de porte Oyson, tué d'harquebouzade le 22. Avril.

*De l'Escouade du Caporal Pigou, qui estoit au Chasteau où commandoit le Capitaine Martinat l'aîné.*

73 François Latte Cordonnier, soldat, fut

- bleffé le 27. Feurier, au ravelin, d'harquebouzade, dont il mourut.
- 75 Pierre Bougros le ieune, vigneron, soldat, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.
- 75 Estienne Menuet dict la Caille, vignero, soldat, frappé du canon le 22. Aupil, dont il mourut quatre ou cinq iours apres.
- 76 Ican du Muis, peletier, frappé à la teste & au bras, d'vn coup d'harquebouze, à vne sortie au mois de Iuin, par vn des nostres, qui pensoit que ce fust l'ennemy (comme on disoit) dont il mourut la nuict suyuate.

*De l'Escoüade du Caporal Paul Gaudino, qui estoit au Chasteau.*

- 77 Ledit Caporal Paul Gaudino, tué d'harquebouze.
- 78 Anthoine Tremeau, marchand de la ville, frappé d'vne harquebouzade à la teste le dernier iour de Mars, dont il mourut le 2. Aupil.

*Autres hommes, femmes & enfans n'estans sous charge de Capitaines.*

- 79 Ieanne Bordonne, chambriere de Pierre Andras de la ville, mourut du vent de l'vn des quatre premiers coups de canon qui furent tirez de S. Satur à porte Cesar, le Vendredy 13. de Feurier.

80 Anne femme de François Mory tuée du canon.

81 Simonne fille de Jean Coillard Pouldrier, tuée du canon le 19. Mars environ deux heures avant l'assaut.

82 Jean de S. Paul nepueu de Madame la Grangiere, aagé d'environ dixhuiët ans, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.

83 Estienne Coiffo, dict Brasillon d'Asnigny, tué d'un mosquet de la ville qui creua.

84 Vn enfant aagé d'environ trois mois receut vne harquebouzade, & fut tué entre les bras de sa mere, en la place de la paneterie au milieu de la ville: la balle estant veüe de six ou sept cens pas par dessus les murailles de la ville.

Entre les susdits morts (en nombre de 84.) il y en eut dixhuiët tuez le iour de l'assaut: & tant ledit iour, que durant tout le siege, il n'y en a eu que vingtdeux tuez du canon.

Item faut noter, que (comme il a esté veu en ce Catalogue) les sept suyuan, assauoir, Pellin, Iulian Guichard, du Muys, Chastron & Barrier, ont esté tuez par ceux de la ville, & le sergent Mercier & Brasilon tuez aussi de deux mosquets de la ville qui creuerent. Partant n'en a esté tué que septante-sept de

l'ennemy. Vray est qu'il y en eut beaucoup de tuez par les vignes, dont ie n'ay sçeu sçavoir les noms, comme aussi (ainsi qu'il a esté veu au Chapitre 10.) la famine en a emporté & tué six fois plus que le glaive.

Ie sçay aussi qu'un nommé Corhomoan d'Yssoudun, mourut de maladie à l'hospital. Semblablement un nommé Garguet d'Auignon qui auoit esté mis prisonnier, (comme il a esté touché en l'histoire) apres auoir eu la question mourut en prison au Chasteau.

Du costé de ceux qui assiegerent Sancerre, on nous a asseuré qu'il a esté tué, & est autrement mort de maladie deuant la ville, de douze à treize cens personnes. Et (comme il a esté veu és septiesme & huitiesme chapitres) entre les signalez Queriers Lieutenant du sieur de Goas, la Lobiere Guidon du Comte de Brienne, & le Capitaine Cabassole y sont demeurez. Le nombre de ceux qui y ont esté blessez est beaucoup plus grand.

*Catalogue des bleſſez dedans la ville de Sancerre, & és sorties qui s'y ſont faites depuis le neufiesme iour de Ianuier 1573. qu'elle fut aſſiegée, iuſques au vingtiesme iour d'Aouſt ſuyuant.*

*Je n'ay eſté ſi ſoigneux de mettre les Noms, ſurnoms, demeurances, & qualitez des bleſſez, comme i'ay fait des morts & tuez, parce que la raiſon qui m'a meſ de ſpecificer les autres, ceſſe en ceux-cy.*

- 1 Paul Cortot de Chaſtillon ſur Loire, bleſſé en la iambe de la ruine d'une maiſon.
- 2 Beaugrain diët le Matou de Paris, bleſſé en la cuiſſe, d'un moſquet de la ville qui creua.
- 3 Le Paſteur bleſſé deux fois, la premiere à la main, dudiët moſquet.
- 4 Eſtienne Belleuault, vigneron de la ville.
- 5 La Roſſe, vigneron.
- 6 La femme d'Eſtienne Paſquier.
- 7 La Theroardiere de Gergueo bleſſé à la cuiſſe d'une harquebouzade à vne sortie.
- 8 Le ſeruiteur de François Poiſſon.
- 9 Le ſeruiteur de Touſſainët Panceron.

- 10 Ieanne Ioanneau de la ville.
- 11.12 Freguin & sa femme de la ville.
- 13 Le Capitaine la Pierre blessé deux fois: la premiere, à la teste, des pierres & ruines du canon. La seconde, d'une harquebouzade au bras gauche, en escarpant le fossé la nuict.
- 14 Robin Messeriou de la ville.
- 15 Poufange soldat.
- 16 François Menyngaud de la ville.
- 17 Romble Ferbou de la ville.
- 18 Le Caporal Paul Tondu.
- 19 Le Sergent la Renaudiere.
- 20 Gilles du Cloux de la ville.
- 21 Le Seruiteur de Toussainct Scard.
- 22 La niepce de Madame Marger.
- 23 Le Capitaine Montauban blessé à la teste des cailloux & pierres de la ruine du canon, qui fausserent sa bourguignotte.
- 24 La Touche soldat, blessé deux fois.
- 25 François Guichard de la ville.
- 26 Brazy soldat, blessé d'une harquebouzade à la iambe.
- 27 La femme de Germain Molins.
- 28 Le Sergent de Rome.
- 29 La chambriere de Pierre Bourgoin.
- 30 Estien-

- 30 Estienne Commaille.
- 31 Estienne Gibelin de la ville.
- 32 Jamet Moreulx de la ville.
- 33 François d'Argent.
- 34 La vefue Guillaume Grand Iehan de la ville.
- 35 Champ Carre Fourrier de la compagnie du Capitaine la Fleur.
- 36 Le Capitaine la Fleur blessé à la teste hors le ravelin , d'une harquebouzade qui faulsa l'oreille de sa Bourguignotte.
- 37 Iulian Bernard.
- 38 Le Prouençal blessé deux fois.
- 39 Le Sergent la Rosine.
- 40 Guillaume Boyteau de la ville.
- 41 Iehan Bouzu de la ville.
- 42 Le Tabour du Capitaine la Fleur.
- 43 Iean Thilland.
- 44 Imber Ryureau de la ville, blessé deux fois, & estropiat d'une iambe, emportée du Canon.
- 45 Iehan Cheualier.
- 46 Michel Grangier.
- 47 Simon Saulnay, de Cheueniol.
- 48 François Tranchant.
- 49 Marc Alexandre soldat.
- 50 Iaqués Guedin, de la ville,
- 51 Sainct Aubin, soldat.

- 52 La fille de maistre Denys Brion.
- 53 Le fils de Iehan Roy de la ville.
- 54 Iehan Champion de la ville.
- 55 L'horme soldat, deux fois.
- 56 Le seruiteur de la vefue Rolet Miie.
- 57 Le fils de Romble Fourau de la ville.
- 58 George Maré.
- 59 Gilles Moynault.
- 60 Bayard d'Orleans.
- 61 Iehan Rouffet soldat.
- 62 Estienne Brion.
- 63 Ville Sus.
- 64 François le Duc de Belgues.
- 65 Pierre Marinier de la ville.
- 66 La vefue de Iehan Doucet boucher.
- 67 Le seruiteur de Iehan Guichard.
- 68 Iehan Rateriy vigneron.
- 69 Iaques Pyuard.
- 70 Anne Iobert seruante de Thioland.
- 71 Le fils de Loys Pyotte.
- 72 Iehan Molycre le ieune.
- 73 Toussainct Paneron.
- 74 Lamy soldat.
- 75 Vincent Peronnet dict brunes.
- 76 Rolan Pourfin.
- 77 Iehan Bery soldat.
- 78 Le Caporal la Fontaine.
- 79 Iehan Pelerin Cardeur.



- 80 Lancelor Auril.
- 81 Dun le Roy soldat.
- 82 De Ville blessé d'une harquebouzade à la iouë de nuict au Ruelin.
- 83 Leonard Gaulcher.
- 84 Bernard Giraud.
- 85 La petite Motte soldat.
- 86 Anthoine Mareschal de S. Satur.
- 87 Le fils de la Corne.
- 88 Pierre Fontaines, soldat.
- 89 Mathieu Benoist rabour du Capitaine Buiffon blessé à la cuisse d'une harquebouzade.
- 90 Maistre Iehan Minier d'Orleans.
- 91 Le Capitaine Leon.
- 92 Le fils de Ioseph Noir.
- 93 Le Puy soldat.
- 94 Guillaume Naullet.
- 95 La seruante de la Grangere.
- 96 Robert Thesieres de S. Satur.
- 97 Sainct Ouyn soldat.
- 98 La Rochepot.
- 99 Pierre de la Bertouche.
- 100 Iehan Maré de la Charité.
- 101 Guillaume le Blanc.
- 102 La Baulme vigneron de la ville.
- 103 Monsieur du Mont, ministre de Chastillon sur Loyre blessé à la teste, aux reins

& autres parties du corps, de la ruine d'une maison, que le canon abbatit sur luy.

- 104 Loys Grand Iehan.
- 105 La Cloche, soldat.
- 106 Loys le Moyne.
- 107 Abriual de S. Satur.
- 108 Le gendre d'Estienne Roger.
- 109 Nicolas Diion, soldat.
- 110 S. Marc, soldat de Mer.
- 111 La Grauiere, soldat.
- 112 Corcelle, soldat.
- 113 Galeras, soldat de Poully.
- 114 Montampuis, soldat.
- 115 La Piffotiere, soldat.
- 116 Vadé d'Aubigny.
- 117 Michel de Suys dict la Caue, de la Charité, estropiat d'une main, & vn œil perdu le iour de l'assaut.
- 118 Le seruiteur de Monsieur Turpin.
- 119 Le Crets, soldat d'Aubigny.
- 120 Le Chesne Mareschal des logis, blessé à la iouë d'une harquebouzade le iour de l'assaut.
- 121 Le seruiteur du Sergent Vergier.
- 122 Le fils de Iaques Patou.
- 123 La Bertrange, soldat.
- 124 S. Marceau, Bonnetier.

- 125 Le fils de la vefue Iehan de Viaron.  
 126 Maiftre Pierre, le Libraire de Gien, eut  
 le bras rompu du Canon au Ruelin.  
 127 Le Bourguignon, foldat.  
 128 Colombier, foldat.  
 129 Iehan de Tours, Cordonnier.  
 130 La Veruelle.  
 131 Le Sergent Vergier.  
 132 Pierre Picard, vigneron de la ville.  
 133 Monsieur de Petit bois, d'Orleans blef-  
 fé d'vne harquebouze à la cuiffe, d'vne  
 sortie le 23. Iuillet.  
 134 La Baratiere.  
 135 Landas, d'Aubigny.  
 136 Lancelot Clement, vigneron.  
 137 Claude Sauarry, bonnetier.  
 138 Estienne Richou, de S. Satur.  
 139 Vincent Gauchier, Coureur.  
 140 La fille de feu Loys Rigau.

F I N.

**CORRIGEZ AINSI LES FAUTES**  
*en aucuns Exemplaires. Le premier nombre signifie  
la page, le second la ligne.*

page 11. lign. 17. receuez, lisez receuiez 13. 2. ostez  
qui 46. 5. reprochoyent, lisez reprochoit 47. 20.  
ietterent, lisez iettoyent 52. 9. & leurs, lisez de  
leurs 69. 9. descendus 72. 9. cartier, lisez quartier  
81. 22. bonnet, lisez boulet 101. 1. lisez ruine &  
104. lisez qu'il en 119. 9. lisez, quittez & abandon-  
nez 124. 27. tiennent, lisez tient 131. 9. de tous  
ceux qui 159. 18. lisez vendoyent excessiuement  
161. ligne derniere, 2, lisez la 173. 25. on, lisez qu'il  
180. 1. vient lisez vint 193. 1. urez, lisez deliurez  
218. 7. syuant, lisez suyuant 236. 14. lisez vingt  
sixietme Mars.

50

124

30505

64

30  
No. 11

ENS

cat 9 no 142

2 of 7

